

# ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS À M. N\*\*\*, AU NOM DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES CULTIVATEURS FRANÇAIS (1775)

## AVANT-PROPOS

Vous venez, Monsieur, de présenter à la nation française un nouvel écrit que l'importance du sujet, le nom de l'auteur, et la circonstance du moment rendent intéressant.

Après nous avoir développé vos idées générales d'économie politique ; après avoir analysé plusieurs principes de l'administration actuelle, qui vous ont paru fondés sur des erreurs très dangereuses ; vous nous proposez de remplacer par de *nouveaux systèmes* notre législation ancienne et moderne sur un des objets les plus essentiels du gouvernement.

Trouvez bon que je me borne à vous demander quelques éclaircissements au nom des propriétaires et des cultivateurs du royaume ; ils pourraient s'offenser, non seulement de plusieurs expressions qui vous sont échappées, mais encore de vos idées politiques et de vos vues législatives.

L'empressement avec lequel je m'adresse à vous-même pour dissiper ces nuages, vous prouvera, Monsieur, combien j'ai de respect pour vos intentions, d'estime pour vos talents et de confiance en votre loyauté.

## PREMIER OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

*Principes généraux d'économie politique, sur l'origine des sociétés policiées, sur les droits de la propriété foncière, sur la grandeur et l'utilité des avances et des travaux que font les propriétaires et les fermiers cultivateurs.*

Quand je suis obligé de protester, au nom d'une partie de la nation française, contre un ouvrage aussi vanté que le vôtre, Monsieur, je dois commencer par justifier les motifs de ma réclamation : je m'acquitte de ce devoir.

Voici donc celles de vos expressions qui pourront frapper les propriétaires fonciers du royaume. En vous résumant vous-même à la fin de votre ouvrage, en y récapitulant vos principes (Conclusion, chap. 12) vous vous écriez : « En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports, on est frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être approfondie ; c'est que presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois contre les bêtes sauvages... »

Vous aviez dit précédemment (tome 2, page 149) : « Il est une grande vérité peu remarquée, c'est que la classe de la nation qui vit de son travail, ne peut se ressentir de

la bonté du souverain qu'autant que ses bienfaits sont momentanés, parce que toute faveur d'argent uniforme et constante devient toujours la proie des propriétaires. *Ce sont des lions et des animaux sans défense qui vivent ensemble.* On ne peut augmenter la part de ceux-ci qu'en trompant la vigilance des autres, et ne leur laissant le temps de s'élanter. »

Et quand vous parliez sans figures de rhétorique (1<sup>ère</sup> partie, ch. 25. p. 166) vous vous demandiez à vous-même au sujet du peuple : « D'où vient sa misère dans tous les temps, dans tous les pays, et quelle en sera la source éternelle ? »

À quoi vous aviez répondu sur-le-champ : « C'est le pouvoir qu'ont les propriétaires de ne donner en échange d'un travail qui leur est agréable, que le plus petit salaire possible, c'est-à-dire, celui qui représente le plus stricte nécessaire. »

« ... Cet empire du propriétaire sur l'homme sans propriété ne changera jamais ; il augmente, au contraire. »

Pénétré de cette *idée générale*, qui vous paraît une *grande vérité*, vous avez voulu remonter jusqu'à l'origine des droits que s'attribuent ces terribles propriétaires, ces maîtres du peuple, ces lions qui s'élancent sur lui ; et voici le résultat de vos méditations philosophiques. (1<sup>ère</sup> partie, ch. 26, page 172).

« La propriété héréditaire est une loi des hommes ; elle fut établie pour leur bonheur ; et c'est à cette condition qu'elle est maintenue. Celui qui, dans l'origine des sociétés, mit quelques pieux autour du terrain, et y jeta la semence que la terre avait produite d'elle-même dans un autre endroit, n'aurait jamais pu obtenir à ce seul titre le privilège exclusif de ce terrain pour tous ses descendants jusqu'à la fin des siècles. Tant d'avantage ne pouvait appartenir à *un si petit mérite.* »

Dans le noble enthousiasme que vous inspire cette découverte, vous apostrophez ainsi les propriétaires (page 176). « Votre titre de possession est-il écrit dans le ciel ? Avez-vous apporté votre terre d'une planète voisine, et pouvez-vous l'y rapporter ? Quelle force avez-vous donc que vous ne teniez de la société ? *Vous jouissez par l'effet d'une convention générale...* »

Vous venez ensuite aux écrivains qui se sont déclarés les partisans des propriétaires et des fermiers, tels que nous autres économistes ; et vous nous donnez cette leçon (page 177) :

« On défigure tout en exagérant ; on commence par confondre l'importance du propriétaire (*fonction si facile à remplir*, dites-vous en parenthèse) avec *l'importance de la terre*, puis les désirs indéfinis de ce propriétaire, *qui n'intéressent que lui*, avec sa satisfaction suffisante, qui intéresse *la société.* »

C'est au premier principe de cette société que vous remontez sur-le-champ (chap. 27 page 182.) pour y trouver le fondement de tous vos axiomes.

« Les deux premiers hommes qui se réunirent firent, par un pacte secret, le sacrifice d'une portion de leur liberté ; l'un d'eux quoique le plus fort, promit à l'autre de ne pas se mettre devant son soleil, de ne pas jeter à la mer les fruits de leur chasse quand il en aurait trop, de ne pas l'empêcher de manger lorsqu'il n'aurait plus faim, dût-il être incommodé par l'odeur des viandes. L'autre, plus faible, promit de ramasser le gibier, de l'apprêter, d'arranger la cabane commune. »

« Ce code, d'abord bien simple, devint plus compliqué à mesure que le nombre des hommes s'accrût. Mais le *principe général de leur union* resta toujours le même, et la science des lois consiste à fixer les degrés où la liberté individuelle blesse l'ordre public. »

Telles sont, Monsieur, les idées philosophiques dont l'espèce d'enchaînement vous a conduit à imaginer une législation nouvelle. Son effet principal est, comme vous le dites en vingt endroits, de tempérer *la puissance des propriétaires*. Examinons par ordre toutes ces idées.

## N°. PREMIER.

### *Origine de la société.*

Le pacte social a, selon vous, pour premier fondement la tyrannie d'une part, et la servitude de l'autre. Car enfin votre homme plus fort est un tyran féroce, puisqu'il ne connaît d'usage de sa liberté que les plaisirs abominables d'ôter au faible son soleil, et de jeter à la mer les restes mêmes de son repas, pour l'empêcher de les manger ; puisqu'il regarde comme un *sacrifice* le parti qu'il prend de renoncer à ses violences, par l'espérance de se procurer un serviteur qui lui ramasse le gibier, qui lui prépare ses aliments, et qui lui range sa cabane.

Votre homme faible est un lâche esclave, puisqu'il respecte même le sommeil d'un homme farouche, qui regarde comme un malheur d'être incommodé par l'odeur de ses aliments, et comme un grand bienfait de lui laisser la vie.

Croyez-vous de bonne foi, Monsieur, que l'homme naturel soit si vil et si barbare ? Non sans doute.

Mais d'ailleurs, j'ose vous demander à quoi bon ces *romans* sur l'origine de la société, qu'on trouve dans tous les livres soi-disant philosophiques de nos jours.

« *Quand les hommes se réunirent en société* ». C'est l'exorde banal. On rassemble quelque part en idée plus ou moins de créatures humaines bien formées, bien pensantes, bien raisonnantes ; on leur fait faire *un pacte*, une convention secrète ou publique, tacite ou formelle, écrite ou non écrite ; et chacun met dans ce *pacte* tout ce qu'il a dans la tête.

Mais, Monsieur, tous ces hommes sont-ils nés sans père et mère ? Sont-ils nés tout aussi grands, tout aussi forts, tout aussi raisonnables que les voilà ? Permettez que j'en doute.

Vous les regardez comme les fondateurs de la première société ; moi je les regarde comme les effets d'une autre société, dans laquelle ils ont dû vivre pendant plusieurs années.

N'est-ce pas dans une société qu'un premier amour leur donna la vie, qu'un second amour éleva leur longue enfance.

Un père, une mère, une mère, des frères et des sœurs, ne forment-ils donc pas en effet cette première société que vous oubliez ? Pourquoi la triste philosophie de quelques

publicistes atrabilaires veut-elle détourner nos regards de cette origine ? N'est-ce pas celle où nous sommes nécessairement rappelés par la nature ?

Dans cette société primitive, le père est l'homme fort, le fils est l'homme faible ; mais le père ne ressemble point à votre tyran ; le fils ne ressemble point à votre esclave.

Qui nous empêche, Monsieur, de suivre les progrès d'une famille unie par l'amour, animée par la confiance, et conduite par la sagesse ? Semblable à l'auteur de Robinson Crusoé, ne pouvez-vous lui donner pour second dans son île que le malheureux Vendredi ? Mettez à la place une compagne aimable et chérie ; faites croître autour d'eux une postérité nombreuse et raisonnable, vous aurez bientôt peuplé l'île entière d'une société fortunée. Robinson sera le monarque ; étendez le territoire, partagez les tribus qui reconnaissent pour chef les premiers fils de Crusoé, vous aurez des royaumes et des empires.

Pour jouir en esprit d'un spectacle si doux, ne divisez point les enfants, ne les arrachez point à la famille qui les vit naître, ne les dispersez point dans les bois comme les bêtes sauvages, dans le dessein de les rassembler ensuite sans raison et sans ordre, pour leur dicter vos conventions et vos pactes arbitraires.

Si *l'instinct varié* de presque tous les animaux se réduit à vivre au hasard des productions que donne la nature ; si l'instinct du plus petit nombre est de conserver des aliments et de se bâtir des retraites, celui de l'homme est de cultiver la terre pour en multiplier les fruits, pour assurer par eux les jouissances qui font la propagation et le bien-être de notre espèce.

La *culture* est parmi les êtres vivants le caractère spécial et distinctif de l'homme sur la terre ; c'est par elle qu'il en est proprement le maître.

Que le sage Robinson et sa fidèle moitié soient à vos yeux un couple de cultivateurs, vous ne ferez plus le roman de la nature humaine, vous en ferez l'histoire.

Doutez-vous qu'ils forment *une première société* ces tendres époux et ces enfants chérirs qui les environnent ?

Déjà les premiers rameaux se réunissent, déjà de nouvelles alliances vont donner l'être à d'autres rejetons ; pourquoi supposez-vous que les nouveaux époux vont prendre la fuite, qu'ils vont courir les déserts ? Quel motif auraient-ils de renoncer aux lieux qui les ont vu naître, à la tendresse des parents qui les élèverent, à l'amitié des frères et des sœurs qui vivent encore au sein de la première famille ? Quels plaisirs et quels biens trouveraient-ils de plus dans une vie sauvage ? Suivons cette idée, Monsieur, et bientôt vous verrez la société s'agrandir ; vous verrez tous ses nœuds se former et se multiplier.

## N°. II.

### *En quoi consiste proprement la société.*

Comment peut-on assigner et spécifier les vraies relations sociales ? Je trouve que ce problème vous avait paru digne de votre attention. Il est en effet très intéressant.

Mais, selon nous, Monsieur, c'est le partage des fonctions, des avances et des travaux qui *constitue la vraie société* parmi les hommes.

Cette idée fondamentale est éloignée de celle que vous avez exposée ; mais peut-être n'en est-elle pas moins véritable.

Tandis que les uns remplissent les fonctions de *l'autorité*, c'est-à-dire, de la sollicitude paternelle ; qu'ils nous instruisent, qu'ils nous jugent, qu'ils nous défendent, qu'ils nous préparent de grandes commodités publiques ; les autres font des avances foncières, défrichent les terres, plantent les arbres, creusent les fossés, bâtissent les édifices ; d'autres se préparent à cultiver les terres défrichées ; ils rassemblent des animaux, des outils, et des semences de toute espèce.

Ces travaux primitifs concourent à la naissance des denrées qui servent à la subsistance, et des matières qui servent aux ouvrages de tous les arts ; ils donnent les aliments, les boissons, la soie, la laine, le coton, les peaux, les bois, et les minéraux divers.

Les manufacturiers assemblent les matières, les polissent, les unissent, les incorporent les unes aux autres, les voiturent par mer ou par terre, les transportent du lieu de leur naissance à celui de leur consommation : les marchands les achètent pour les revendre ; les ouvriers en font des édifices, des habits, des meubles, des bijoux.

Ceux qui furent plus heureux, plus sages, plus habiles, s'élèvent en tous les genres au rang d'entrepreneurs, de directeurs en chef des travaux divers. Ceux qui n'eurent ni la même fortune, ni la même conduite, ni la même force, ni la même industrie, demeurent au rang subalterne, et travaillent sous les ordres des premiers.

Voilà, Monsieur, ce qui constitue la *société*. Ce n'est pas pour lui seul que le militaire est armé, c'est pour tous ses compatriotes ; ce n'est pas pour lui seul que le propriétaire a défriché, bâti, planté, c'est pour le soldat, le juge, l'administrateur public.

C'est aussi pour le manufacturier, le voiturier, le marchand et l'ouvrier, pour eux et pour les compagnons de leurs travaux.

Chacun a sa fonction, son intérêt, son devoir et son droit, ses avances, ses travaux, son salaire et ses jouissances.

Remontez à la famille originelle ; vous trouverez que la nature elle-même indique ce partage, et le rend comme nécessaire. L'inégalité de forces, de santé, d'esprit et d'énergie morale qu'elle met entre les sexes, les âges et les individus, oblige le père commun à partager les travaux parmi ses nombreux enfants, à mesure qu'il voit multiplier autour de lui sa postérité,

Dans cette inégalité, ce serait le comble de la folie d'isoler les individus, et d'exiger que chacun se suffit à lui-même sans secourir les autres, et sans en être secouru.

Des millions d'ermites absolument séquestrés : c'est ainsi que vous concevriez le genre humain, si vous admettiez cette ressemblance des propriétés également distribuées à tous les hommes que vous envisagez *comme la plus conforme à la félicité publique* (1<sup>ère</sup> part. p. 26).

Ces hommes ne seraient point *en société* ; mais ils vivraient *tous* dans l'état de misère où nous gémissions de voir réduit un grand nombre de nos semblables. Obligés d'acheter par un travail assidu *le plus stricte nécessaire*. Exposés sans cesse aux accidents les plus terribles, et privés de ressources dans leur malheur. Tel serait le sort des hommes isolés, contraints de se loger, de se nourrir, de se vêtir eux-mêmes ; cette *égalité* des propriétés, bien loin d'amener la *félicité publique*, ne serait évidemment qu'une *misère universelle*.

Enviez-vous le destin d'une horde sauvage, tels qu'on nous décrit les naturels de l'Amérique septentrionale ? Encore y trouvez-vous un commencement de société, c'est-

à-dire un partage de fonctions et de travaux. Les guerriers chassent et combattent sous la conduite de leurs chefs ; les vieillards gardent la maison, apprêtent les dards et les filets ; les femmes cultivent les jardins, font cuire les aliments, et portent les vivres aux guerriers.

Mais le mieux logé, le mieux nourri, le mieux vêtu de ces barbares ne l'est pas aussi bien que le moindre de nos artisans, que le dernier valet de nos basse-cours.

Encore ne peut-il subsister que deux ou trois cents de ces individus réduits à ce strict nécessaire dans un espace aussi grand qu'une de nos plus belles provinces ; encore la chasse et la pêche de ce territoire occasionnent-elles des guerres sanglantes et continues entre ces peuplades féroces.

Laissons, Monsieur, laissez aux poètes et aux rhéteurs ces peintures exagérées des plaisirs qu'on doit goûter dans la vie sauvage. Chasser et pêcher par nécessité pour vivre au jour le jour, être exposés à demi-nus à toutes les influences de l'air, ou étouffés de fumée dans une cabane infecte, avoir pour aliments des chairs, des poissons, ou quelques grains de maïs à demi-grillés, sans autre assaisonnement ; de l'eau pour toute boisson, une pagne et quelques vieilles peaux de castor en lambeaux pour tout vêtement, une hutte pour logement, pour lit un tas de mousse et de roseaux, un collier de verre pour parure, quelques pipes de tabac pour amusement, et trembler sans cesse qu'un peuple voisin ne vienne incendier vos cabanes, mettre en fuite vos guerriers, vous enchaîner avec vos femmes et vos enfants, vous brûler tout vifs, et se nourrir de vos entrailles. Le voilà, ce sort merveilleux des sauvages. Les charmes de l'éloquence ou de la poésie peuvent l'embellir aux yeux d'un Sybarite efféminé, que toute singularité frappe, et retire pour un moment de sa langueur. Mais le dernier de nos mendians ne voudrait pas changer son état pour celui-là. Son taudis serait un palais pour le chef des sauvages, ses haillons une parure, et la soupe qu'on lui distribue à la porte des couvents, un repas délicieux.

Non, Monsieur, non, ce n'est pas à des philosophes qu'il convient de *calomnier la société*, de vanter la vie barbare, et cette *chimérique égalité des propriétés*, qui rendrait tous les hommes étrangers à leurs semblables.

Le partage des fonctions et des travaux qui caractérise les sociétés policées, est par lui-même la source de notre prospérité. C'est le seul moyen d'opérer la multiplication et le bien-être de notre espèce sur la terre.

Mais dans ce partage, qu'on doit regarder comme le fondement et l'origine des *relations sociales*, il est un centre primitif et principal, auquel tout se rapporte. Ce sont les propriétaires fonciers et les cultivateurs, leurs avances, leurs travaux et leurs succès.

La voilà, Monsieur, l'idée philosophique dont *l'importance* méritait mieux de vous frapper. Permettez que je vous la développe.

### N°. III.

*Avances, travaux, succès des propriétaires fonciers, et des cultivateurs, vrai point central de la société, vraie source de la multiplication et du bien-être des hommes sur la terre.*

Vous êtes effrayé, Monsieur, que, les institutions civiles aient été faites pour les propriétaires !

Que ce soit principalement pour la garantie des propriétés foncières, je vous prouverai tout à l'heure qu'il en doit être ainsi, parce qu'elles sont la base de tout l'édifice social.

Mais, Monsieur, il est d'autres propriétés que celles des fonds de terre ; les lois, les institutions civiles doivent les garantir, et dans le fait, les garantissent également.

Les *propriétés personnelles* ne sont-elles pas inviolables ? Est-il permis d'assassiner, de mutiler, de maltraiter les citoyens, de les enchaîner, de les renfermer ? Les facultés corporelles, intellectuelles et morales que nous acquérons dans la société ne sont-elles pas des biens précieux et inestimables ? N'avons-nous pas la liberté d'en user ; et s'il existe encore quelques restrictions à cette liberté, n'est-ce pas uniquement par le fisc et par les règlements dont vous vous déclarez le défenseur ?

Les *propriétés mobilières* ne sont-elles pas sous la sauvegarde des lois et de la justice ? Enlève-t-on impunément vos meubles, vos voitures, vos bijoux ? Force-t-on votre cave, vos greniers, votre garde-robe ou votre coffre-fort ?

Les propriétaires fonciers et leurs fermiers ne sont point effrayés que l'autorité tutélaire vous procure cette sûreté de vos propriétés personnelles et mobilières ; pourquoi vous *effrayez-vous* de ce que la même autorité leur accorde celle de leurs terres et de leurs récoltes ?

Quoi ! Monsieur, celui qui possède cent mille francs en argent, en papiers, en meubles, en bijoux, peut les garder paisiblement, les dépenser à son gré, les transmettre à ses héritiers, vous voyez là de la justice.

Mais s'il est assez sage, assez bienfaisant pour employer ces cent mille francs à défricher une terre inculte, à bâtir, à planter, à labourer, à semer, il ne sera pas également équitable qu'il jouisse de son fonds et de sa récolte, qu'il en fasse jouir sa postérité ?

N'est-ce-donc pas le prix de ses avances et de ses travaux ? À vous entendre, on serait presque tenté d'imaginer que vous ne le croyez pas.

C'est, dites-vous, *une fonction si facile* que celle de propriétaire ou de cultivateur. C'est un *si petit mérite*. Les propriétaires se sont *partagés la terre* ; voilà tout ; ils ne jouissent que *par une convention* ; ils n'ont pas *d'autres titres*.

S'il était vrai que vous eussiez de telles idées, je vous proposerais une petite expérience.

Choisissez dans cette immensité de terres absolument incultes qui restent malheureusement au milieu de toutes nos provinces, six ou sept mille arpents de fonds excellents par nature ; il en existe plusieurs millions de la meilleure qualité possible, qu'on vous donnera gratuitement, si vous vous obligés à y remplir cette *fonction si facile de propriétaire foncier*. Je puis même vous assurer qu'on vous saura gré de ce *petit mérite*.

Essayez donc, Monsieur, d'y faire bâtir seulement quarante ou cinquante fermes, de chacune deux ou trois charrues ; essayez de faire défricher, épierrer, fossoyer les sept à huit mille arpents, et d'y faire planter les arbres nécessaires.

Rassembliez ensuite les chevaux, les bœufs, les vaches, les moutons, et le reste des animaux qui doivent peupler vos cinquante basse-cours, les ouvriers agricoles qui doivent exploiter les cinquante domaines.

Préparez les subsistances provisoires que doivent consommer en dix-huit mois les hommes et le bétail, avec toutes les semences nécessaires, les meubles et les vêtements, les outils aratoires de vos cultivateurs.

Si par hasard il vous fallait employer plus de trois millions d'argent comptant, avec beaucoup de temps, de soins et d'intelligence, vous changeriez probablement alors de langage.

Non, Monsieur, une *convention*, un *partage* ne font point de propriétaires, parce que la nature abandonnée à elle-même ne fait ni prés, ni terres, ni vignes, ni vergers, mais des marais, des friches, des forêts sauvages.

Vous nous accusez de confondre ce qu'il vous plaît d'appeler *l'importance de la terre* avec les intérêts du *propriétaire*.

Nous ne les confondons point ; car selon nous elle est absolument nulle cette *importance* de la terre *en friche*, dénuée des avances du propriétaire et de celles du cultivateur.

Ce qui la rend importante, c'est le travail, c'est la dépense de celui qui bâtit, qui défriche et qui cultive.

Voilà *son titre*, qui ne vient point de la *convention*, ni du partage arbitraire ; il vient de son talent et de son argent comme vos richesses pécuniaires. Pourquoi ne voudriez-vous pas qu'il en jouît, comme vous jouissez des vôtres ?

Les gens de la ville s'imaginent que la qualité de propriétaire foncier ne coûte rien, et que pour être cultivateur il suffit d'avoir des bras.

Comment pouvez-vous, Monsieur, les confirmer, pour ainsi dire, dans cette erreur, vous qui me paraissiez en tout si bien instruit !

Dites-leur donc qu'il en coûte autant pour former un domaine cultivable que pour l'acheter tout formé. L'acquéreur ne fait que rembourser les avances du fondateur.

Dites-leur donc qu'il faut des avances et de très grandes avances pour être laboureur ; qu'une dépense de cinquante mille francs est la première avance foncière d'un très petit domaine, et qu'un atelier de culture de trente mille francs de premier fonds, n'est que l'avance d'un médiocre laboureur.

Dites que si nous avions les vingt-quatre millions d'habitants que vous donnez à la France, d'après les relevés illusoires et frauduleusement dressés que vous citez en marge (1<sup>ère</sup> partie, page 39), il faudrait, pour leur subsistance et leur entretien, que les avances des cultivateurs fussent de plus de six milliards, et celles des propriétaires de plus de douze.

Est-ce donc un si petit mérite d'avoir fait ces *avances* et de les avoir *entretenues*, même dans le temps où il triomphait, ce beau système de Colbert, si vanté par d'autres et par vous-même, de sacrifier ces propriétaires, ces cultivateurs, leur fonds et leurs récoltes à je ne sais quel petit et misérable intérêt mercantile dont nous verrons tout à l'heure la futilité.

Je dis *entretenir* ; car vous savez, Monsieur, ce qu'ils ignorent encore les citadins occupés de leurs comptoirs et de leurs bureaux, que les richesses du propriétaire et du

cultivateur, transformées en héritages cultivables et en ateliers d'exploitation, vont sans cesse dépérissant par l'ordre de la nature.

Il faut réparer et reconstruire les édifices, remarner les terres, récurer les fossés, replanter les vignes et les vergers ; il faut réparer les instruments aratoires, renouveler les troupeaux. Ce n'est pas comme l'argent des capitalistes, qui ne s'use pas à servir.

Et combien de dangers, combien de pertes n'essuient pas le propriétaire et le cultivateur ?

Si l'on disait aux gens des villes que la fonction la plus *facile* est d'écrire et de chiffrer dans une boutique, dans une étude, dans un bureau dans un comptoir ; que le *mérite* n'est pas grand de gagner beaucoup en travaillant peu, en faisant peu d'avances, et en ne courant presque aucun risque, vous auriez peut-être à vous reprocher de leur attirer cette juste représaille.

Ce ne sera pas de notre part que vous entendrez de pareils reproches. Toute fonction est bonne et utile, excepté celles qui violent et rançonnent les propriétés et les libertés des citoyens.

Mais celles des propriétaires fonciers, et celles des cultivateurs sont principales et fondamentales ; c'est là ce que je veux vous rappeler à vous, Monsieur, qui ne pouvez l'ignorer.

*Item.* Il faut vivre. Premièrement, ce sont les avances, les travaux des propriétaires et des cultivateurs qui nous fournissent toutes les subsistances.

*Item.* Il faut des matières pour tous ouvrages des arts utiles et agréables ; et c'est encore aux propriétaires et aux cultivateurs que nous les devons, même cet or et cet argent dont vous faites un si grand cas (1<sup>ère</sup> part. p. 19) que vous les mettez au-dessus de tous les autres biens.

L'art de tirer les métaux du sein de la terre fait partie de la culture, comme la chasse, la pêche et le pâturage.

Vous parlez de prospérité du genre humain, de sa multiplication et de son bien-être, et vous excluez les propriétaires, les cultivateurs, la production totale des terres et le produit net ; c'est le début de votre livre : je crains qu'il ne paraisse trop singulier.

« Les richesses de l'État », dites-vous (1<sup>ère</sup> part., pag. 17), « ne sont point les revenus du souverain ; car si ces revenus ont un rapport avec la fortune publique, ils en ont un aussi avec la sagesse ou l'impéritie de ceux qui gouvernent, et qui ne mesurent pas toujours les impôts sur les facultés de la nation (mais quand ils sont mesurés sans impéritie). »

« Les richesses de l'État, dans le moment où on les compare à la population, ne seront pas non plus composées des biens qui sont *essentiellement nécessaires* à cette population ; on ne pourra donc point comprendre alors sous ce nom de richesses, ni la terre qui nourrit les hommes, ni les *avances* en outils, en animaux, en bâtiments, en denrées nécessaires pour la semence, pour la culture. Tous ces genres de biens font comme partie absolue de la population ; car on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance. »

Je remarque d'abord ici, Monsieur, que vous les connaissez très bien ces *avances* des propriétaires et des cultivateurs, qui font leur titre, sans être descendues du Ciel, qui

rendent leurs fonctions un peu plus *difficiles* et plus *méritoires* que vous ne faisiez semblant de le croire.

Car enfin si les pères de tels propriétaires et de tels fermiers avaient dissipé, comme ils le pouvaient, ces avances considérables, nous aurions encore des friches à la place des domaines qu'ils font valoir.

Mais pourquoi les excluez-vous du calcul des richesses comparées avec la population ; et qu'entendez-vous par cette comparaison ?

Les *vraies richesses* d'un État sont les avances foncières et les avances de la culture ; ce sont les premières, les plus réelles, les plus solides. La *population* et le *bonheur* sont les *effets* de ces richesses ; et je ne sais point ce que c'est qu'une prétendue comparaison entre la cause et son effet, alambiquée par de grands mots vides de sens pour faire disparaître la cause.

Parlons simplement et sans ambages. Voici deux pays d'égale étendue, dont le sol est parfaitement le même par la nature.

Lequel des deux sera plus riche, et par conséquent contiendra le plus grand nombre d'habitants vivants dans un plus grand bien-être ?

Lequel sera plus pauvre, et par conséquent renfermera moins d'hommes, plus misérables ?

Si l'un des deux a moins de terres en friches, s'il a beaucoup de grandes et bonnes avances foncières, de grandes et bonnes avances, de riches cultivateurs en tous les genres de productions des trois règnes (végétal, animal et minéral), par conséquent une très grande masse de subsistances, une très grande masse de matières premières, je dis hardiment qu'il est très riche, qu'il contient une population nombreuse, et que les hommes y sont bien.

J'ajoute même que le souverain y jouit d'un grand revenu, d'une grande force politique, sans que l'impéritie de ses ministres soit obligée de fouler les peuples.

Si le second de ces États a beaucoup de terres en friches, s'il y a peu d'avances faites par les propriétaires fonciers, peu par les cultivateurs de tous les genres, il y a peu de récoltes, il y a peu d'hommes, ils sont malheureux ; et malgré tout ce que fera le gouvernement, le souverain y sera dans la misère et la faiblesse.

Convenez, Monsieur, qu'il fallait beaucoup d'*art* pour embrouiller une vérité si simple, et pour séparer l'idée de la richesse d'un État de celle des avances faites par les propriétaires et les fermiers.

Voici donc celui qu'on vous soupçonnera d'avoir mis dans les premiers chapitres de votre ouvrage.

Vous supposez *des biens qui font absolument nécessaires à une population donnée*. Vous mettez en fait *qu'on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance* (1<sup>ère</sup> partie, ch. 4) ; et c'est de là que vous partez pour effacer d'un trait de plume du catalogue de nos vraies richesses toutes les propriétés foncières, et tous les capitaux de la culture.

« Ainsi, dites-vous (*ibid.*), les seules richesses qui forment une puissance distincte de la population, ce sont les biens *surabondants* de toute espèce, qui s'amassent dans une

société, et qui, susceptibles d'être échangés contre les services étrangers, peuvent augmenter la force publique.

« Ces biens consistent principalement aujourd'hui dans les matières précieuses telles que l'or et l'argent. »

Ne craignez pas, Monsieur, que je discute cet éloge indirect des *capitalistes*, ni que j'examine avec trop de rigueur s'il est vrai, comme bien d'autres l'ont dit avant vous, et le diront peut-être encore après, que le grand point d'un gouvernement habile soit de laisser remplir d'une manière quelconque un certain nombre de coffres-forts, afin de les vider par des emprunts quand on veut *payer des services étrangers*.

Je me borne à vous ramener, vous et vos lecteurs, vers cette idée d'une vraie, d'une solide richesse qu'il ne faut opposer ni à la population, ni au bonheur, puisqu'elle en est la cause, et qu'ils en sont les effets nécessaires. Cette richesse est précisément et uniquement celle que vous rejetez par un sophisme, celle des avances faites par les propriétaires fonciers et par les cultivateurs.

« Je n'en tiens pas compte », dites-vous, « parce que tous ces genres de biens font comme partie absolue de la population ; ils sont essentiellement nécessaires à cette population ; car on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance. »

Il serait bien à désirer que cette raison-là fût une vérité. Mais, hélas ! Monsieur, vous êtes-vous même bien persuadé du contraire, et vous le dites de la manière la plus énergique à quinze pages de là (chap. 6. pag. 30).

« La population condamne sans doute à *des privations* la classe industrieuse des citoyens. Elle s'étend ; et en s'étendant, elle accroît d'une manière inévitable le nombre des misérables. »

N'est-ce pas là *séparer peu à peu l'homme de sa subsistance* ?

« Il est une période », ajoutez-vous (page 23), « où la population viendrait à surpasser la somme des subsistances ; alors il y aurait des souffrances et des mortalités. »

Il est vrai que votre politique bienfaisante et consolatrice cherche à nous rassurer contre un semblable péril. Selon vous, « ce mal est l'effet de la plénitude du bien ; c'est un vase rempli qui déborde : ce genre de malheur est peu connu sur la terre ». Je ne puis me dispenser de soumettre ces assertions à votre propre examen.

#### N°. IV.

*Des causes qui réduisent le peuple à la misère, qui occasionnent des souffrances et des mortalités ; que ce mal n'est pas l'effet de la plénitude d'un bien ; que ce genre de malheur est trop commun sur la terre ; qu'il est l'effet infaillible et très commun des impôts désastreux, du régime fiscal et réglementaire ; du faste, de la dépréciation et du gaspillage des Cours, qui ruinent les cultivateurs, les propriétaires, et le souverain lui-même.*

Il serait bien étrange, Monsieur que votre esprit observateur, si fécond en remarques, eût négligé celle-ci. Fuyons les applications particulières, bornons-nous aux généralités, pour n'offenser personne.

Supposez un grand État agricole tout couvert de riches propriétés foncières, exploitées par de riches fermiers. Supposez que l'industrie de toute espèce, que les arts et le commerce y jouissent de la plus grande liberté, de la plus grande immunité possibles ;

que le souverain, content de recevoir une portion du revenu quitte et net des fonds de terres, emploie sagement sa richesse aux grands travaux utiles, qui font croître sans cesse la force et la prospérité de son empire.

Convenez que dans les détails de ces tableaux vous concevez un grand nombre d'hommes heureux. Le propriétaire, le cultivateur, le manufacturier, le marchand, l'artisan, le journalier seront bien logés, bien nourris, bien vêtus, eux et leurs familles, jouiront d'une aisance honnête, tels et plus heureux encore que les habitants des campagnes de Hollande, de Suisse, d'Angleterre et de quelques-uns des cantons d'Allemagne.

Placez dans cette heureuse contrée deux ou trois générations de despotes, enivrés d'orgueil, qui ne respirent que la guerre, les conquêtes, les plaisirs bruyants, les dépenses fastueuses

Donnez-leur pour ministres des financiers impitoyables, multipliez les taxes et les droits de toute espèce, agravez les contraintes, joignez les chicanes, les monopoles, les priviléges exclusifs, les règlements arbitraires, aux aides, aux gabelles, aux milices, aux corvées.

Bientôt vous verrez tout le peuple retrancher la majeure partie de ses jouissances, et diminuer toutes les consommations qui font le bien-être et la douceur de la vie.

Vous verrez les cultivateurs qui seront obligés de laisser dépérir leurs avances, les propriétaires qui laisseront par force délabrer leurs héritages.

Cependant le Trésor royal sera toujours épuisé de plus en plus ; de nouveaux besoins amèneront de nouvelles exactions, et ces nouvelles exactions occasionneront de nouvelles ruines.

Voilà, Monsieur, une cause évidente et nécessaire de souffrances et de mortalité, qui ne vient pas, comme vous le dites, de *la plénitude du bien*, mais au contraire, de *la plénitude du mal*, et qui n'est pas rare, mais, hélas ! malheureusement trop commune.

La ruine des fermiers et des propriétaires, en détériorant la culture, diminue les récoltes ; il naît d'année en année moins de productions ; les subsistances, les matières premières des ouvrages sont tous les jours en moindre quantité.

Cependant les agents du fisc et les part-prenants du gaspillage augmentent leur faste et leurs prodigalités, ainsi que les agents du négoce étranger, qui leur fournit les superfluités d'un luxe effréné, les suppôts de l'agiotage usuraire, ceux de la vexation et de la chicane.

Il faut donc que le peuple des campagnes, et même celui des villes, gémisse dans la détresse, que la génération vivante soit minée par les horreurs de la misère, et qu'elle voie d'âge en âge dévorer par la faim la moitié de sa postérité.

Vous avez conçu la possibilité de ces événements, qui « *condamnent à des privations la moitié de la classe industrieuse des citoyens* » ; mais vous avez cru qu'ils ne pouvaient avoir qu'une seule cause, *l'accroissement de la population*. Vous semblez supposer, comme une condition tacite à tous vos raisonnements, que la culture des fonds, que sa production totale et son produit net restent nécessairement dans le même état.

« Deux mille hommes », dites-vous (1<sup>ère</sup> part., pag. 32 ), « réduits au plus simple nécessaire, réunissent, s'il est permis de m'exprimer ainsi, une plus grande quantité de bonheur que mille un peu mieux vêtus, ou plus délicatement nourris. »

Je ne ferai point encore ici de commentaires sur ce passage ; mais si ce n'est pas un mal *d'obliger par des systèmes* dirigés à cet effet mille citoyens de partager les aliments, les meubles, les habits qu'ils ont achetés par leur travail avec mille autres qui leur sont étrangers, au moins serait-ce un mal, mais un très grand mal de leur enlever en pure perte pour l'humanité, plus de la moitié des biens qui font leur subsistance.

C'est évidemment ce que font toujours les exactions fiscales, et les régimes déprédateurs de la tyrannie.

C'est par la ruine des cultivateurs et des propriétaires qu'ils opèrent cette destruction.

En pourriez-vous douter, Monsieur ? Prenez la meilleure de nos provinces, la Flandre française ; donnez-vous la peine de la comparer avec le Maine, l'Anjou, le Limousin, le Bourbonnais.

Dans mille lieues quarrées de ces derniers pays, vous ne trouveriez ni une population aussi nombreuse d'hommes aussi bien vêtus, aussi bien logés, aussi bien nourris que vous en trouveriez dans cent lieues quarrées de notre Flandre.

Voulez-vous savoir au vrai la cause de cette différence ? Comptez le nombre des domaines ruraux, et comparez-les entre eux.

Je dis comparez ; et dans la crainte que votre imagination, préoccupée de tant d'autres idées que vous trouverez *importantes*, ne vous fasse oublier les objets de comparaison, permettez-moi de vous les spécifier.

En Flandre, cinq à six domaines de quatre ou cinq cents arpents, sont immédiatement unis à mille et mille domaines de même espèce. Dans nos provinces pauvres, deux ou trois domaines de trente ou quarante arpents sont séparés d'un autre par des centaines et des milliers d'arpents de terre en friche qu'occupent des broussailles, des landes et des bruyères.

En Flandres, ce qu'on appelle une ferme est un grand et vaste ensemble de solides édifices, qui comprennent toutes les commodités nécessaires aux cultivateurs, à leurs ateliers d'exploitation et à leurs récoltes.

Ce qu'on appelle une métairie dans nos provinces pauvres, est composé de quelques chétives masures ; le prix d'une seule ferme flamande paierait, pour le moins, quinze ou vingt de ces métairies.

Les *avances foncières* sont en Flandre cent fois plus riches que dans les autres pays. C'est le premier fait que je vous exhorte à vérifier.

Quant aux *avances des cultivateurs*, c'est un second point de comparaison que vous devez encore moins négliger ; un bon fermier flamand ne changerait pas son atelier d'exploitation contre ceux de trente ou quarante métairies.

Mais aussi, Monsieur, les cent lieues quarrées de la Flandre entretiennent un grand nombre de propriétaires, de cultivateurs et d'ouvriers de toute espèce ; elles sont couvertes de villes opulentes et considérables, et les bourgs y sont immenses. Vous y découvrez dans une petite journée de chemin cinquante villages, cinq à six grandes cités.

Dans les autres pays, vous trouvez à peine en un grand jour trois ou quatre hameaux, et deux petites villes misérables.

Un paysan, un artisan, un fermier, un manufacturier flamand consomment pour leur bien-être plus que le triple et le quadruple d'une famille de cultivateurs et de propriétaires limousins.

Ce n'est pas tout, Monsieur, et pour vous parler du commerce extérieur que vous aimez tant, il se boit en Flandre beaucoup de vin de nos provinces intérieures et méridionales, il s'y consomme beaucoup d'huile, de savons, de fruits secs de Provence, beaucoup de sels, beaucoup d'étoffes, de soieries, de confitures des autres cantons français. Il s'y fait un grand usage des sucres et des cafés de nos colonies.

Les plus belles toiles et les plus beaux camelots qui s'exportent au-dehors du royaume, viennent de Flandre.

Voulez-vous savoir comment il faudrait s'y prendre pour assimiler cette province à celles qui nous ont servi d'objet de comparaison ? Je gage qu'en voici le secret le plus infaillible.

Détruisez les trois quarts des édifices ruraux, comblez les fossés, répandez les pierres dans les champs, arrachez les arbres, enlevez les marnes, ôtez aux propriétaires tous leurs capitaux.

Enlevez aux cultivateurs les trois quarts de leurs bestiaux, de leurs outils, de leurs semences, de leurs avances pécuniaires.

Quand vous aurez fait ces deux opérations, augmentez encore les impôts, les gênes, les prohibitions. Croyez-vous qu'il y restera la même production, le même nombre d'habitants jouissant de la même aisance ? Croyez-vous qu'il se fera la même quantité d'ouvrages dans les manufactures, le même commerce intérieur dans la province, les mêmes échanges avec les autres pays de France et du reste de l'univers ? Non, Monsieur, vous ne le croyez pas.

Mais pour détourner vos yeux d'une *spéculation* si affligeante, voulez-vous que nous nous donnions un plus beau spectacle ? Voulez-vous peupler une de nos plus malheureuses provinces, la remplir d'habitants heureux, y faire fleurir le commerce et l'industrie ? Ce rêve est plus consolant que l'autre.

Je n'ai, Monsieur, ni votre esprit, ni vos talents ; aussi ne chercherai-je la solution d'un pareil problème, ni dans vos principes, ni dans leurs résultats. Voici tout bonnement ce que je ferais, si la Providence m'avait donné plein pouvoir à cet effet.

Je formerais d'un coup de baguette de grandes fermes bien bâties, entourées de champs bien cultivés ; je centuplerais les *avances foncières* de tous les possesseurs d'héritages ; je centuplerais aussi les *avances mobilières*, rurales des cultivateurs et leurs récoltes. À proportion des subsistances et des matières premières que fourniraient les terres, les vignes, les prés, les bois, les vergers, les eaux et les carrières, j'y laisserais vivre à leur gré les ouvriers qui naîtraient, ou qui viendraient à mon ordre.

Ce que je ferais en un instant d'un coup de ma baguette d'enchanteur, un régime favorable aux propriétaires et aux cultivateurs le fait peu à peu par des progrès successifs.

Le contraire, c'est-à dire, la dévastation du sol, la dépopulation et la misère, un régime déprédateur des campagnes l'opère de jour en jour.

*Avances des propriétaires fonciers, avances des cultivateurs ou chefs des exploitations productives : voilà, Monsieur, à notre avis, la source de la vraie, de la solide richesse. Voilà, Monsieur, la source d'une population nombreuse et fortunée. Voilà, Monsieur, la source de l'opulence et de la force du souverain.*

Vos premiers chapitres commencent par faire oublier ces grandes vérités ; on pourrait même vous soupçonner d'avoir voulu faire supposer le contraire.

Je crois cependant que vous êtes incapable de les contester, et même de les ignorer.

Si je vous demande quelques éclaircissements sur ce point capital, et sur vos idées philosophiques relativement à l'origine des sociétés, c'est qu'il m'a paru que votre système politique en général avait un certain ensemble, ou du moins que vous aviez essayé de lui donner cet air de méthode et d'enchaînement, et que j'ai cru nécessaire de vous suivre, en pénétrant jusqu'aux premières bases de vos opinions.

Je vais maintenant discuter vos principes secondaires d'administration économique.

## SECOND OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

*Maximes particulières d'économie politique ; systèmes sur ce qu'on appelle État, bien de l'État, richesse de l'État, sur les manufactures les plus recherchées, sur le commerce extérieur, les prohibitions et les impôts.*

« Les hommes aiment à classer les opinions sous un mot de ralliement ». C'est, Monsieur, une de vos réflexions (tom. 2. pag. 173). Je la trouve juste et je l'adopte.

Nous connaissons deux systèmes principaux d'administration économique ; l'un est du bon Henri IV et de son digne ami le sage Sully ; l'autre est du fameux Louis XIV et de Colbert, surnommé le Grand comme son maître.

Vous vous êtes annoncé depuis longtemps comme le partisan, comme l'apologiste de Colbert. Vous répétez la même déclaration dans votre nouvel ouvrage (1<sup>ère</sup> part., chap. 11, p. 50) ; tous vos premiers et vos derniers chapitres sont un abrégé des principes du *colbertisme*.

J'ai le malheur d'être, ainsi que tous les autres Économistes, partisan de Sully. Vous pouvez me ranger au nombre de ceux qui regardent les *lois prohibitives* et les impôts dont vous faites honneur à votre héros, « comme des institutions sauvages, injustes et barbares ». (Ce sont vos expressions, et je suis bien loin d'exiger qu'elles soient adoucies). J'ajouterais de plus que ces lois sont *absurdes* ; et c'est une vérité que je m'engage à vous prouver.

Je l'aurais déjà fait depuis longtemps, quand vous publiâtes l'*Éloge de Colbert*. Je vous aurais entre autres choses *démontré par les faits*, que ce ministre, bien loin d'avoir créé le *commerce* de France, l'a *détruit* au contraire, mais bien *détruit*.

Une prohibition formelle nous empêcha dans ce temps-là d'écrire contre la mémoire et le système de ce grand homme. La liberté nous est rendue, et je vous annonce exprès ma démonstration par les faits ; vous la trouverez dans un des prochains volumes des

Éphémérides ; vous y verrez aussi la preuve qu'il avait plus que doublé tous les impôts, et qu'il laissa le Trésor royal presque aussi endetté qu'il l'avait trouvé.

J'ai comparé l'administration des finances de Louis XIV faite par le cardinal Mazarin, oui, Monsieur, par le cardinal Mazarin, avec celle de Colbert, pendant le même espace de temps à peu près, en observant cette différence que le cardinal eut toujours la guerre, et Colbert douze ans de paix.

Vous verrez par le résultat incontestable de ce parallèle, que Mazarin ménagea beaucoup plus le peuple, et administra mieux le Trésor royal que Colbert. Je crois que c'est tout dire.

Je n'avais jamais eu le dessein de comparer en ce point votre héros avec le nôtre. Colbert avec Sully ? c'eût été prendre trop d'avantage sur vous.

Je voulais le comparer avec le cardinal de Richelieu ; mais j'ai trouvé que le cardinal Mazarin lui-même pouvait soutenir le parallèle avec grand avantage. Vous serez le maître d'examiner et de contredire.

Je me borne, quant à présent, à ces principes dont vous avez fait *l'analyse* ; je vais les discuter et leur opposer ceux de Sully.

N°. PREMIER.

*Principes de Colbert, adoptés par M. N\*\*.*

Voici, Monsieur, l'ensemble de votre doctrine. Que faut-il pour assurer le bonheur des peuples ? Il faut de la *force*. C'est votre chapitre second.

Qu'est-ce qui fait la force ou la puissance de l'État ? C'est la matière de votre chapitre troisième. Vous répondez que « la puissance d'un État se règle sur la grandeur de ses richesses, mais plus encore sur le nombre de ses habitants. »

Vous ajoutez que « ce nombre ne peut s'accroître que par l'effet d'une heureuse harmonie entre les différentes classes de la société. »

Cette harmonie est le sujet de vos chapitres suivants, et voici comme vous l'expliquez :

Vous presupposez qu'il existe une agriculture, sans faire aucune mention des avances des propriétaires et des fermiers, qui peuvent seuls la fonder ; vous les aviez pour le moins oubliées.

Vous n'imaginez pas que cette agriculture puisse être dans un état de langueur et de ruine progressive. Tout au contraire, vous la supposez dans un tel état de prospérité, qu'il n'est aucun besoin de la soulager, de l'améliorer : aucun moyen de l'étendre et de la perfectionner.

Ce pays que vous établissez ainsi dans votre imagination, comme à son plus haut période possible de valeur foncière et de culture : vous demandez ce qu'il faut pour lui procurer la plus grande population, et la plus grande richesse pécuniaire possible ? *des hommes et de l'argent* ; car c'est, à votre avis, de ces deux sources là que découlent toute puissance de l'État, tout bonheur des citoyens.

Vous répondez qu'il faut des *manufactures*, des établissements d'*industrie*.

Vous ne dites pas qu'un peuple quelconque ne peut jamais, dans un état naturel, être parvenu successivement à faire de grandes avances foncières, et une riche culture, sans

avoir établi successivement toutes les manufactures et tous les travaux de l'industrie, qui font jouir du fruit de leurs avances et de leurs travaux les propriétaires et les cultivateurs.

Vous supposez en quelque sorte le contraire, et vous citez en preuve deux nations à demi-sauvages, les Polonais et les Barbaresques, qui vendent beaucoup de blé aux étrangers : ce qui vous semble prouver la prospérité de leur culture ; et qui n'ont point d'art ni d'industrie : ce qui vous paraît un effet si naturel, que vous ne daignez pas en rechercher la cause.

Permettez-moi de vous le dire ici en passant : cette Pologne, cette Barbarie que vous nous objectez (1<sup>ère</sup> part., page 40 et ailleurs), mériteraient un peu plus d'attention de votre part ; nous y reviendrons, et vous verrez deux vérités contraires aux faits que vous supposez. La première, que l'agriculture est là dans l'état le plus misérable ; la seconde, que les arts sont absolument et formellement proscrits par le défaut le plus absolu de sûreté des propriétés personnelles, mobilières et foncières. Cette sûreté n'étant accordée, *par le droit local*, qu'aux seuls nobles, et par *le fait* que ceux de cette classe, qui sont les plus forts et les plus adroits.

Vous verriez que la liberté, que l'immunité tant réclamée par les économistes, y établiraient sur-le-champ l'industrie, les manufactures, les arts et les métiers, en même temps que la perfection de la culture.

Mais la liberté, l'immunité de toute industrie, jointes à celle des cultivateurs, ne vous paraissent pas des moyens suffisants ; ils sont *trop simples*, et selon vous, c'est un grand défaut que cette simplicité.

Au moyen de la liberté, le *commerce extérieur* ne serait pas au point de perfection que vous lui désirez. Or ce commerce extérieur est, selon vous, le plus important (1<sup>ère</sup> part., pag. 41). « C'est le *seul* qui entretienne la prospérité de l'État, en accroissant à la fois sa population et sa richesse. »

« La partie des manufactures nationales qu'on vend aux étrangers est le plus utile des échanges », répétez-vous plus bas (*ibid.* page 137).

En effet, tout ce qui ne sert qu'à nous alimenter, nous vêtir, nous loger, nous meubler, nous autres habitants du royaume, est peu de chose, ou même rien du tout aux yeux de la politique de Colbert.

Le principal, c'est le commerce avec l'étranger, surtout comme vous l'expliquez fort en détail dans le vingt-troisième chapitre de votre première partie, le commerce des objets les plus recherchés, qui coûtent le plus de soin et de façons, qui valent plus d'argent, et qui sont plus faciles à transporter.

« L'intérêt des marchands qui font ce commerce extérieur s'accordera parfaitement avec l'intérêt de la société », dites-vous ensuite (page 187), « dans la plupart des échanges qu'ils font avec l'étranger ; *s'ils achètent à bon marché* au-dedans, ils ne négligeront rien pour *vendre cher au-dehors* ; s'ils tâchent de vendre cher au-dedans, ils auront fait les mêmes efforts auparavant pour acheter à bon marché dans d'autres pays. »

C'est là, Monsieur, ce que vous appelez l'heureuse *harmonie* entre les différentes classes de la société,

C'est le sublime principe d'administration du grand Colbert.

Les prohibitions et les impôts sont, comme vous l'expliquez fort clairement (page 149 et suiv.) les institutions admirables qui fondent cette heureuse harmonie.

On dit donc aux propriétaires et aux cultivateurs, 1°. Vous vendrez à très bon marché les subsistances et les matières premières. Non seulement on vous y forcera par des prohibitions de les exporter, mais encore on affranchira de tous impôts, ou du moins on ne chargera que de droits très modiques les denrées simples qui viendraient de l'étranger.

Mais vous vous passerez des ouvrages manufacturés par ces mêmes étrangers, ou du moins vous les achèterez très cher ; une prohibition absolue, ou de bons gros impôts nous répondront à cet égard de vous et des marchands frauduleux qui voudraient vous servir.

Vous aurez, pour vous récompenser de ces privations, le plaisir de savoir qu'il « *entre dans l'État* beaucoup des *marchandises étrangères* que désirent le luxe et la vanité, et en outre, quarante ou cinquante millions d'argent destinés à satisfaire les vœux de l'avarice, et à contenter cette imagination, qui préfère la faculté de dépenser à la dépense même (page 40). »

Il y aura donc dans votre pays beaucoup d'hommes travaillants pour fournir au luxe et à la vanité des étrangers. Ces hommes-là, vous les nourrirez, vous les vêtirez, les logerez à bon marché : c'est un article principal. Pourquoi ? C'est qu'au moyen de ce bas prix de leurs subsistances, les marchands qui doivent porter tous ces objets aux riches étrangers, les achèteront à bon marché.

Or, comme ils feront de leur mieux pour les vendre cher, ils gagneront beaucoup d'argent qu'ils apporteront en France, tout à côté de vos propriétés ou de vos ateliers de culture, et encore beaucoup de curiosités et de superfluïtés étrangères, pour eux-mêmes, pour les financiers, et pour tous ceux qui participeront aux revenus publics.

Ces superfluïtés-là vous donneront une bonne revanche ; car si l'on vous a forcé de vendre vos subsistances et vos matières premières à bas prix pour que les marchands pussent acheter à bon marché en France ce qu'ils revendent cher aux étrangers, vous aurez le plaisir que les acheteurs des superfluïtés venues des autres pays seront obligés à leur tour de les payer cher aux marchands qui les ont eues à bon marché.

J'ai beau chercher, Monsieur, je ne trouve rien autre chose dans votre livre pour exprimer *cette heureuse harmonie entre les classes de la société*.

N°. II.

*Injustice manifeste de ces principes qui sont absolument contraires aux intérêts des propriétaires et des cultivateurs, et même des ouvriers.*

Vous ne m'accuserez pas, Monsieur, de vous attribuer à tort ces principes qui sont très préjudiciables aux intérêts des propriétaires et des cultivateurs, ou de les exagérer. Vous êtes de trop bonne foi ; mais nos lecteurs pourraient douter, et je dois prévenir leur scrupule, en citant vos paroles avec la plus grande exactitude.

« Montrons », dites-vous (1<sup>ère</sup> part., chap. 22. page 126), « l'application de ce principe à la question présente.

« Supposons que les étrangers puissent fournir mille aulnes d'étoffe pour *mille* septiers de blé, ou pour une somme d'argent équivalent, tandis qu'il en faut distribuer *onze cent* aux ouvriers *nationaux*, afin d'obtenir d'eux le même travail ; les

consommateurs *libres dans leur choix*, profiteraient certainement de cette différence. Mais la *société* sera exposée à perdre les habitants que cette fabrication occupait, et que ces mille septiers fournis aux étrangers pourraient nourrir.

Et plus bas : « On ne dira pas sans doute que si la liberté qu'on réclame détruisait quelques manufactures, les ouvriers s'appliqueraient à d'autres ouvrages qu'on vendrait aux étrangers ; et qu'ainsi la *population* et la *richesse* ne seraient pas contrariées. Ce raisonnement ne serait juste qu'autant qu'une réciprocité de commerce serait établie, et elle n'existe pas. Sans une telle réciprocité cependant, sans une convention qui l'assure, la *France*, en abolissant ses *lois prohibitives*, ne ferait que seconder la population et la richesse des autres nations, *aux dépens de ses propres ressources*. »

On voit dans ce passage, et dans mille autres, que la *France* est pour vous toute autre chose que les propriétaires et les cultivateurs du royaume ; qu'un seul objet vous occupe : c'est le commerce extérieur.

Vous êtes encore plus énergique, à mesure que vous avancez dans le développement de vos idées.

« Ce n'est pas », selon vous, « pour se prêter à tous les raffinements du luxe *intérieur*, que l'économie politique doit désirer la perfection des *manufactures nationales* ; c'est pour leur assurer la *supériorité dans le commerce au dehors* (*ibid.* p. 132). »

« Pour maintenir *l'harmonie sociale*, pour assurer entre tous les habitants d'un royaume ces rapports si nécessaires au repos et à la puissance des nations, on pourrait bien sans doute exiger quelques *légers sacrifices* de la part des *heureux citoyens* qui tiennent de si *vastes propriétés*, et qui disposent de tant de superflu. Assez de priviléges leur sont réservés (*pag. 135*). »

Vous complétez, comme de raison, cette belle théorie du commerce étranger par celle des *impôts*.

« Ce sont les droits établis aux frontières du royaume qui suppléent à l'insuffisance des principes généraux en économie politique ». (Vos principes généraux sont donc insuffisants, et pour supplément ils ont besoin d'une maltôte. C'est une grande consolation pour le peuple auquel vous les proposez).

« L'étude de ces droits me paraît fort importante » (nous avons le malheur de ne regarder comme importante d'autre étude que celle de détruire ces droits-là) ; et l'on découvrira facilement qu'elle a de fréquents rapports avec les différentes questions que nous avons parcourues (*page 149*).

On le sait bien, Monsieur, que les intérêts des capitalistes, des négociants, qui font le commerce étranger, et celui des financiers qui perçoivent les droits, ont en effet les plus grands rapports avec les déductions politiques du *colbertisme*. Voici donc ses oracles.

« Il est des *merchandises étrangères* qu'il ne faut jamais renchérir par des droits d'entrées, parce qu'elles deviennent la matière première de plusieurs manufactures, *objet essentiel du commerce de la France avec d'autres pays*. Tels sont l'or et l'argent, dont on fait les bijoux et la vaisselle » (pour vendre en d'autres pays, d'autant mieux que les propriétaires et les cultivateurs du royaume n'ont sûrement ni le désir d'en amasser, ni les moyens de les payer), « les laines d'Espagne dont on fait les draps (fins),

les soies d'Espagne et de Piémont dont on fait les étoffes (précieuses) ; toujours *pour en faire commerce avec les pays étrangers*.

« Il y a des marchandises étrangères sur lesquelles *on a raison de mettre un impôt*, parce qu'elles ne sont pas nécessaires, et que cet impôt ne tombe que sur les riches ; de ce nombre sont les *tabacs*, les mousselines, les épiceries, les vins de liqueurs (page 150).

« Il est enfin des ouvrages étrangers à l'*introduction desquels on doit s'opposer formellement*, afin que le travail *national* appliqué à de pareils objets ne soit point contrarié. Tels sont les draps (même les plus grossiers, et surtout ceux-là), les toiles (les plus communes principalement), les étoffes de soie, les galons d'or et d'argent, *et tant d'autres manufactures du même genre.* »

C'est-à dire, en suivant l'analogie de vos raisonnements, tout ce qui peut habiller, meubler, ou satisfaire d'une autre façon le commun des propriétaires et des cultivateurs.

« D'un autre côté, il ne faut pas laisser sortir du royaume les *instruments des métiers*, et les *matières premières* qui pourraient aider les *étrangers à se passer de l'industrie française.* »

Ces *matières premières* surtout, parce qu'en permettant aux propriétaires et aux cultivateurs qui les ont fait naître par *leurs avances* et leurs peines, de les vendre librement au plus offrant et dernier enchérisseur quelconque, ils les vendraient à trop bon prix.

« Il est un petit nombre de denrées qu'on peut renchérir par des droits de sortie, soit pour *modérer leur exploitation et leur culture* » (sans doute au plus grand profit des propriétaires et des cultivateurs qui les font naître), « soit pour forcer les étrangers à les payer aussi cher qu'ils y sont disposés. Tels sont certains vins particuliers à la France, et recherchés dans toute l'Europe. »

C'est aux vins de Champagne, de Bourgogne, de Languedoc et de Bordeaux que vous accordez cette petite faveur-là, de les *renchérir par des droits de sortie* ; d'autant mieux que tous les tarifs d'entrées dans les autres pays les chargent encore *d'un autre droit* très considérable.

Oh ! pour cette fois-là, Monsieur, vous êtes bien assuré de ne pas manquer votre coup ; c'est un excellent moyen d'en *modérer l'exportation et la culture*.

Reste à savoir si les propriétaires des vignes, si les vignerons et leurs ouvriers doivent ou non vous savoir gré de cette modération. Permettez que j'en doute.

Mais voici votre grand, votre sublime principe, le résumé de tout votre système économique. « Les diverses productions de l'industrie nationale doivent être affranchies de tout droit de sortie, *parce que c'est le commerce qu'il faut le plus favoriser.* »

Malgré la résolution où je suis de réserver pour une troisième partie vos idées législatives sur le commerce des grains, je ne puis m'empêcher d'expliquer ici par vos propres termes « la liaison essentielle et nécessaire qu'elles ont dans le *système* du colbertisme, avec celles qui concernent les impôts. »

« Au reste », dites-vous (pag. 124), « il n'est pas indifférent de remarquer ici que les obstacles mis à la libre exportation des grains, et les lois prohibitives à l'entrée du royaume, *dérivent du même principe*. Ces précautions ont également pour terme l'encouragement du travail *national* » (des manufactures, dont les ouvrages sont destinés aux étrangers).

Pour quelle raison ? Parce que « les institutions qui entretiennent à un taux modéré le prix de la main-d'œuvre, et qui accroissent et diversifient l'industrie nationale, sont la meilleure et la moins dispendieuse des sauvegardes contre la concurrence étrangère. »

J'ose croire désormais que je ne serai point suspect d'altérer vos principes. Tâchons de les discuter.

Nous avons une espèce de tic, nous autres Économistes, c'est de commencer toujours par examiner ce qui est *juste*, avant de rechercher ce qui peut être *expédient*.

Vous faites semblant de ne pas aimer cette marche là ; vous réclamez dans votre introduction et dans votre conclusion, au nom du peuple, ce que vousappelez *l'humanité* (tom. 1, pag. 6 ; tom. 2, pag. 170-171), vous allez jusqu'à mettre dans la bouche d'*une classe de citoyens* (que vous dites être la plus nombreuse, et pour laquelle vous soutenez que les lois n'ont presque rien fait encore), ce discours pour le moins étrange : « Que nous importent vos lois de propriété ? nous ne possédons rien ; vos *lois de justice* ? nous n'avons rien à défendre ; vos lois de liberté ? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. »

Vous oubliez que les lois leur garantissent toutes les propriétés personnelles qu'ils tiennent de la nature des institutions sociales, entre autres de l'éducation et des mœurs publiques. Vous oubliez qu'il n'est permis à personne de les injurier, de les maltraiter, de les réduire à l'esclavage.

Vous oubliez que les mêmes lois leur garantissent la liberté de *travailler à leur gré* pour vivre, et que s'il existe encore quelques entraves à cette liberté générale, ces entraves contre lesquelles nous ne cessons de nous récrier, en faveur de la liberté générale et absolue de tout travail, de toute industrie ; ces entraves, dis-je, sont l'ouvrage de votre héros, de Colbert, qui, par un certain édit de 1673, pour un misérable petit objet pécuniaire de deux ou trois millions, en établissant et multipliant les corporations, les jurandes, les formalités et les exactions de l'apprentissage, du compagnonnage et de la maîtrise, fit un code absurde et barbare contre cette précieuse *liberté*, dont les économistes n'ont jamais cessé, et ne cesseront jamais de réclamer les droits.

Pourquoi faites-vous dire *au plus grand nombre des citoyens* : nous ne possédons rien. Leurs habits, leurs meubles, leurs effets, leur argent, leurs contrats, ne sont-ils pas des *possessions* que les lois leur *garantissent* ?

Ne sont-ils pas les maîtres de les employer à leur gré ? S'ils voulaient et s'ils savaient être propriétaires ou cultivateurs, qui est-ce qui les en empêche ?

S'ils n'ont eu ni assez de bonheur, ni assez de conduite pour amasser un capital, est-ce la faute des lois ? Est-ce la faute du gouvernement ? Est-ce la faute des propriétaires fonciers et des cultivateurs ?

À qui donc en voudraient les hommes du peuple qui adopteraient vos réclamations ?

Mais *l'humanité*, dites-vous, la *bienfaisance* ? L'humanité, Monsieur, nous la connaissons, ainsi que la bienfaisance. On donne *son* bien par humanité, on *sacrifie* une partie de sa propriété par bienfaisance.

Oui, Monsieur, mais on ne donne pas le bien d'autrui ; on ne sacrifie pas *la propriété des autres*. Ce serait une plaisante manière de faire *la charité*.

On exhorte à la bienfaisance ; on conseille les *traits d'humanité*. Mais les lois ne peuvent, ni ne doivent les ordonner.

C'est une singulière *harmonie*, une étrange espèce de *société* que celle où les *uns perdent* toujours pour faire *gagner les autres*. C'est exactement la fable du lion et de sa chasse.

Permettez que je réponde enfin au nom de ces propriétaires et de ces cultivateurs, que vous prétendez forcer à des *privations* éternnelles.

Vous voulez que nous vendions toujours au plus bas prix les subsistances et les matières premières qui sont les fruits de nos avances et de nos peines ? Vous voulez que nous achetions toujours au plus cher possible tous les ouvrages manufacturés dont nous pouvons avoir besoin, en prohibant, avec un soin particulier, la concurrence des manufactures et des marchands étrangers, ou du moins en chargeant de gros droits d'entrée les objets qu'ils pourraient nous fournir.

Pourquoi ? Pour favoriser, dites-vous, *le commerce des ouvrages précieux que l'industrie* (prétendue) *nationale vend aux étrangers*.

Mais dites-nous d'abord pour qui vous travaillez ? Ce n'est pas pour les *simples ouvriers* employés à ce commerce. Votre politique a pour but de *les multiplier*, en les réduisant *au plus strict nécessaire* ; parce qu'il en résulte deux avantages pour le commerce extérieur, savoir son agrandissement et sa sauvegarde contre la *concurrence des étrangers*, qui voudraient vendre, ainsi que vous, des ouvrages de leur industrie.

Un plus grand nombre d'ouvriers employés aux travaux de ce genre en occasionnerait *une plus grande exportation* ; car c'est celle-là que vous prétendez accroître, sans *modération* ; c'est celle de nos vins, de nos huiles, de nos sels que vous voulez *modérer*, ainsi que leur production et leur *culture*.

Outre cet accroissement général du *commerce extérieur d'industrie*, qui vous paraît un objet principal, la multiplication de la classe des ouvriers procure encore *le bon marché de la main-d'œuvre*, ce grand ressort universel de votre économie colbertiste.

Je me garderai bien d'exposer moi-même quelle est votre sollicitude et votre tendresse bienfaisante à l'égard de ces ouvriers ; je vais transcrire fidèlement ce que vous pensez sur le bonheur des hommes qui vivent de leur travail.

« Nous venons d'observer », ce sont vos propres termes (1<sup>ère</sup> part., pag. 30 au bas, et 31), « que c'est par leur *nombre* et leur rivalité qu'ils n'obtiennent pour récompense que le plus étroit nécessaire.

« L'accroissement de la population » (qui, selon vous, est l'objet le plus désirable du gouvernement, pourvu qu'il ne soit procuré qu'à l'effet d'augmenter le commerce extérieur des manufactures les plus recherchées) « condamne sans doute à des privations la classe industrieuse des citoyens ; mais l'impétueux attrait que la nature a mis entre les sexes, et l'amour qu'elle leur inspire pour les fruits de leur union, sont la cause de la multiplication des hommes sur la terre. Ces sentiments dominent le pauvre comme le riche, aucune loi ne peut s'y opposer ; et si elle était possible, elle serait barbare. Tout être sensible aime mieux partager du pain avec sa compagne et ses enfants, que de vivre seul d'aliments plus variés. C'est ainsi que la population s'étend ; et en s'étendant, *elle accroît d'une manière inévitable le nombre des misérables*. »

Ici, Monsieur, je vous arrête, pour vous demander à vous-même justice de vous-même.

Après avoir indiqué si clairement la source *inévitable*, selon vous, de la misère des ouvriers, pourquoi donc en cherchez-vous une autre toute différente dans votre chapitre vingt-cinquième, qui roule expressément sur cet objet ?

« D'où vient la misère du peuple dans tous les temps, quelle en sera la source éternelle ?

« C'est le pouvoir qu'ont les propriétaires de ne donner en échange d'un travail qui leur est agréable que le plus petit salaire possible, c'est à-dire celui qui représente le plus étroit nécessaire. »

C'est-là ce que vousappelez (pag. 167) « l'empire du propriétaire sur l'homme sans propriété. »

Quelle relation peuvent donc avoir les propriétaires *nationaux* avec les ouvriers de l'industrie qui fournit les ouvrages vendus à l'étranger ?

Suivant que vous l'observez vous-même, après qu'on aura réduit les propriétaires et les cultivateurs à leur vendre les matières premières et les subsistances au plus bas prix possible, il arrivera que leurs familles se multiplieront, et *l'accroissement de la population* (qui, selon vous, est le plus grand bien), *condamnera cette classe industrieuse à des privations* ; elle s'étendra, comme vous dites (pag. 31) ; et en s'étendant, *elle accroîtra d'une manière inévitale le nombre des misérables*.

Vous l'envisagez très philosophiquement cette misère des simples ouvriers de votre classe industrieuse ; il faut encore de toute nécessité que je vous copie.

« Nous ne nous méprenons pas cependant sur *cette indigence* ; les calculs de la nature sont plus grands que les nôtres : gardons-nous de la calomnier trop légèrement. Elle abandonne aux lois et aux passions des hommes la distribution des richesses. » (Les lois ne distribuent point les richesses, elles en assurent la possession légitime ; et celle qui vient des passions ne l'est pas). « Mais celle du bonheur est restée entre ses mains. Elle n'est pas fondée sur la variété des mets et la délicatesse des vêtements ; elle n'a point mis en communauté tous les plaisirs » (est-ce que vous croyez qu'elle a *mis en communauté* les biens et le travail qui les donne, ou même les effets mobiliers et l'argent comptant ? Non, vous ne le croyez pas.) « qu'elle a voulu répartir à l'espèce humaine ; elle eut donné trop d'empire aux puissants de la terre ; ils peuvent, par la *concurrence* » (effet infaillible de la multiplication naturelle et nécessaire que vous désirez comme un bien) « réduire l'homme de travail à n'avoir que du pain pour récompense ; mais ils ne peuvent lui enlever ni ces besoins renaissants qui donnent la saveur au plus simple aliment, ni cette soif ardente qui l'appelle avec plaisir auprès d'une fontaine » (La *faim* et la *soif* qui font le bonheur : c'est une *idée neuve*, et qui ne pourrait éclore ailleurs que dans les cercles brillants de Paris. Nous croyons, nous autres gens simples, que le *bonheur* consiste, non pas précisément à *avoir faim*, et peu ou point d'aliments grossiers pour se rassasier, mais au contraire, à prendre un *frugal*, mais bon repas.), « ni ce sommeil qui délassé doucement son corps fatigué » (sur de la paille, ou sur un misérable *grabat*), « ni le spectacle de la nature qui le réjouit à son réveil » (car un journalier, qui craint le collecteur, ou la corvée, ou la milice, et qui n'a pour vivre que son travail, s'amuse beaucoup le matin à contempler le spectacle de la nature) « ni ce mouvement qui le *distrait* ». (Qui le distrait ? Et de quoi ? Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'une

promenade à pied aux Tuileries, ou en carrosse aux boulevards ? Les pauvres ouvriers n'ont pas besoin d'être distraits), « ni cette curiosité qui l'agit » (quelle curiosité, s'il vous plaît, hélas ! Monsieur, les pauvres ouvriers de la ville et de la campagne ne sont ni curieux, ni agités), « ni ce sang embrasé, délice des sens, ni cette espérance enfin qui colore l'avenir, adoucit le présent et relève le courage. Tous ces plaisirs de la vie ne *sont pas au pouvoir de la propriété civile* ; c'est le *bien* du pauvre autant que du *riche*. »

Relisez, Monsieur, de sang froid, cette espèce d'églogue, vous trouverez, j'espère, qu'elle serait charmante en vers, et qu'elle amuserait quelques minutes les salons ou les boudoirs.

Mais en philosophie, mais en politique, Monsieur, est-ce assez respecter la misère, que de vanter ainsi ses charmes et ses délices ?

« Sous cet aspect » (ajoutez-vous tout de suite), « deux mille hommes réduits au strict nécessaire, réunissent, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, *une plus grande quantité* de bonheur que mille hommes un peu mieux vêtus, ou plus délicatement nourris. Telle est sans doute la vue *bienfaisante* de la nature, lorsqu'elle entraîne les hommes vers *l'accroissement de l'espèce humaine*. »

Trouvez-vous, Monsieur cette spéculation bien consolante ?

Pour accroître dans le royaume cette population travaillante aux ouvrages d'industrie pour l'usage *des étrangers*, il y aurait un moyen très efficace.

Ce serait, Monsieur, d'appeler tous *les pauvres ouvriers* des quatre parties du monde, et de leur distribuer les trois quarts des revenus de tous les riches capitalistes financiers, négociants et justiciers de la capitale et des provinces.

Ces milliers d'ouvriers devenus *nationaux*, à votre mode, pourraient donner leurs ouvrages à bien *bon marché*, s'ils étaient ainsi nourris gratis.

Croyez-vous que ce fût une belle consolation de dire à ceux qu'on dépouillerait, vous êtes réduits au strict nécessaire ; mais il y a dans le royaume *une plus grande quantité de bonheur*, puisqu'il s'y trouve plusieurs milliers de nouveaux habitants, qui jouissent, comme vous, de la *faim*, de la *soif*, et de *tous les autres plaisirs de la vie, qui ne sont pas au pouvoir de la propriété civile*.

Un censeur misanthrope vous accuserait peut-être de manquer d'égards pour les pauvres dans cette belle tirade poétique. Je suis persuadé que vous l'avez faite d'imagination seulement, sans que le cœur et la réflexion y eussent la moindre part.

Mais je ne puis vous passer l'inattention avec laquelle vous y calomniez *la nature même*.

Oui, Monsieur, « elle entraîne sans cesse les hommes vers l'accroissement de l'espèce humaine » ; mais ce n'est pas comme vous le dites, « en accroissant d'une manière inévitable le nombre des misérables ».

La nature, quand elle n'est pas contrariée par les erreurs destructives des hommes, les entraîne sans cesse vers la perfection de la culture premièrement, et des autres arts ensuite. Cette perfection multiplie les subsistances et les matières premières ; et alors l'espèce humaine s'accroît sans accroître le nombre des misérables ; au contraire, en accroissant le nombre des heureux.

Voilà, Monsieur, une vérité réelle, une vérité consolante, l'une des bases de la science économique, dont je vous donnerai le détail ci-dessous.

Vous ne l'avez pas vue, parce qu'il vous a plu de ne regarder qu'aux douanes des ports et des frontières pour connaître et pour apprécier les États, au lieu de regarder à leurs campagnes.

Une terre totalement sauvage, c'est-à-dire *dénuee des avances* des propriétaires et de celles des cultivateurs, ne peut nourrir, dans l'espace de cinquante lieues quarrées, que deux cents chasseurs barbares, pauvres, misérables et dénusés de tout.

Faiblement cultivée par de modiques avances de propriétaires et de cultivateurs, elle en contiendra plusieurs milliers, où le très petit nombre des plus pauvres mendians sera mieux que les sauvages ; une grande portion sera dans la médiocrité, beaucoup dans l'abondance et la richesse.

Richement cultivée par de grosses avances, elle contiendra des millions d'habitants ; la classe des riches y sera nombreuse ; celle de la médiocrité contiendra des milliers d'individus et celle des pauvres mêmes y sera moins nombreuse et moins souffrante.

La culture et ses avances multiplie donc les hommes et leur bien-être.

C'est quand on multiplie les hommes, sans accroître auparavant la culture, et ses avances, et ses productions, « que *l'accroissement de la population accroît d'une manière inévitable le nombre des misérables* ».

Mais le mal ne vient point de la nature, il vient des erreurs qui empêchent *l'accroissement progressif et la perfection de la culture*, en ruinant, en décourageant les propriétaires et les cultivateurs.

Ces erreurs destructives forment tout le système de Colbert, dont les deux branches capitales, également contraires à *l'accroissement progressif de la culture*, sont les prohibitions et les impôts.

Oui, Monsieur, les impôts et cet article mérite une réclamation expresse de ma part.

### N°. III.

*Apologie des impôts par M. N\*\* ; examen et réfutation de cette apologie.*

« On serait bien étonné peut-être », dites-vous, Monsieur, (tom. 1, pag. 163), « si l'on disait que les lois relatives aux subsistances sont presque les seules par lesquelles on peut adoucir le sort du peuple. On serait bien étonné d'apercevoir qu'elles *sont plus efficaces que la diminution, que l'exemption même des impôts*. »

« Développons cette idée, en indiquant la source de la misère du peuple.

« On dispute souvent sur les causes de l'infortune du peuple ; les pauvres en gémissent sans l'étudier, et les *riches* » (propriétaires et cultivateurs ; car c'est à ceux-là seuls que vous en voulez) « ne manquent jamais d'attribuer uniquement cette infortune à *l'excès des impôts*, et croient exercer suffisamment leur compassion en accusant le gouvernement d'ignorance et d'inconduite, et en disant de temps en temps au coin de leur feu : ce pauvre peuple, comme il est mené ! tandis que *sa misère est leur ouvrage*, et l'effet inévitable de leurs droits, et de l'usage qu'ils en font. »

Après avoir essayé de prouver cette assertion, vous concluez (page 169) : « *quelle que soit la distribution des impôts*, le peuple est condamné par *l'effet des lois de propriété*, à n'obtenir jamais que le nécessaire... »

Et votre conséquence ultérieure est celle-ci. « La puissance souveraine et législative ne peut exercer sa bienfaisance envers le peuple qu'en lui assurant du moins ce nécessaire.

« ... Et tous ces soins, toutes ces précautions, dépendent uniquement de la sagesse des lois sur les grains. »

De bonne foi, Monsieur, vous croyez que la *diminution*, et même *l'exemption* des impôts les plus onéreux ne ferait rien du tout contre la misère du peuple !

Vous avez au moins eu raison de soupçonner qu'on serait étonné de cette assertion.

Quoi ! les ouvriers de Paris paient treize sols le sel, qui n'en vaut qu'un tout au plus ; ils paient 12 sols une bouteille de vin, qui n'en vaut que 2 ou 3 ; ils surachètent plus ou moins la viande renchérie par les entrées et par la caisse de Poissy, qui lève 92 pour cent d'usure sur l'argent qu'elle prête de force aux bouchers riches, et même sur celui qu'elle refuse de prêter aux bouchers pauvres ; le bois de chauffage paie énormément ; la chandelle est soumise aux droits sur les suifs, et dans ces dernières années, à un *monopole particulier* très caractérisé ; le poisson sec ou salé vient d'être affranchi d'un impôt de 33 liv. sur cent francs. Les œufs, le beurre, le fromage, ces aliments du peuple, paient 14 liv. 6 s. 4 den. sur cent francs de marchandise arrivant aux halles, même sur ce qui se gâte, et ne peut être vendu, ou du moins ne l'être qu'à perte. Les cuirs, les toiles, les étoffes quelconques, l'amidon, le papier le plus grossier, tout paie des taxes énormes<sup>1</sup> ; et vous croyez que la diminution, que l'exemption même de ces droits ne soulagerait point le pauvre peuple ?

Donnez-vous la peine d'examiner, et vous trouverez une de ces vérités réellement *importantes*, qui mérite vos attentions ; c'est que le peuple *paie et perd* dix fois plus que le Roi ne *reçoit*, même en apparence ; c'est qu'au fond le Roi *paie et perd* lui-même beaucoup plus que le montant de cette *recette fictive*.

Je viens de le démontrer dans les *Nouvelles Éphémérides économiques* du mois d'avril, sur trois impôts, la gabelle, les aides et le tabac.

Puisque vous vous déclarez l'apologiste de la finance, c'est à vous, Monsieur, que je jette le gant ; l'osez-vous ramasser ? Répondez à mon petit ouvrage intitulé *Le profit du peuple et le profit du Roi*. Ce n'est qu'un petit livret de soixante-dix pages. J'y prouve avec évidence qu'il y aurait pour le moins, tous les ans, quatre cents millions de profit pour le peuple français, et quatre-vingt-seize de profit pour le Roi, si l'on abolissait ces trois impôts seulement. Jugez par là ce que vaudrait l'abolition de tous les autres.

Mais les *propriétaires* et les *cultivateurs* diminueront les salaires des ouvriers à proportion du soulagement que procurerait l'abolition du régime fiscal. Voilà votre objection.

---

<sup>1</sup> Jusqu'au pain ; car les jurés-porteurs, et mesureurs de grains lèvent un impôt sur les blés et les farines, augmenté par la dépense inutile de la garde.

Je vous prie, Monsieur, d'y réfléchir un peu. Ces propriétaires, ces cultivateurs auraient entre eux à partager plus de *six cents millions de bénéfice annuel*. Oui, plus de six cents millions : vous ne prouverez jamais le contraire. Que croyez-vous qu'ils en feraient ? Vous n'imaginez pas sans doute qu'ils les enfouiraient tous au fond de leur cave pendant dix à douze ans, jusqu'à ce qu'ils eussent ramassé sept à huit milliards de capitaux enterrés.

Je dis que vous ne l'imaginez pas formellement, car vous pourriez le supposer ici *tacitement*, sans même vous en apercevoir, et je vous prouverai bientôt que vous l'avez faite *incognito*, cette supposition tacite, sur le produit qui résulte du *prétendu renchérissement des grains*.

Un écrivain moins circonspect que vous l'a faite de la manière la plus positive dans deux ouvrages différents. Vous vous êtes contenté de l'insinuer. Nous reviendrons tout à l'heure à cet article.

Il n'est pas dans la nature que tous les propriétaires et tous les cultivateurs des terres, pendant plusieurs années, enfouissent, sans *en jouir*, sept à huit milliards.

D'autant mieux que la plus grande partie serait *en production* que les impôts *empêchent de naître*.

Ils voudraient, premièrement, les produire ; secondement, les vendre ; troisièmement, profiter du bénéfice.

Mais tout cela, Monsieur, suppose très évidemment qu'ils *voudraient*, et qu'ils pourraient faire *travailler plus d'ouvriers* à leurs cultures et à leurs jouissances.

Six cents millions, à trois cents livres par tête, font l'entretien de deux millions d'ouvriers de plus.

Et ces ouvriers ayant trois cents livres par tête, ne sont pas des misérables réduits au pain, à l'eau et aux haillons ; ils le seraient encore moins s'il ne leur fallait payer le pain, le vin, la viande, le poisson, le bois, la chandelle, les vêtements, le linge, etc., que leur vrai prix naturel, sans maltôte.

Quand même il surviendrait tout à coup dans le royaume deux millions d'ouvriers de plus, y compris les soixante mille suppôts des fermes générales redevenus ce qu'ils étaient, au moins serait-ce un grand accroissement de population nationale, par conséquent le plus grand bien possible, selon vos idées.

Ces deux millions vivraient sur la nouvelle dépense des propriétaires et des fermiers, sans forcer les autres ouvriers à être *un peu plus mal nourris, un peu plus mal vêtus*.

Ce serait donc un *accroissement de population*, sans *accroissement du nombre des misérables*. *Chose impossible* à votre avis, chose *très facile* au nôtre, moyennant l'accroissement de la culture, et surtout moyennant la *suppression des impôts désastreux*.

Mais vous savez bien aussi, Monsieur, qu'il n'arrive pas tout à coup deux millions d'ouvriers dans un royaume ; qu'il faut du temps et beaucoup de temps pour les y attirer ou les y faire naître.

Les dépenses des propriétaires et des cultivateurs auraient donc, au moins pendant très longtemps, l'effet de mettre, pour ainsi dire, *le travail des ouvriers à l'enchère*, par la concurrence de ceux qui voudraient les employer à leur service.

Vous expliquez très bien et très longuement, dans plusieurs endroits de vos ouvrages, que dans le cas où les ouvriers se multiplient, les dépenses à faire par les propriétaires et par les cultivateurs restant les mêmes, alors la concurrence des ouvriers plus nombreux, qui se disputent l'ouvrage et le salaire, réduit leur solde au plus bas prix possible.

Je conviens avec vous de la vérité de cette observation tant répétée ; mais vous devez à votre tour convenir de la vérité de la mienne, fondée sur le même principe.

Six cents millions de plus à dépenser par les propriétaires et par les cultivateurs n'étant point suivis tout à coup d'une multiplication d'ouvriers proportionnelle à cet accroissement de dépenses, mettraient les propriétaires et les fermiers dans le cas de s'entre-disputer les ouvriers, et par conséquent d'empêcher la réduction de leurs salaires.

Consultez-les, Monsieur, ces ouvriers, ils vous diront, avec leur simple bon sens, et dans leur langage naïf : il *fait bon* pour nous avec les riches ; il ne *fait pas bon* avec les gueux.

La suppression des impôts destructeurs, et leur transformation en une perception simple économique du vrai revenu de la souveraineté, rendrait plus riches, mais de beaucoup plus riches nos propriétaires et nos cultivateurs ; donc il *ferait beaucoup meilleur avec eux*.

Car enfin, Monsieur, on ne peut ni profiter de ses épargnes, ni faire naître un accroissement de richesses, ni jouir de cet accroissement d'une manière quelconque, sans augmenter le travail des ouvriers, et par conséquent leur profit.

Quand la concurrence de leurs pratiques et l'abondance de leurs ouvrages survient, ils sont évidemment en bénéfice pour leur bien-être ; comme ils sont en perte, selon vous-même, lorsqu'il arrive le contraire.

Vous voyez, Monsieur, que cette discussion méritait plus de soin que vous n'en avez mis dans votre panégyrique des impôts.

Entrez avec moi dans l'examen de ce qu'ils font débourser au peuple, des frais et des faux frais qu'ils occasionnent, des pertes de temps, d'ouvrages et de denrées qu'ils nécessitent, et vous trouverez au vrai combien la nation *paie* : ce qui est la moindre partie ; et combien elle *perd* : ce qui est la plus grande.

Vous trouverez, je l'espère, aussi clairement, combien le souverain *paie* des sommes qu'il a l'air de recevoir par ces impôts, et combien il *perd*.

Vous verrez que le vide causé par ces paiements et par ces pertes ne pourraient pas être rempli sans augmenter l'aisance des ouvriers, et par conséquent vous en conclurez que la *suppression*, ou même la *diminution* des impôts n'est pas aussi indifférente au peuple que vous affectez de le dire.

Vous excuserez, Monsieur, cette digression ; je reviens à votre système pour vous proposer quelques difficultés ; je les tirerai d'une source qui ne vous est pas suspecte, puisqu'elles seront copiées de votre ouvrage.

#### N°. IV.

*Objections tirées de M. N\*\* lui-même, contre le principe fondamental du système de Colbert, adopté par M. N\*\**

Tout l'artifice de votre grande et belle économie politique ne consiste, Monsieur, qu'à procurer le plus bas prix possible des subsistances et des matières premières aux manufactures prétendues nationales qui travaillent pour l'étranger, afin que les négociants *prétendus nationaux* puissent des vendre, quoique avec grand profit pour eux-mêmes, à meilleur marché que les autres qui sont avec eux en concurrence vis-à-vis des étrangers *consommateurs*.

Ce commerce, qu'il vous plaît de regarder *comme le principal et le plus essentiel*, a, selon vous, deux grands effets qui vous semblent de la plus extrême importance. Le premier est d'empêcher que l'argent ne sorte de *l'État* ; et tout au contraire, il en fait entrer tous les ans. Le second est de fixer une plus nombreuse population dans le royaume.

Je veux bien, pour le moment, admettre ces deux suppositions comme autant de vérités ; je me réserve néanmoins de vous prouver incessamment qu'elles sont toutes deux très illusoires.

Mais ici je me borne à rapprocher quelques-unes de vos propres observations à vous-même, qui doivent, ce me semble, jeter un peu de louche sur cette doctrine.

Vous convenez formellement, avec la meilleure foi du monde, que le système d'administration par lequel on assure le bas prix des subsistances et des matières premières, oblige les propriétaires et les cultivateurs à des *sacrifices de leurs droits* et à des *privations*. Mais vous les subjugez, et vous tâchez de les consoler par *l'avantage de la société*, par la nécessité du *bien public*.

Êtes-vous bien assuré de cet *avantage social* ? Cet *argent*, cette *population* sont-ils bien à la France ? En voudriez-vous répondre ? Je crois que non, et voici les motifs de mon opinion.

Les *capitalistes* propriétaires de cet argent, les manufacturiers et les artistes possesseurs de cette *industrie recherchée*, servant au commerce extérieur, sont-ils d'aucun pays ? Je dis d'une manière stable et permanente, sur laquelle puisse compter un gouvernement, une nation quelconque ?

Je n'en suis pas encore à vous prouver qu'ils n'en sont pas même dans le temps où ils habitent sur le territoire, j'en suis à vous demander si vous êtes bien assuré qu'ils fassent réellement partie solide et constante de l'État ?

Voici des réponses faites par vous-même sur ces deux objets.

« La quantité d'argent qui s'accumule dans un pays, n'a », dites-vous (1<sup>ère</sup> part., pag. 26), « aucun rapport direct avec le bonheur. Cette introduction annuelle des métaux est l'effet d'un échange *libre* » (libre, selon votre dictionnaire, signifie sujet à des prohibitions, des règlements et des taxes), « et le résultat général du commerce. Mais supposons une nation composée de propriétaires sans économie, ou plus sensibles aux

*jouissances réelles qu'à la faculté de jouir représentée par l'argent* ». C'est donc là ce que vous appelez *économie*. Nous autres, nous l'appellerions *avarice* ; car, suivant nos idées, l'économie consiste, non pas à *thésauriser sans jouir*, mais à bien entretenir, et à bien augmenter sans cesse les *avances* qui produisent un revenu, afin d'augmenter ses *jouissances*. Celui qui met tous les ans une portion de son revenu quitte et net en amélioration de ses fonds va tous les ans en accroissant ces mêmes revenus ; il jouit honnêtement de cette augmentation, il est un bon économe. S'il n'en voulait *qu'à l'argent*, parce qu'il représente la faculté de *jouir*, il faudrait demander à Molière ce qu'il est. Mais ma digression devient trop longue.

« Une telle nation » (continuez-vous) « dépenserait tous les ans tous ses revenus, et demanderait aux étrangers une plus grande quantité de leurs productions ; elle garderait davantage des siennes, et recevrait par conséquent moins d'argent. Mais tous ses désirs étant satisfaits, elle serait également fortunée. »

Et pour ne pas manquer l'application, vous aviez dit un peu plus haut : « les habitants de la France ne jouiraient pas moins de la renaissance des fruits de la terre, lors même qu'il ne s'amasserait pas chaque année dans le royaume cinquante à soixante millions en argent monnayé, en vaisselle et en bijoux.

« La nation française n'en serait pas moins heureuse, si les cent mille tonneaux de vin qu'elle vend aux étrangers se consommaient chez elle. Ce plaisir vaudrait bien celui de thésauriser les trente millions qu'elle reçoit en échange. »

Pourquoi, s'il vous plaît, vous bornez-vous à cette modeste expression : n'en serait *pas moins heureuse* ? Vous pouvez dire hardiment, *serait plus heureuse*, si la distribution de ces *fruits de la terre*, de ces grains, de ces vins, de ces autres subsistances, et celle des matières premières, restait entre les mains de ses propriétaires et de ses cultivateurs qui les font naître par leurs avances et par leurs soins ; si ces propriétaires, ces cultivateurs, maîtres d'user de leur bien, l'employaient avec économie, c'est-à-dire, une partie à étendre, enrichir, perfectionner leurs avances foncières et leur culture, en payant plus d'ouvriers agricoles, et en les payant mieux, l'autre partie en jouissances utiles et agréables pour eux-mêmes, en payant plus, et payant mieux des manufacturiers, des artisans, des marchands, des voituriers, des artistes, et des gens à talents quelconques.

Il semblerait, Monsieur, à vous entendre ici, qu'il n'existe que deux manières de dépenser son revenu, savoir, d'en acheter des marchandises étrangères, ou d'en acheter de l'argent pour l'enfouir.

Il en est deux autres que vous oubliez, et c'est précisément celles qui font le bonheur des individus, la prospérité des États, le bien-être et la propagation de l'espèce humaine sur la terre,

Revenez, Monsieur, à la famille de Robinson et de sa compagne dans leur île ; oubliez l'argent, c'est un conseil que vous donnez vous-même à ceux qui veulent étudier par principes les matières économiques (dernière partie, page 167).

Que faut-il à la postérité de ces premiers cultivateurs pour être *heureuse*, et même pour être *forte* le plus qu'il soit possible ?

Il faut, Monsieur, évidemment, qu'elle ait commencé par multiplier ses avances et ses travaux ; par-là sa masse de subsistances et de matières premières ; qu'elle ait en même

temps par ces moyens mêmes augmenté son industrie, par-là multiplié les jouissances qui font vivre les hommes, et qui leur procurent le bien-être.

Les causes réelles de la population et du bonheur se trouvent donc en effet dans cette abstraction, dont vous ne conseillez à vos lecteurs que la moitié. Oubliez *l'argent*, dites-vous ; oubliez encore le commerce *étranger*, disons-nous ensuite. Supposez la véritable *économie*, c'est-à-dire, l'augmentation des avances foncières, des avances de la culture, et des avances de toutes fabrications utiles ; et voilà chaque famille dans la voie de la prospérité, de la force et du bonheur.

Mettez des millions de familles semblables à côté l'une de l'autre, et vous aurez de grands États dont la force et la félicité croîtront sans cesse.

Au lieu d'employer à la terre la portion *de subsistances et de matières premières* que la bonne économie destine à *l'amélioration des avances foncières et des avances de culture*, livrez-les, d'une manière quelconque, aux manufacturiers, aux artisans, aux marchands, aux artistes *étrangers* ou *nationaux*, n'importe, l'amélioration progressive ne se fera pas, *faute d'avances*.

La pire manière de les vendre est celle que je considère ici d'après vous-même ; c'est de les porter aux étrangers pour de l'argent qu'on entasse.

Cet argent, accumulé par des capitalistes économies à votre manière, c'est-à-dire *moins sensibles aux jouissances réelles qu'à la faculté de jouir représentée par l'argent*, n'a, selon vous-même, aucun effet sur le bonheur, sur la population, sur la puissance d'un empire.

Il a d'ailleurs, l'inconvénient d'être mobile et transitoire ; c'est encore une de ces vérités que la droiture de votre esprit vous a forcé de confesser.

Les capitaux accumulés ne sont point des *richesses de l'État*, tant qu'ils ne sont pas employés en *avances des travaux utiles*.

« C'est en vain », dites-vous (p. 23) « qu'un État gagne de l'argent par le commerce et par la vente de ses productions ; cet argent suit le sort des personnes qui le possèdent, et l'on ne verra jamais longtemps de gros propriétaires de richesses mobilières dans des pays despotiques, ni sous un ciel rigoureux. Les hommes qui disposent de beaucoup d'argent veulent obtenir tous les avantages qu'il procure ; et *maîtres de se transporter partout où le bonheur les appelle*, ils seront toujours entraînés vers les climats tempérés, etc. »

Vous auriez dû conclure avec nous que cet argent n'est pas *gagné par l'État*, quoiqu'il ait été gagné par *des marchands* que vous appelez *nationaux*.

Souffrez que je vous propose une comparaison très juste et très ingénieuse, dont je ne suis pas l'auteur. Elle est d'un magistrat célèbre par ses ouvrages économiques (M. Mercier de la Rivière, conseiller au Parlement de Paris, dans sa Lettre sur les économistes) : l'argent d'un riche banquier *locataire* est-il *une richesse* pour le propriétaire de la maison que le banquier tient à bail pour trois ans ? Vous ne le croyez pas.

N'en est-il pas ainsi précisément de l'État et de *ces hommes qui disposent de beaucoup d'argent qu'ils sont les maîtres de transporter partout*.

Je n'insiste pas davantage sur cet objet, d'autant mieux qu'à cet égard vous vous êtes rendu de très bonne grâce.

Voyons donc ce que vous pensez vous-même de cette *industrie recherchée*, qui forme l'article le plus important du commerce étranger, le plus précieux de tous, suivant les idées Colbertistes et les vôtres.

« Quant aux manufactures, et à tous les ouvrages qui ne tiennent qu'aux talents et à l'industrie des hommes, on ne peut jamais les envisager comme un bien particulier à une nation. *L'industrie n'est pas une jouissance exclusive, et les hommes doués d'un talent particulier ne sont pas eux-mêmes la propriété certaine de l'État où ils vivent.* »

Ce sont là, Monsieur, vos propres termes (p. 146) ; il ne faut pas vous donner la question pour vous arracher l'aveu de ces vérités importantes.

Rapprochons celle-ci d'un développement très clair et très énergique de vos principes, qui n'en est éloigné que de deux pages (144) : « de toutes les manières de payer les biens étrangers *la plus avantageuse* à un royaume, c'est *la vente de temps*, c'est-à-dire de celles des productions de l'industrie » (la plus recherchée, dont les ouvrages prennent plus de temps et coûtent plus cher, comme vous l'expliquez plus haut (page 143) ; *d'une industrie rare et précieuse* : ce sont vos propres termes) ; « mais comme la préférence que les acheteurs donnent aux manufactures de tel ou tel pays est fondée en partie sur la comparaison des prix, et que ces prix sont réglés par *la valeur de la main-d'œuvre*, qui dépend à son tour du taux des subsistances, on sent combien la modération constante du prix des blés importe *au commerce le plus avantageux de la France.* »

Il vous reste à nous expliquer bien clairement par quelle raison un royaume tel que la France doit favoriser comme le plus *avantageux des commerces*, celui des productions *d'une industrie rare et précieuse*, qu'on ne peut jamais regarder comme un bien particulier à la nation, qui n'en a pas *la jouissance exclusive*, ni *la propriété certaine*.

Les *avances foncières* d'un pays, celles des cultivateurs, même celles des manufactures grossières qui servent au peuple, sont une *propriété certaine*, un *bien solide et durable* ; et c'est l'intérêt de ces *avances*, qu'il faut sacrifier, selon vous, à celui qui consiste dans l'échange des fruits de l'industrie recherchée : véritable commerce d'un État dans sa perfection, et le *seul* qui entretienne à la fois sa population et sa richesse. Il l'entretient d'une manière d'autant plus certaine et plus solide, *qu'il ne lui appartient jamais en propre* ; qu'il peut toujours lui échapper à chaque instant, selon vous-même ; et que sa conservation, son accroissement ou son déclin, dépendent absolument de plusieurs causes mobiles, qui ne sont ni dans la main de la nation, ni dans celle du souverain.

Si vous ne trouvez pas que cette vérité par vous reconnue dans tous les points, soit une difficulté contre le système de Colbert, dont vous avez adopté les idées, je ne sais plus ce que c'est qu'une difficulté.

Car enfin, quand vous auriez longtemps immolé les intérêts de vos propriétaires, de vos cultivateurs, de vos autres manufactures grossières à ceux de l'industrie qui travaille pour les étrangers, s'il arrive que celle-ci perde ses *entrepreneurs*, ses *matières* qui viennent souvent de très loin, ses *ouvriers*, son *débit* : événements très possibles par mille moyens différents, par mille moyens qui ne dépendent pas de vous ; en ce cas-là, que vous restera-t-il ?

Vous conviendrez que voilà pour le moins un danger. Premier objet de réflexion.

Mais pourquoi voulez-vous nous le faire courir ?

« Ces diverses richesses de l'industrie » (mobile et transitoire) « servent à acquitter les marchandises étrangères » (que ne consomment ni les ouvriers des manufactures communes, ni les cultivateurs, ni les neuf dixièmes des propriétaires fonciers) « et introduisent annuellement dans le royaume » (c'est-à-dire dans le coffre-fort des capitalistes, qui l'habitent comme des locataires passagers), « quarante ou cinquante millions destinés à satisfaire les vœux de l'avarice » (vousappelez pour cette fois les choses par leur nom) « et à contenter cette imagination qui préfère la faculté de dépenser à la dépense même (p. 40). »

Or cet argent, vous en avez apprécié le mérite ; il est dans le même cas que la population des hommes doués de cette industrie rare et précieuse : l'un et l'autre sont étrangers à l'État. Ce sont des *locataires* ; ils sont même de l'espèce la plus privilégiée ; car ils se font payer pour habiter notre pays. C'est en cela que le colbertisme est un système très singulier ; mais il n'est ni juste, ni, je crois, d'une politique bien réfléchie.

Car enfin, voici, Monsieur, le raisonnement que peut vous faire un Roi de France. Vous voulez que je force *toujours* mes propriétaires fonciers, mes cultivateurs, mes entrepreneurs d'ouvrages communs à donner toutes les denrées et marchandises à bas prix, afin que les manufactures d'industrie recherchée trouvent la main-d'œuvre à bon marché. Vous voulez que je ne mette aucun impôt ni sur l'entrée des matières étrangères qui servent à leur fabrique, ni sur la sortie de leurs ouvrages, *en faveur* de ces hommes-là qui ne sont pas à moi, qui n'appartiennent pas à ma nation, ni eux, ni leur industrie, ni l'argent qu'ils gagneront à leur commerce, « en achetant d'abord à bon marché de mes sujets ce qu'ils vendent cher aux étrangers ; et ensuite, pour toute récompense, en vendant cher à mes sujets ce qu'ils ont acheté bon marché chez les étrangers » (ce sont, Monsieur, vos propres termes).

Mais cette *modération* du prix des subsistances, des matières premières et des ouvrages communs est exactement un loyer que nous paierons, moi, mes propriétaires, mes cultivateurs, mes bons gros ouvriers utiles et vraiment nationaux (puisque'ils travaillent pour mon vrai peuple) à ces gens-là, qui travaillent, selon vous-même, pour les étrangers, qui sont toujours prêts à nous quitter de force ou de gré, et à transporter ailleurs leur *industrie* et leur *argent*.

« Ces richesses mobilières, dont peuvent disposer quelques capitalistes » (que vousappelez membres d'un État, mais qui ne le sont pas, puisque ne travaillant que pour l'étranger), « ces richesses ne suffisent pas » selon vous (1<sup>ère</sup> part., chap. 22) « pour constituer la puissance d'un souverain, elles ne pourraient y contribuer que par le moyen des impôts, et les propriétaires de ces richesses les cachent, les dissimulent, ou se transportent ailleurs avec elles, lorsque l'État en demande une trop grande part ». Tout l'usage que j'en pourrais faire serait, selon vous-même, de leur *emprunter* à gros intérêt, pour *soudoyer des troupes auxiliaires*, si j'avais la triste fantaisie de ravager les terres de mes voisins.

En vérité, c'est payer trop cher l'honneur de loger les gens qui ne servent qu'à des étrangers, et qui ne gagnent que pour eux-mêmes.

Si je voulais, Monsieur, finir par une plaisanterie, je vous dirais qu'on a bien pu supposer cette prière burlesque : « seigneur, ne me donnez point de bien, mais placez-moi à côté de ceux qui en ont » ; mais on n'a pas dit : « Placez-moi à côté de gens

auxquels je donnerai *toujours* le moyen de s'enrichir, à condition qu'ils ne me feront *jamais* part de leurs richesses. »

Voilà, Monsieur, le vœu que votre politique et celle de Colbert voulait faire adopter aux propriétaires, aux cultivateurs, aux ouvriers vraiment nationaux ; il est très héroïque. C'est là ce que vous appelez *la société*, l'heureuse *harmonie* qui doit régner entre toutes les classes de la société. Je confesse qu'il m'est impossible de comprendre ni la justice, ni même la sagesse et l'utilité d'un pareil système. Je vous engage à le comparer avec le nôtre, qui fut celui de Henri IV et de Sully. Je vais l'expliquer le plus clairement qu'il me sera possible, afin de vous en rendre le parallèle le moins difficile.

N°. V.

*Exposition de la doctrine économique de Henri IV et de Sully, opposée au système de Colbert et de M. N\*\*.*

Il est facile, Monsieur, de se persuader, en lisant votre ouvrage, qu'il y règne une idée capitale sur les rapports mutuels des grandes classes qui composent les États policés. La nature des relations sociales est en effet la base de routes vos spéculations et des nôtres.

Dans l'opinion que vous avez embrassée, c'est une opposition, une guerre, un pillage perpétuel, que vousappelez harmonie de la société.

Suivant la doctrine tant redoutée des Économistes, c'est une paix, une concorde éternelle, une véritable unité d'intérêt.

Voici comment vous exprimez en peu de mots fort énergiques votre pensée sur ce point très important (1<sup>ère</sup> part., pag. 98).

« En général on voit que tout bénéfice qui se fait dans l'intérieur d'une société par une des trois grandes classes qui la composent, le souverain, les propriétaires et les hommes de travail, ne peut avoir lieu *qu'aux dépens des deux autres*. L'harmonie qui existait est alors dérangée ; et c'est un mal sans doute, si cette harmonie était convenable. »

Par une conséquence du même principe, vous ne voyez point de possibilité qu'un État particulier fasse aucun bénéfice, si ce n'est aux dépens des autres : « on favorise la population et la richesse étrangère *aux dépens de la propriété nationale* » ; ce sont vos craintes (pag. 121).

Nous pensons précisément le contraire, et c'est là ce que je vous supplie de bien examiner.

Les trois grandes classes de la société sont, 1<sup>o</sup>. les propriétaires fonciers, à la tête desquels nous plaçons le souverain ; 2<sup>o</sup>. les cultivateurs en chef, et leurs ouvriers, que vous avez totalement oubliés ; 3<sup>o</sup>. tous les hommes occupés à *d'autres emplois et travaux* que ceux des deux premières classes.

Vous ne nous disputerez pas la réalité de ces distinctions, ni l'ordre de primogéniture que nous y observons.

Vous savez bien qu'avant de faire un habit et une chemise, il faut du drap et de la toile ; qu'avant le drap et la toile il faut le chanvre et le mouton ; qu'avant le chanvre et le mouton, il faut cultiver la chènevière et les champs ; qu'avant de cultiver habituellement,

il faut faire ces champs, cette chènevière, et la ferme ou métairie, grande ou petite, dont ils font partie ; car la nature brute et sauvage n'en fait point. Qu'avant d'entreprendre et d'exécuter ces grands travaux, de l'ouvrier, du manufacturier, du cultivateur, du propriétaire, qui sont tous nécessaires à la jouissance d'une chemise et d'un habit, il faut la sûreté des propriétés que procure le souverain par sa protection : il faut le développement de plusieurs arts, qui n'est produit que par l'*instruction* ; il faut supposer enfin un État organisé, une société policée.

Les avances, les travaux de la souveraineté, procurent la sécurité, l'émulation et les facilités à toutes les classes de la société. Les avances et les travaux des propriétaires fonciers, des cultivateurs et des autres ouvriers de cette classe, produisent les subsistances et les matières premières ; enfin ceux des manufacturiers, des artisans, des négociants et des autres, opèrent les jouissances utiles et agréables, en façonnant, voiturant, traquant les ouvrages de l'art, qui supposent l'existence des matières et des denrées, et l'exercice d'une autorité tutélaire.

Comment pouvez-vous méconnaître *le point central de l'intérêt universel*, qui fait le *bénéfice* de tous sans causer nul *préjudice* ? Quoi ! Monsieur, l'accroissement progressif et continual des avances et des travaux que font les propriétaires et les cultivateurs, n'est-il pas ce point central ?

Quand un propriétaire sage et honnête, au lieu de bâtir à la ville de beaux hôtels, construit à la campagne deux ou trois bonnes fermes ; quand il plante un verger, une vigne, au lieu d'une charmille ; quand il paie des ouvriers pour marner des champs, au lieu de les payer pour sabler et ratisser des allées, il assure évidemment un *bénéfice* à lui et à sa postérité.

*Aux dépens* de quelle classe de la société, aux dépens de quel individu se procure-t-il cet accroissement de revenus ? *Aux dépens* de personne.

Au contraire, c'est à l'avantage du souverain, qui prendra sa part des revenus nouvellement créés ; c'est à l'avantage des ouvriers agricoles qui servent à former les nouveaux domaines, et qui les feront valoir à perpétuité ; c'est à l'avantage des manufacturiers, des ouvriers, des commerçants, qui fourniront à ces cultivateurs, à ce propriétaire, et aux salariés du souverain, les moyens de réaliser en jouissances utiles et agréables, chacun sa portion des récoltes nouvellement produites.

Vous le voyez, Monsieur, ceci n'est point une guerre, un pillage réciproque, tel que vous le faites envisager à vos lecteurs ; c'est un partage amical, une vraie société.

En voulez-vous savoir les conditions essentielles prescrites par la nature elle-même ; mais prescrites avec une *évidence* et une *nécessité irrésistible* ? Je vais vous les exposer en très peu de lignes, et vous serez étonné qu'elles soient toutes résumées en un seul mot, dont vous avez voulu défigurer le sens et l'énergie dans une longue note, vers la fin de votre ouvrage (pag. 103) ; vous verrez qu'il faut moins de temps et de paroles pour vous en faire sentir toute l'importance, que vous n'en avez mis pour nous prouver que vous n'en avez pas même la première idée, bien loin de pouvoir la communiquer à vos lecteurs.

Ce mot, c'est le *produit net*, sujet de fades railleries pour les femmelettes, de terreurs pour les avides publicains, et d'épigrammes ridicules pour quelques beaux esprits prostitués aux uns et aux autres.

Oui, le *produit net de la culture* est la boussole universelle du gouvernement, et le centre commun de tous les intérêts.

Ce *produit net*, Monsieur, n'est point du tout ce que vous dites (page 103) ; la définition que vous en donnez prouve, comme tout le reste de votre ouvrage, que jamais vous ne nous êtes donné la peine de nous lire et de nous comprendre, avant de nous réfuter.

Le produit net est ce qui reste de la *récolte totale* ou de sa *valeur*, après qu'on a prélevé les *frais du cultivateur*, non du *propriétaire foncier*, comme vous le dites.

Ces frais sont de deux sortes, savoir la totalité des dépenses journalières qu'il fait habituellement chaque année, et un intérêt au moins à dix pour cent de son premier fonds ou de sa première mise. (Nous l'appelons *avance primitive*). Vous ne trouverez pas cet intérêt trop fort, si vous considérez qu'il faut entretenir et réparer ce premier fonds qui s'use continuellement, et qu'il s'agit de courir des risques très considérables.

Un bail à ferme est précisément l'évaluation du *produit net actuel* ; un contrat de vente ou d'échange suppose la même évaluation.

Le *produit net* appartient au propriétaire foncier et au souverain, qui doivent le partager ensemble.

Plus il y a de *récolte totale* et de *produit net* dans cette récolte, plus l'espèce humaine est assurée de sa multiplication et de son bien-être.

Nous avons déjà deux classes de la société qui trouvent évidemment leur avantage dans cet accroissement des récoltes et du produit net, savoir les cultivateurs qui vivent sur la *reprise des frais*, et les propriétaires fonciers, avec le souverain et tous ses employés, qui vivent sur le *produit net*.

Restent les manufacturiers, les artisans, les voituriers, les négociants, les artistes, et les autres agents de la troisième classe.

Ne croyez-vous pas comme nous, Monsieur, qu'un accroissement des récoltes et de leur produit net, enrichissant directement les cultivateurs, et les propriétaires, doit nécessairement procurer aux ouvriers plus d'ouvrages et de salaires ? Oui, sans doute, vous en êtes persuadé.

Remarquons l'ensemble des deux conditions, et permettez que j'insiste. On nous accuse de rappeler des choses qu'on dissimule ou qu'on oublie autant de fois que nous les disons ; mais ce n'est pas notre faute ; c'est celle de l'oubli ou de la dissimulation.

Si vous n'augmentez que la récolte sans qu'il y ait aucune augmentation de produit net, c'est ce que les nouveaux frais absorbent tout le nouveau produit.

En ce cas, les cultivateurs seuls en profiteraient, avec le petit nombre d'ouvriers qui travaillent pour leurs jouissances.

Au moins ce profit ne se ferait-il *aux dépens* de personne.

Mais quand au-delà des *nouveaux frais*, un nouveau produit total donne un nouveau *produit net* ; non seulement ce nouveau profit ne cause aucun préjudice à la classe des propriétaires, au souverain, et à ses employés ; mais au contraire, il les appelle au partage vraiment social de la reproduction augmentée.

Tous ensemble ne peuvent en jouir qu'en faisant travailler plus ; et par une conséquence nécessaire, en payant mieux plusieurs agents de la troisième classe.

La voilà, je crois, Monsieur, la véritable *harmonie* de la société ; c'est dans l'*augmentation* continue et progressive de la *culture*, de sa *production totale*, et de son *produit net*, que nous la faisons consister avec Henri IV et Sully.

Ce ne sont là ni des idées abstraites, ni des amphigouris métaphysiques, c'est une observation simple, naturelle, et de la plus extrême importance.

Cette doctrine répand si bien une lumière *nouvelle*, quoique vous en puissiez dire, qu'elle redresse évidemment elle seule tous vos principes, et contrarie votre idée fondamentale.

Intimement persuadé qu'une classe de la société ne peut augmenter sa richesse, sa population, son bien-être qu'aux dépens d'une autre, vous avez cherché dans votre livre laquelle devait être sacrifiée. Vous avez cru trouver que c'était celle des propriétaires et des cultivateurs.

La doctrine du *produit net* vous fait voir par une lumière nouvelle pour vous, et par conséquent pour bien d'autres, qu'il est possible de trouver sans cesse un accroissement de bien pour toutes les classes ensemble, accroissement qui ne se fait aux dépens de personne.

Voici, Monsieur, la manière dont il faudrait procéder pour faire le *mal universel*, qui ne serait au profit de personne. Ce serait de détruire les avances de la culture, à l'effet d'en diminuer la production et le produit net.

Mais il est des moyens de ruiner cette production, qui paraissent avantageux, pour quelque temps, à quelques individus seulement, quoique leur effet réel ultérieur soit préjudiciable à toute la société.

Un cultivateur se dérange ; il dégrade son atelier de culture, il diminue ses avances et ses travaux ; la production est altérée, les fonds sont détériorés. Ce cas est le plus rare.

Un propriétaire dissipateur vient dépenser dans les villes ses fonds au lieu de ses revenus ; pendant qu'il poursuit le plaisir, l'illustration ou la fortune dans le pays des erreurs et de la dissolution, ses domaines abandonnés au pillage, se dégradent, et retombent dans l'état sauvage d'où les avait tirés les avances du fondateur. Ce cas est beaucoup plus ordinaire.

L'un et l'autre sont un luxe particulier. Vous la savez cette bonne plaisanterie de Henri IV, si vantée par Sully, qui raillait impitoyablement les marjollers de Cour, en leur disant « qu'il voyait sur leur dos des métairies, des moulins et des bois de haute-futaie. »

Mais le pire de tous, c'est le luxe public, c'est-à-dire l'excès des impôts et le mauvais emploi des deniers que rapporte un fisc déprédateur. Son effet infaillible est de détruire les avances des propriétaires et des cultivateurs ; par conséquent la récolte et le produit

net, par conséquent les subsistances et les matières premières de la troisième classe, avec le revenu même de la souveraineté.

Dans le nombre de ces impôts, je comprends, Monsieur, celui que vous conseillez d'établir au profit des manufacturiers et des marchands qui font le commerce étranger.

Entretenir exprès les subsistances et les matières premières à un prix plus bas qu'elles ne seraient *naturellement*, je sens bien que c'est le moyen de rendre *la main-d'œuvre moins coûteuse*, et par conséquent de procurer à ces marchands un débit plus assuré dans les pays étrangers.

Mais ce n'en est pas moins un impôt sur le producteur de ces denrées. Si vos lois réglementaires et prohibitives produisent l'effet que vous désirez, si elles font tomber la denrée d'un dixième au-dessous de sa valeur naturelle, c'est une taxe qui coûte autant qu'une dîme effective.

Je me souviens d'avoir fait autrefois cette proposition : à quoi bon déguiser par des lois palliatives *le bien* que vous avez intention d'opérer ?

Vous voulez que les agents du commerce étranger aient *pour rien* la dixième partie de nos récoltes ; que ne leur accordez-vous tout simplement, et tout franchement, une dîme à percevoir avec celle du curé. N'est-ce pas la même chose ?

Si vous ne vous en mêliez point par des règlements, des contraintes, des prohibitions, je retirerais de mes denrées un dixième de plus en bon argent, c'est-à-dire que pour avoir une telle somme en espèces, je ne serais obligé de vendre que neuf mesures. Par l'effet de vos arrangements concertés, je suis obligé d'en livrer dix pour avoir cette même somme,

À parler sans fiction, j'en vends neuf, et je donne la *dixième gratis*.

Tant il est vrai que le mot et la tournure font beaucoup en France, vous n'oseriez pas dire à la nation : établissez une ou deux dîmes réelles au profit des manufacturiers, des voituriers et des marchands qui font le commerce étranger des productions d'une industrie recherchée ; vous auriez peur de révolter tous vos lecteurs,

Mais vous prenez un petit détour. Vous dites : « ces hommes peuplent le royaume et l'enrichissent à proportion de leur débit » ; (ils le peuplent de passagers, qui, selon vous-même, n'appartiennent point à la nation parmi laquelle ils habitent et ils l'enrichissent d'un argent qu'ils ne donnent à personne, et qu'ils sont toujours les maîtres de cacher et d'emporter selon vous-mêmes). « Or, leur débit est proportionné aux moyens qu'ils ont de se faire préférer par les étrangers, dans la concurrence avec les autres marchands ; le meilleur de ces moyens, c'est le bon marché de leurs ouvrages. La voie la plus assurée pour les mettre en état de vendre à bon marché, c'est que la main-d'œuvre et les matières leur coûtent peu ; pour obtenir ce dernier effet, il faut obliger les producteurs à vendre les denrées à bas prix. »

Ainsi, tout votre art a pour but d'entretenir les productions du sol à dix ou vingt pour cent meilleur marché qu'elles ne seraient naturellement.

Dans la réalité, c'est une ou deux dîmes imposées ; mais on ne s'en aperçoit pas, et c'est en cela que vous faites consister sans doute le génie du grand Colbert.

Que ce procédé soit juste, qu'il soit utile à l'État et au souverain, nous l'avons examiné, nous l'examinerons encore ; mais c'est un impôt véritable, malgré tous les palliatifs, et c'est ce qui m'occupait en ce moment.

Ma digression est déjà trop longue, je reviens.

Le luxe des particuliers et celui du gouvernement font prospérer *pendant quelques moments* tous les arts qui servent au faste et à la dissipation : ils rendent cette classe plus nombreuse et plus riche qu'elle ne devrait être, mais c'est aux dépens des autres classes ; c'est même aux dépens de celle qui paraît la plus favorisée.

Oui, Monsieur, ses succès prématurés et factices ruinent la source ; elle mange son propre fonds en mangeant celui des autres.

Croyez-vous, Monsieur, que la France n'aurait pas à présent plus de manufactures et d'ouvriers, même plus de commerce utile avec l'étranger, si depuis la mort de Henri IV elle eût continué d'être administrée sur les principes de Sully ? Cette question vaut bien la peine d'être discutée.

N°. VI.

*De l'état de la France, tel que le voit M. N\*\*, tel qu'il est, tel qu'il devint sous Colbert, tel qu'il était sous Henri IV et Sully, tel qu'il serait si l'on eût continué sur les mêmes principes.*

« L'échange des fruits de l'industrie la plus rare est », selon vous, « le principal pour la France » ; c'est même, à ce que vous dites, (première partie, » p. 41) « le seul qui entretienne la prospérité, en accroissant à la fois sa population et sa richesse ».

Vous assurez dans la même page que c'est « le véritable commerce *d'un État dans sa perfection* ».

Vous croyez donc, Monsieur, que la France est en effet dans *un état de perfection*, et qu'il *ne nous manque rien*.

En effet, selon vous-même, ce n'est pas à notre industrie : « partout une multitude immense, en s'adonnant aux arts et aux manufactures, ne laisse rien à désirer au caprice du luxe et de la vanité ». (Ibid., page 404.)

Vous êtes plus expressif encore dans la suite de votre ouvrage. (Ibid. p. 132).

« La France », dites-vous, « contient plus de fabricants et d'ouvriers qu'il n'est nécessaire pour attendre d'eux tout ce que peut inspirer le talent excité par la vanité, la concurrence et l'amour du gain. »

Voilà donc, à votre avis, ce qu'on doit appeler un *État dans sa perfection*.

Vous convenez cependant que nous manquons de blé : c'est un aveu bien précieux. (Ibid. pag. 20). « Depuis dix ans la France a fait venir de l'étranger plus de blé qu'elle n'y en a envoyé ».

Nous croyons qu'elle manque de vins, de fruits, de troupeaux, de cuirs, de bois, de laines, de chanvres, de sels, et pour tout dire en un mot, de toutes les denrées que fournirait son territoire, si la culture était *perfectionnée*.

Ce n'est pas seulement par l'importation étrangère que nous en jugeons, nous autres Économistes : quant aux denrées qu'on fait venir de l'étranger, c'est qu'on a le moyen

de les payer ; mais nous en jugeons par l'état des fonds, et par celui des habitants, et par celui de leurs jouissances.

Pendant que les capitalistes et les publicains et les déprédateurs se livrent aux dépenses de luxe et de vanité qui font vivre cette multitude immense adonnée aux arts et aux manufactures les plus recherchées, le peuple de la campagne, et même celui des villes, se passe de viande et de poisson, de parures, de meubles, de commodités et même de souliers : un peu de pain noir, des châtaignes, des raves, quelques légumes au beurre et à l'huile bien épargnés, parce qu'ils sont chers, ainsi que le sel qui l'est aussi, voilà sa nourriture ; des sabots, de la toile grossière ou de la bure, voilà son vêtement.

Les bourgeois propriétaires, les neuf dixièmes des pauvres familles nobles de la campagne, ne font venir de l'étranger ni aliments, ni boissons, parce qu'ils n'ont pas le moyen de les payer ; mais ils s'en passent et vivent dans la misère. Ce ne sont pas là, Monsieur, les symptômes d'un État dans sa perfection.

Vous vous extasiez sur la prospérité de ces arts qui servent le luxe et la vanité. Ces Gobelins, ces Van-Robès, cette manufacture des glaces ! voilà des chefs-d'œuvre du génie de Colbert, dont il faudrait s'enthousiasmer.

Nous y voyons tout simplement des priviléges exclusifs qui font très inutilement la fortune de quelques manufacturiers, érigés sur le pavé de Paris en espèce de petits seigneurs ; nous voyons qu'ils ne travaillent comme vous le dites vous-même qu'à contenter le caprice des étrangers, ou qui pis est, des sangsues publiques, engrangées de la plus pure substance des peuples.

Mais s'il fallait rendre seulement une paire de souliers par an à tous ceux que Colbert mit en sabots pendant son administration, cette manufacture bien plus utile et bien plus respectable, dispersée dans le royaume, y ferait subsister mille fois plus d'hommes que vos colifichets.

Ils ne portent point de sabots, les cultivateurs de Flandres, de Hollande et d'Angleterre ; ils ont des bottes et des souliers, eux, leurs femmes et les enfants : les nôtres en useraient *s'ils avaient le moyen*.

Vous êtes calculateur, Monsieur, tâchez de résoudre ce problème-ci, qui mérite bien vos attentions.

Un ménage de paysans anglais et hollandais, tels que je les ai vus (je ne parle pas des fermiers ou cultivateurs en chef, mais de leurs ouvriers de culture ; je vous parlerai plus bas des fermiers) habite une maison propre et commode ; il a des meubles honnêtes, un buffet assez bien garni, du bon linge, de bons habits pour le travail, et d'autres plus beaux pour les fêtes. Il a quelques pièces d'argenterie, oui, Monsieur, et même quelques bijoux en or ; il mange de bon pain, de la viande ou du poisson deux fois par jour, et boit de la bière.

Connaissez-vous le sort de ces mêmes paysans ouvriers, dans nos provinces intérieures ? En tout cas je vous l'ai déjà décrit ci-dessus, et je vous ai dit malheureusement la vérité.

Mettez-vous, s'il vous plaît, à votre bureau quelques matinées ; comptez combien il se trouverait dans le royaume de manufacturiers et d'artisans employés de plus, si huit ou dix millions au moins de pauvres gens, qui vivent dans la privation de tout bien-être, pouvaient se procurer l'aisance qui leur manque.

Remarquez, je vous prie, qu'il faudrait cultiver et faire naître auparavant les subsistances de tous les ouvriers et les matières de leurs ouvrages ; ce qui supposerait une plus grande population encore dans la classe agricole.

Nous aurions par conséquent sur toute la surface du royaume beaucoup plus d'hommes et de richesses, dans le moment où vous et moi nous écrivons, si nos paysans y jouissaient de cette honnête aisance.

Je ne parle point d'une opulence chimérique, il est bon de le répéter ; car les gens de ville s'imaginent que nous nous repaissons de fables : ils croient que l'état de nos paysans est leur état naturel, indispensable. Je parle donc de *l'aisance actuelle* du paysan flamand, hollandais, anglais, suisse, etc., telle que je l'ai vue, telle que vous pouvez la voir.

Eh bien, Monsieur, voilà tout simplement ce que désiraient le bon Henri IV et son digne ami le brave Sully. Voilà ce qui serait arrivé nécessairement, si l'on avait suivi leurs traces.

Comment s'y prenaient-ils ? Hélas ! Monsieur, tout aussi bonnement. Le Roi n'empruntait point, au contraire il payait les vieilles dettes. Il n'augmentait point les impôts, tout au contraire il les diminuait, en simplifiant la forme de la perception, et en retranchant les bénéfices des traitants. Il ne faisait ni règlements, ni prohibitions, mais au contraire il laissait toute liberté au commerce quelconque, notamment au commerce des grains. Voilà toute la science de Henri IV et de Sully.

Après eux, vinrent les Conchini, les Richelieu, les Mazarin, les Colbert : que fit-on ?

Jusqu'à Colbert, on n'avait imaginé les taxes qu'en faveur du Roi, des courtisans et des financiers. Il en imagina de plus deux espèces toutes nouvelles en faveur des marchands et des manufacturiers.

Ces deux espèces de taxes nouvelles consistent premièrement dans la *diminution forcée* du prix des subsistances et des matières premières, même dans les années les plus abondantes, au préjudice des producteurs ; secondement dans les avances qu'il fournit du Trésor royal aux compagnies marchandes et manufacturières.

Sous le nom d'*État*, on comprenait deux parties totalement distinguées ; savoir, ce pauvre peuple qui payait toujours les avances, et qui ne profitait jamais de ces manufactures ni de ce commerce ; et les manufacturiers, les négociants, les riches qui ont du luxe et de la vanité, qui ne payant jamais, profitaient toujours des établissements : voilà le fait.

Avez-vous vu à la campagne beaucoup de cultivateurs et de petits propriétaires user des broderies, du thé vert, des porcelaines, des pékins, des vernis et des magots de la Chine ? Croyez-vous qu'ils donnent beaucoup de leur argent pour ces belles choses-là ? Non sans doute, ils n'en ont pas à perdre en pareilles superfluités.

Mais oseriez-vous assurer que des 400 millions donnés par Colbert au nom de Louis XIV à notre chère Compagnie des Indes pour la mettre (à ce qu'il espérait mal à propos) en état de les apporter en France, il n'y en eut pas une grande, mais une très grande portion qui fut tirée de la poche de ces cultivateurs, de ces propriétaires ?

Voilà donc à quoi sert ce beau mot d'*État*, d'*argent de l'État* ; à mettre dans un même bloc celui qui paie toujours et ne reçoit jamais, avec celui qui reçoit et ne paie point : nouveau développement de cette idée singulière, que l'on appelle *harmonie entre les classes de la société*.

Revenons. Quand on empruntait sous mille et mille formes diverses, pour envoyer au loin des armées de terre et de mer, pour élever des châteaux tristement superbes, pour payer une multitude innombrable de valets plus ou moins titrés, plus ou moins dispendieux ; alors les capitaux étaient détournés de leur emploi naturel ; ils n'étaient plus employés à défricher les terres, à perfectionner leurs cultures, à fonder les manufactures vraiment *nationales*, c'est-à-dire les manufactures communes qui emploient les matières du territoire à faire des ouvrages pour les habitants du pays.

Sous quelles formes n'a-t-on pas multiplié ces emprunts, ces charges, ces priviléges qu'on a créés avec tant de profusion ? Ne sont-ce pas des moyens d'emprunter ?

On accablait exprès d'exactions, de mépris, de prohibitions, de contraintes tout le reste des citoyens ; on privilégiait à outrance les titulaires des moindres charges, jusqu'aux conseillers du Roi, *langayeurs de cochons*, pour que tout capitaliste fût mieux tenté de fournir ses deniers aux dépenses du faste et du gaspillage.

On assurait aux simples prêteurs les plus grands avantages, par les tontines, les rentes viagères, les loteries, les primes, etc. ; rien ne coûtait à promettre, ni même à tenir pour quelque temps, lorsqu'il s'agissait d'attirer l'argent au Trésor.

Cependant il fallait payer les nouveaux intérêts, et par-ci par-là quelques parcelles des capitaux ; il fallait d'ailleurs regagner le montant des exemptions : de plus on ne pouvait pas toujours emprunter assez pour les *dépenses extraordinaires*, c'est-à-dire excessives ; je ne dis pas seulement de la guerre, mais même de la paix.

On forçait donc les impôts dans la même proportion, en augmentant les bénéfices des traitants, les gages des employés, et de tous ceux qui profitaient du désordre de la recette et du désordre de la dépense.

Leur luxe et leur vanité croissaient ; car il n'est jamais de bien plus mal ménagé que le bien *mal acquis*.

Les ouvriers qui travaillent aux manufactures les plus recherchées, durent donc se multiplier ; c'est cette multiplication qui vous extasie. Les draps très fins, les dentelles, les glaces, les tapisseries magnifiques eurent certainement plus de débit : vous pouvez y joindre les marchandises précieuses des deux mondes.

Ces manufactures, ce négoce attirèrent plus de capitaux ; ils employèrent une foule d'ouvriers, comme vous le dites : joignez-y celle des valets qui se multiplièrent autour des parvenus de la Cour, des armées du commerce de la France, du commerce étranger et des manufactures privilégiées ; voilà un des côtés de la médaille.

Si le bon Henri IV avait pu vivre autant que vécut Sully dans sa retraite (hélas ! il le pouvait par le bienfait de la nature, mais....) ; si son fils ou son petit-fils élevé sous ses yeux, eût suivi les mêmes principes de gouvernement, où auraient été ces capitaux empruntés et gaspillés ? Ils seraient demeurés entre les mains des propriétaires, des cultivateurs, des ouvriers nationaux qui travaillent par eux et pour eux.

Le montant des impôts créés sous Louis XIII, sous Louis XIV, et depuis, aurait resté de même à la terre, d'où la maltôte les a tirés.

Calculez, Monsieur, si vous le pouvez, combien de productions et combien d'hommes il se trouve de moins en France qu'il ne s'en trouverait, si nous avions eu le bonheur de posséder trois Henri IV et trois Sully.

Vous nous direz peut-être qu'alors l'industrie n'était pas à son comble, et vous en conclurez que l'État n'était pas dans sa perfection. Vous nous accuserez d'être ennemis des arts et du commerce, surtout du commerce étranger qui fait entrer de l'argent dans l'État. Il faut peser ces difficultés et prévenir vos doutes.

## N°. VII.

*Réponse aux principales objections des Colbertistes, que l'administration économique est la plus favorable aux manufactures, au commerce et aux autres arts ; que la doctrine banale sur l'entrée de l'argent dans l'État, ou sur sa sortie, n'est qu'une illusion chimérique et dangereuse ; que l'accroissement du commerce étranger peut avoir pour cause la ruine de l'État et la misère du peuple ; qu'il en est de même des succès de l'industrie dans les beaux-arts et dans les manufactures précieuses.*

Je rassemble ici, Monsieur, sous un coup-d'œil toutes les difficultés qui doivent avoir frappé votre esprit clairvoyant ; je les discute en peu de mots ; ce n'est pas avec vous qu'il est besoin de s'appesantir sur les détails.

On nous objecte sans cesse d'être les ennemis du commerce et des arts. On suppose que nous déclamons contre les manufactures et contre l'industrie ; quelques-unes de vos réflexions sembleraient appuyer ce reproche. Elles sont dans votre première partie, chapitre neuvième (pages 44 et suivantes).

« Je dois », dites-vous, « répondre à une objection commune.

« Les progrès et la variété des arts et de l'industrie, que nous annonçons comme propices à l'agriculture, sont précisément ce qui la contrarie ; tous ces établissements (dit-on) détournent de la culture des terres et des travaux de la campagne, en présentant aux hommes des occupations plus attrayantes.

« Je ne sais pourquoi l'on veut toujours mettre en opposition les rameaux qui s'élèvent de la même tige » (expression qui n'est pas exacte, sauf le respect qui vous est dû : la culture et la manufacture ne sont point deux branches sortant de la même tige. La culture est la première souche, qui fournit aux manufactures toutes les subsistances des ouvriers, et toutes les matières des ouvrages. Si vous faisiez des productions naturelles, fournies par la culture, une branche séparée, il n'y aurait plus rien dans l'autre.)

« On ajoute » (dites-vous plus bas), « que si les établissements d'industrie n'offraient pas tant d'échanges agréables à ceux qui disposent dans la société des subsistances ou de l'argent qui les représente, une plus grande partie de ces richesses serait employée à nourrir des cultivateurs, et la fécondité des terres augmenterait. »

Vous répondez très juste à cette mauvaise difficulté que nous n'avons jamais faite, et que nous ne ferons jamais. « Pourquoi les propriétaires désireraient-ils cette fécondité, si ce n'est pour leur bonheur ? »

Vous terminez ainsi votre apologie. « Qu'on finisse donc de *déclamer* contre les arts et les manufactures, ou que ceux qui les *proscrivent* trouvent les moyens de faire partager les terres également, et de renouveler encore ce partage toutes les années. »

Vos lecteurs pourraient croire que les économistes sont précisément les auteurs de cette proscription, de ces déclamations par vous si justement blâmées ; et les propriétaires seraient à bon droit alarmés du résultat d'une doctrine qui semblerait les réduire au brouet noir, comme les institutions de Lycurgue.

Non, Monsieur, non, la science économique n'est point ennemie des arts du commerce, des manufactures ; nous disons formellement qu'ils sont très utiles, très agréables, qu'ils font le bien-être de l'espèce humaine sur la terre.

Nous demandons pour eux la liberté la plus entière, et l'immunité la plus parfaite. Est-ce donc leur déclarer une guerre bien sanglante ? Que voudriez-vous de plus ?

C'est une chose bien singulière que cette imputation à laquelle on s'efforce tous les jours de donner plus de consistance.

Nous disons, « il faut laisser à tout le monde la faculté d'exercer toute espèce d'industrie, d'établir toutes les manufactures qu'il voudra, de voiturer, de vendre d'acheter toute espèce de marchandise quelconque, de faire tous les métiers possibles ; il faut que les ouvriers, que les marchands, que les voituriers, que les artistes, les artisans, les personnes qui vivent de leur science et de leurs talents, ne paient aucune taxe, aucun impôt, ni sur leurs personnes, ni sur leurs logements, ni sur leurs actions, ni sur leurs effets ou marchandises, dépenses ou consommations quelconques. » Eh bien ! nous sommes les ennemis des manufacturiers, des négociants, des artisans.

Les Colbertistes disent, « il ne faut pas donner pleine liberté aux manufactures, au commerce, aux métiers ; il faut des règlements, des prohibitions, des contraintes, des priviléges exclusifs, des corporations, des maîtrises, des jurandes ; il ne faut pas donner pleine franchise et immunité à toute cette classe de citoyens ; il faut leur faire payer des taxes de corps, une capitulation, une industrie, un vingtième sur les maisons ; des droits sur le sel, le vin, la viande, le bois, la chandelle, sur toutes leurs subsistances, sur toutes les matières ; puis sur tous les transports et sur toutes les ventes » ; et ceux-là sont les amis des manufactures du commerce et des arts. *Quelle amitié !*

Mais, nous dit-on, vous condamnez le *luxe* : oui, sans doute, parce que le luxe est l'ennemi de tout bien, et même de l'industrie, du commerce et des arts.

C'est, Monsieur, un des points de la doctrine économique, sur lequel il paraît que nous n'avons pas eu le bonheur de vous persuader. Voulez-vous permettre que je vous l'explique ?

Vous n'êtes pas homme à vous effrayer de deux ou trois mots, comme une femmelette du bel air, ni à les persiffler sans les comprendre, comme un bel esprit superficiel. Donnez-vous, je vous prie, un moment de patience.

Vous savez déjà ce que c'est que le *produit net de la culture* ; c'est précisément le montant d'un bail à ferme dressé comme il doit l'être à sa juste valeur.

Dans le *produit net*, il y a une portion qui n'est pas *disponible*. Qui, Monsieur, disponible ; pourquoi pas ! c'est-là un mot comme un autre ; il n'est pas, je crois, trop sauvage ; il ne sent ni le grec ni le latin. Disponible n'est ni trop difficile à prononcer, ni trop dur à entendre.

Mais ! qu'est-ce qu'il signifie ? Qu'il y a une portion de ce *produit net*, de laquelle on ne peut pas disposer à son gré, parce qu'elle a un *emploi nécessaire* et indispensable, un emploi comme sacré.

Nous avons observé que le *produit net* des terres se partage entre les propriétaires particuliers, et le souverain qui prend sa part, au moyen des impôts.

Chaque propriétaire particulier doit *entretenir les avances foncières* ; le souverain doit entretenir les *grandes avances* de l'État.

Tout ce qu'il faut à ces *entretiens*, est, Monsieur, une portion du *produit net de la culture* ; mais cette portion n'est pas *disponible*, au gré des propriétaires et des administrateurs du Trésor public.

Quand on a prélevé *l'entretien* des avances publiques ou privées, le reste peut se dépenser à volonté : on peut en disposer. Vous voyez que ce n'est pas un grand mal, de dire en un seul mot *disponible*.

Tout ceci est fort clair, direz-vous ; mais ce ne sont des choses neuves. Oh ! non Monsieur, nous n'inventons rien ; nous y regardons seulement, et les autres ni regardent pas. Voilà toute la différence ; en y regardant, nous trouvons un principe clair, simple, évident, où les autres ne voient que contradiction et qu'incertitude : et comme on n'a pas grand'peine à prendre, nous nous trouvons bien payés de cette petite attention-là.

Vous concevez donc la nécessité des *avances* de *l'entretien* habituel de ces mêmes *avances* ; « il ne faut pas manger son fonds ; il faut *l'entretenir* ». Voilà, Monsieur, tout ce que nous disons d'abord aux cultivateurs, aux propriétaires, aux souverains.

La *dépense* que vous pouvez faire à votre fantaisie, en objets qui servent uniquement à la décoration, au faste et à l'amusement, est *fixée* par cette *nécessité* de conserver le fonds et de l'entretenir. Si vous excédez la mesure, en retranchant le fonds même, ou négligeant son entretien, cet excès est le *luxe*, toujours funeste, toujours blâmable.

Mais quand vous avez respecté vos fonds, quand vous avez eu soin de pourvoir à leur entretien, rien ne vous oblige à dépenser en superfluités, en ornements, en plaisirs, tout le *revenu disponible*. Vous êtes un homme sage et bienfaisant ; d'en attribuer encore une portion tous les ans, l'amélioration de vos héritages, c'est-à-dire, à l'accroissement de vos revenus futurs et de ceux de votre postérité.

Dans un État longtemps dégradé par le faste et le gaspillage, cette *amélioration continue* et progressive est plus utile que dans tout autre : ce n'est pas une obligation stricte et indispensable, mais c'est un mérite et une vertu.

Ce n'est pas seulement aux deux autres classes de la société que cette amélioration est utile, c'est encore celle des manufactures, du commerce et des arts.

Si le luxe donne un moment de prospérité apparente aux plus brillants objets de l'industrie, c'est aux dépens du *produit net*, et par conséquent au préjudice des manufactures même, du commerce intérieur et des arts, qui servent le plus aux jouissances des citoyens.

Si la sagesse des améliorateurs paraît pour quelque moment retarder la fabrication, le débit et la jouissance des ouvrages de l'art, c'est pour les mieux *fonder* par une bonne et solide augmentation des récoltes totales et du produit net.

En un mot, le luxe, bien mieux que le despotisme, abat l'arbre pour manger son fruit, et pour brûler son bois. L'accroissement des *avances* du propriétaire et du cultivateur, sème pour les arts et le commerce ; elle greffe, elle écussonne, pour que les fruits plus retardés soient meilleurs et plus abondants.

Le luxe jouit des arts, comme les enfants jouissent des vergers. Les améliorateurs de la terre et de sa culture, jouissent comme des hommes raisonnables.

En mangeant son fonds au lieu de l'entretenir, un jeune dissipateur peut soudoyer à Paris, pendant quelques années, des ouvriers de plusieurs espèces ; mais le temps vient où le prodigue ruiné va mourir à l'Hôpital, et laisse tous ces gens-là sans pratique.

Le luxe général et public fait en grand, dans tout le royaume, les mêmes révolutions. Les parts-prenants de la recette et de la dépense des impôts mal assis et plus mal employés, soldent quelques temps des hommes qui les font briller et qui les amusent. Mais à mesure, les autres manufactures, les autres commerces, les autres arts, perdent leurs pratiques. Les cultivateurs, les propriétaires trop vexés, trop rançonnés par le régime fiscal, prohibitif, règlementaire, sont obligés de retrancher leurs jouissances.

S'ils n'avaient point été pillés de la sorte, ils se seraient enrichis, et leur opulence plus juste, plus solide, aurait à son temps fait fleurir toute espèce d'industrie ; mais fleurir d'une manière certaine, d'une manière immuable.

Nous ne sommes donc point ennemis des arts, des manufactures et du commerce.

Mais nous donnons la préférence parmi les *arts* à ceux qui servent le plus généralement : parmi les manufactures aux plus communes, qui fournissent des habits, des meubles, des vêtements au peuple, et parmi toutes les sortes de commerces, à celui qui se fait dans l'intérieur du royaume entre ses habitants.

Quoi ! l'argent qui devrait entrer dans l'État, et qui n'entre que par le commerce extérieur, vous n'en faites donc aucun cas ? N'est-ce pas le palladium des empires, le grand objet des gouvernements politiques ?

Hélas ! non Monsieur, toute cette petite doctrine de l'argent qu'il faut faire entrer dans l'État, et qu'il n'en faut pas laisser sortir, est trop misérable et trop sophistique pour nous en laisser préoccuper.

Vous savez bien, Monsieur, que l'or et l'argent ne sont, ni la seule, ni même la première et la plus solide richesse.

Vous savez bien aussi, que la masse plus ou moins considérable de métaux, ne règle point du tout la *circulation d'argent* qui se fait entre les citoyens, entre les diverses classes de la société.

Vous savez bien enfin que l'argent qui dort dans les coffres-forts des capitalistes, n'appartient point du tout à l'État, sur le territoire duquel ils demeurent.

Ces trois vérités réunies ne doivent-elles pas vous persuader que les grands mots : *Attirer de l'argent dans l'État* ; *Empêcher qu'il ne sorte de l'argent de l'État*, sont des mots vides de sens, qui ne devaient plus séduire que les derniers apprentis des bureaux politiques ?

Nous ne disons pas, Monsieur, comme on nous en accuse encore faussement, que l'or et l'argent ne sont pas des richesses. Je ne connais d'auteur qui soutienne une thèse si ridicule, que la mère Bobi de M. Sedaine, dans l'opéra comique de Rose et Colas.

Mais je dis, avec tout le monde, que bien loin d'être l'unique richesse, la plus solide et la plus profitable, l'argent n'est au contraire qu'un moyen d'acquérir les vrais biens, les richesses utiles et agréables, les richesses permanentes.

Les autres sont désirables *par elles-mêmes*, pour en jouir immédiatement. L'or et l'argent, monnaies, ne sont désirables que pour se procurer des jouissances passagères ou renaissantes.

À quoi bon le trésor qu'on ne voudrait pas dépenser ? Mettez une pierre à la place, vous dirait très bien le fabuliste.

Mais, Monsieur, toute dépense est la preuve qu'on préfère tel et tel objet à l'argent. Voyez combien de préférences !

Vous ne me direz pas que le vendeur préfère de même, et par choix, l'argent à sa marchandise. Vous savez bien que la plupart des ventes sont *forcées* par une nécessité étrangère. Le cultivateur vend son meilleur froment pour payer ses impôts et sa ferme ; il mange du seigle, de l'orge, des criblures. Le vigneron vend ses bons vins et ne boit que de la piquette ; le manufacturier se passe très souvent de ses propres ouvrages ; et le proverbe dit, comme vous savez, que les cordonniers sont mal chaussés.

L'argent n'a d'usage précisément que dans le moment où on le dépense ; des habits, des meubles, des bijoux, servent longtemps ; une maison dure davantage.

Mais le meilleur, le plus sûr emploi de l'argent, c'est, Monsieur, au jugement de tous les hommes sensés, l'acquisition d'une terre cultivée, qui donne un revenu solide.

Après celui-là, vous trouverez que les capitaux sont placés utilement à la fondation d'une manufacture, à l'établissement d'un commerce, à l'acquisition d'une science ou d'un talent lucratif.

*Dépenser l'argent* pour se faire des rentes, ou du moins pour se procurer son bien-être, voilà tout ce qu'on veut quand on désire d'*acquérir de l'argent*.

Les gens de la ville qui sont obligés de tout acheter, jusqu'à l'eau qu'ils boivent et jusqu'à l'air qu'ils respirent, ne pensent qu'à l'argent, parce qu'il est tout pour eux.

Le propriétaire aisné qui vit du produit de sa terre, n'ayant à payer ni son loyer, ni son pain, ni son vin, ni sa viande, ni la plupart de ses autres jouissances, a mille fois moins besoin d'argent.

Ce n'est pas à ces propriétaires qu'on peut faire illusion, en faisant sonner le mot d'argent à leurs oreilles ; ce n'est pas à celui des cultivateurs ; ils vendent ce qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de convertir en argent pour payer ce qu'ils doivent ; ils aimeraient bien mieux le garder pour nourrir plus d'ouvriers de culture, pour semer davantage, et pour jouir eux-mêmes.

Ainsi, Monsieur, le seul bon sens dit à la classe la plus nombreuse et la plus importante du royaume, que l'argent n'est pas tout, que l'argent même n'est pas le principal. De bonnes avances, de bonnes récoltes, voilà ce qu'ils demandent en premier lieu ; qu'on leur permette d'en garder en nature une meilleure portion, qu'on les dispense, le plus

qu'il sera possible, de l'obligation d'en vendre pour faire de l'argent, voilà ce qu'ils demandent en second lieu : car cet argent-là n'est pas pour eux, c'est pour les autres.

Quant aux capitalistes, qui, par état, accumulent des espèces, et qui se font des revenus avec leur argent, je conçois qu'ils ont un intérêt très direct à le faire venir dans leurs coffres, et à ne permettre qu'il en sorte qu'à bonnes enseignes, pour y revenir.

Mais, Monsieur, cet argent des capitalistes, qui, selon vous-même, peuvent toujours le cacher et le transporter ailleurs, n'appartient point à l'État, où ils font leur domicile ; ils le louent plus ou moins cher aux souverains ou aux particuliers quelconques des quatre parties du monde.

La France est bien riche, dites-vous : pourquoi ? C'est qu'il est entré pour plusieurs millions de métaux et il n'en est point sorti. Mais où sont ces métaux ? Ils sont en bonnes espèces dans les caisses de plusieurs gros capitalistes qui jouissent d'un grand crédit, et qui font la banque dans tout l'univers. Fort bien : mais les propriétaires sont-ils plus riches ? Les fermiers sont-ils plus riches ; c'est-à-dire, vendent-ils mieux leurs denrées ? Les manufacturiers, les commerçants, les artisans sont-ils plus riches ; c'est-à-dire, peuvent-ils nous donner leurs ouvrages et leurs salaires à plus bas prix, ou même à prix égal ? Voilà ce qu'il faut éclaircir.

Que ces millionnaires *étrangers* (car ils le sont partout, selon votre propre aveu, tant qu'ils restent purement et simplement capitalistes, ayant leur argent dans le coffre-fort) amassent des trésors ; c'est par soi-même une chose bien indifférente. S'ils les amassent *aux dépens* des propriétaires, des cultivateurs, des manufacturiers, des commerçants, des artisans qui servent à la nation elle-même, c'est un mal et un très grand mal. Leur argent n'est point la richesse de l'État, il en est la ruine. Ce sont de très mauvais locataires, qui se font payer trop cher par ceux qui les logent.

Mais ils le prêteront au gouvernement, si le prince veut faire des guerres brillantes au-dehors, ou s'il veut éblouir au-dedans par le faste de ses dépenses d'ostentation. Grand merci du secret ; vous n'en avez pas les gants. La Gailligaï et le maréchal d'Ancre vous ont appris ce beau métier-là ; les mignons d'Henri III en savaient aussi quelque chose. Si c'est pour guerroyer qu'on emprunte, je vois bien le profit des munitionnaires et des fournisseurs, c'est le plus sûr ; je vois des parchemins et des cordons pour les officiers de tout grade qui n'auront pas la tête cassée ; je vois de beaux matériaux pour la gazette et pour l'histoire ; mais le bien de l'État je ne le vois pas, et je doute, malgré tout votre esprit, que vous me le fassiez voir d'une manière bien claire et bien solide.

Supposez tout ce qu'il y a de plus heureux ; une conquête, par exemple : c'est une belle chose que d'acquérir une province !

Voudriez-vous bien nous calculer combien il y aurait de profit pour trois ou quatre de mes honnêtes amis du Périgord, si Louis XV, à la paix de 1748, avait reculé sa frontière en Flandres de deux ou trois lieues. C'est la solution de ce problème qui nous ferait voir clairement l'intérêt de la nation.

Mais pour parler de celui du prince, j'ai vu, Monsieur, les deux dernières guerres ; récapitulons, s'il vous plaît, les sommes incroyables qu'elles ont fait dépenser sur les revenus ordinaires ; celles qu'on s'est procurées par des additions d'impôts ; celles enfin qu'on emprunta pour subvenir aux frais de ces campagnes ; croyez-vous que les revenus

de Louis XV n'eussent pas été plus augmentés par le bien-être que ses peuples auraient goûté pendant la paix, s'il l'avait eue, qu'ils ne le seraient même par la conquête d'une partie de la Flandres autrichienne ? Je ne crois pas que vous en puissiez douter.

Emprunter pour faire la guerre, quand même on serait sûr du succès, ce serait donc évidemment une folie ruineuse. Hélas ! quel est le souverain qui n'ait pas à conquérir une très grande partie de son propre royaume ?

J'en ai vu, Monsieur, dans les provinces, des propriétaires mal avisés qui ne pouvaient pas mettre en valeur la moitié de leurs terres, et qui s'écrasaient de dettes pour en acheter encore d'autres ; mais aussi j'en ai vu de très sages qui, se voyant un capital adventif, au lieu de le mettre en nouvelles acquisitions, l'employaient à l'amélioration de leurs anciens domaines : il en est tout de même des souverains ; ne pas faire la guerre, ne pas augmenter les impôts, ne pas emprunter, c'est pour eux le moyen le plus sûr de s'enrichir, en faisant le bonheur de leurs peuples.

Après des guerres problématiques et ruineuses, après des règnes de faste et de dissolution, le peuple doit encore le capital et de gros intérêts à ces prêteurs, dont les capitaux accumulés n'ont servi qu'à faciliter les déprédatations, et vous croiriez qu'on doit respect et reconnaissance à ceux qui les ont prêtés, quand même ils ne les auraient amassés qu'à nos dépens : en vérité, Monsieur, ce serait pousser trop loin la charité.

Mais enfin, la *circulation d'argent* qui se fait entre les individus et les classes d'une société policée, n'est-elle pas la vie politique des États ? Oui sans doute, Monsieur, nous en convenons tous avec vous, et le fameux tableau économique, si critiqué par ceux qui ne l'entendent pas, n'est destiné qu'à démontrer au doigt et à l'œil cette grande vérité.

Mais le plus ou le moins de numéraire physiquement introduit et conservé dans l'État, ne fait rien du tout lui-même à cette *circulation*.

Vous savez mieux que moi, Monsieur, qu'un seul et même sac de cent pistoles paie souvent dans un seul et même jour dix à douze mille francs, et par conséquent le nombre des paiements ne dépend point du nombre des écus : vous en êtes bien persuadé.

La *circulation générale* de l'État est tout de même. Un fermier paie son propriétaire et ses impôts ; l'argent qu'il donne pour prix de son bail passe des mains du propriétaire dans celles des marchands, des artisans, des hommes de toute espèce, et retourne dans celles d'un cultivateur, parce que la dernière dépense de toute la classe des manufactures et de l'industrie des villes se réduit aux subsistances et aux matières premières.

Augmentez la production des denrées et le produit net ou le prix des fermes, sans qu'il entre une seule pièce de monnaie de plus dans le royaume ; il s'y fera sûrement une plus grande *circulation* ; diminuez la production totale et le produit net, sans perdre un seul écu, la circulation sera nécessairement beaucoup moindre.

Aussi, Monsieur, n'ignorez-vous pas la valeur de ces expressions populaires : *l'argent est rare, l'argent est commun*. Vous savez qu'elles signifient, non pas à la lettre, il y a moins de sacs ; mais ceux qui existent roulement moins, et servent au plus petit nombre de paiements.

Par exemple, quand les récoltes manquent, les cultivateurs toujours pressés par l'impôt ne peuvent payer les propriétaires ; ceux-ci attendent et restreignent leurs

dépenses : les ouvriers travaillent moins, les manufacturiers n'ont qu'un médiocre débit : *on ne voit pas un écu*, disent les gens des villes.

Après avoir supposé deux pays absolument semblables en tout, augmentez d'un tiers les avances rurales du premier, sa production et son produit net, vous augmenterez nécessairement la circulation qui se fait entre les trois classes ; celle des cultivateurs paiera plus d'argent aux propriétaires, qui fourniront un plus grand revenu au souverain ; toutes les deux ensemble auront plus le moyen d'acheter à la troisième classe des ouvrages et marchandises, et cette dernière, à son tour, aura de quoi payer plus de subsistances et de matières. Ces denrées de nouvel accroissement forment précisément l'augmentation des récoltes et du produit net. Non seulement sans qu'il entre de l'argent, mais même quand il en sortirait, le même sac fera quatre ou cinq paiements au lieu de trois : voilà tout le mystère. Mais pendant que le second pays restera dans le même état de cultures et de récoltes, la circulation y demeurera exactement la même.

La première, la plus grande, la plus importante nécessité n'est donc pas de *faire entrer de l'argent ou de ne le pas laisser sortir*.

Mais vous repoussez donc l'or et l'argent, vous ne faites donc aucun cas du commerce étranger ?

Pardonnez-moi, Monsieur ; nous ne demandons là-dessus que liberté plénière, comme sur tout le reste. La France ne cueille chez elle ni or, argent, comme elle ne produit ni sucre, ni café.

Permis aux négociants d'acheter les métaux, les denrées et les marchandises étrangères, et de les débiter à leur gré, pourquoi pas ? C'est un échange très utile et très agréable ; nous voudrions même qu'il se fit avec pleine franchise, avec l'immunité la plus parfaite.

Mais ce commerce étranger n'est-il pas le principal, n'est-il pas le signe le plus évident de la prospérité d'un État ? Non.

Le commerce principal est celui qui se fait dans la nation et pour la nation ; c'est celui qui procure le bien-être et l'existence au plus grand nombre, c'est celui qui marche immédiatement avec la prospérité.

Quant au commerce étranger ; c'est un signe très équivoque du bonheur public et de la bonne administration.

Je sens, Monsieur, l'obligation où je suis de prouver une proposition si paradoxale à vos yeux : hélas ! rien n'est plus facile.

Prenons seulement un petit exemple. Nos pauvres paysans de l'Orléanais se passent de bas, de bonnets et d'habits de laine, depuis que les impôts sont devenus de jour en jour plus excessifs.

Il reste encore en Sologne des brebis et des toisons, que devient la laine ?

Un de ces manufacturiers que vous aimez tant, l'achète à *bon marché* comme vous dites, pour vous en faire des calottes et des bonnets à l'usage des Turcs. On les envoie à Marseille, en retour on apporte du café du Levant et des tapis de Perse. Pour qui ? Pour ceux qui s'enrichissent à la levée des impôts, pour les manufacturiers, pour les négociants privilégiés de Marseille.

En attendant, les vignes de l'Orléanais dépérissent, le peuple est nu et mal à son aise.

Voulez-vous un autre exemple : la caisse de Poissy, l'impôt des boucheries, la régie des cuirs réunis aux autres accroissements d'impôts, ont détruit les deux tiers de vos tanneries. Le *commerce extérieur* achète les autres denrées et marchandises que consommeraient les propriétaires, les cultivateurs enrichis par la vente du bétail, les entrepreneurs, les ouvriers, les marchands qui vivaient sur la fabrication des peaux en France. En retour de ces objets on apporte des cuirs étrangers qui paient un plus gros droit, et coûtent plus cher au consommateur.

Je vous citerai, quand il vous plaira, mille et mille autres preuves cette vérité, « que l'accroissement du commerce extérieur est un signe très équivoque de la bonne administration et de la prospérité réelle d'un État ».

En un mot, Monsieur, voilà ce que je vous propose d'éclaircir.

Existe-t-il, ou non, deux manières d'opérer un accroissement du numéraire dans les mains des capitalistes, un accroissement de population dans les manufactures les plus recherchées et dans les arts qui servent au faste, un accroissement dans le commerce extérieur ?

Nous soutenons qu'il y en a deux ; que l'une est *bonne* et que l'autre est *mauvaise* ; que l'une est *juste* et que l'autre est *injuste* ; que l'une est *plus rapide*, parce qu'elle l'est trop, mais aussi n'est pas solide ; que l'autre est plus lente, mais plus durable.

La bonne, la juste, la solide méthode est de commencer par les propriétaires et par les cultivateurs ; d'augmenter d'abord leurs *avances*, afin d'accroître les *récoltes* et le *produit net* ; afin d'avoir plus de subsistances et plus de *matières premières*, de plus grands *revenus annuels*, et une plus grande portion *disponible* ; afin d'augmenter les manufactures, le *commerce* et les arts, le *commerce intérieur* le premier, parce qu'il se fait tout entier dans la nation, par la nation, pour la nation. Le commerce extérieur ensuite, parce qu'il n'est qu'un supplément de l'autre, un *pis-aller* dans toute la force du terme. Cette méthode est celle d'Henri IV et de Sully ; c'est à la perfectionner que tend la science économique.

La pratique en est simple et facile. Soulagez le peuple du poids énorme des impôts qui l'accablent ; que le Roi continue de ne point emprunter et de payer exactement les intérêts de la dette publique, jusqu'à ce qu'il puisse entamer les remboursements des capitaux ; que l'ordre s'établisse dans la dépense du souverain. Qu'on accorde aux cultivateurs, aux manufactures, au commerce et aux arts pleine franchise et liberté parfaite, qu'on abroge toute formalité, tous règlements, toute exaction fiscale.

L'autre méthode est celle de Louis XIV et de Colbert, elle consiste à vexer et rançonner les propriétaires et les cultivateurs par des prohibitions, des contraintes, des taxes, des droits de toute espèce, afin de favoriser à *leurs dépens* (car vous en convenez vous-même de bonne foi, que c'est à *leurs dépens*) cette classe de manufactures plus recherchées et du commerce extérieur.

C'est une *injustice* et une *folie* ; une injustice vis-à-vis des propriétaires et des cultivateurs, qu'on oblige, selon vous-même, à des *privations* et des sacrifices ; une folie pour la classe même du commerce et de l'industrie, qui *mange son propre fonds*, en faisant *son profit* pour le moment, aux *dépens* des *propriétaires* et des *cultivateurs*, puisqu'elle détruit ses subsistances et les matières de ses ouvrages.

Si les déprédatiōns fiscales et les profusions du faste mal entendu, font *prospérer* pour quelque moment les arts qui servent, comme vous dites, le luxe et la vanité des riches nationaux, des part-prenants de l'exaction ou du gaspillage, et des étrangers, c'est un grand mal que cette *prospérité passagère*.

Vous convenez vous-même que nous en avons assez et même trop ; mais j'ai prouvé que nous avons trop peu d'avances rurales, trop peu de commerce intérieur et de manufactures populaires, même trop peu de blés depuis dix ans, et vous en êtes d'accord.

Ce n'est donc pas le régime de Louis XIV et de Colbert qu'il nous faut, c'est celui de Henri IV et de Sully. Tel est le point précis sur lequel j'ose, Monsieur, vous demander une explication nette et précise.

### TROISIÈME OBJET D'ÉCLAIRCISSEMENTS.

*Nouveau système de législation sur le commerce des grains proposé par M. N. Objet principal de ces règlements ; examen des motifs qui les font proposer, et des effets qui pourraient en résulter.*

Après avoir exposé vos idées philosophiques sur l'origine et sur la nature des rapports qui constituent les sociétés policiées ; après avoir établi vos principes d'économie politique et vos règles fondamentales d'administration économique, vous descendez enfin, Monsieur, à tous les détails du sujet très important, qui fait la matière de votre ouvrage ; vous annoncez vos projets sur le commerce des grains, et vous nous prescrivez une législation toute nouvelle.

Mais avant d'en examiner les conditions et les suites, il m'a paru nécessaire d'éclaircir encore le but que vous nous proposiez en imaginant pour nous un système de règlements.

Ce n'est sûrement pas en faveur des propriétaires et des cultivateurs que vous avez bien voulu rédiger ces lois prohibitives ; vous essayez de prouver qu'elles ne sont pas capables de leur causer un préjudice énorme ni perpétuel, nous examinerons cet article en son temps.

Mais au moins pourrait-on croire que votre système est nécessaire à tout homme qui vit de son travail. Au commencement et à la fin de votre livre, vous parlez du peuple, vous réclamez en son nom, l'*humanité*, la *bienfaisance* (tom. premier, pag. 6 ; tom. 2, pag. 171). Un si beau zèle a dû vous concilier bien des suffrages.

Cependant, Monsieur, dans l'exposition détaillée de vos principes et de vos vues, je trouve que cette bienfaisance est réduite par vous-même à des limites bien étroites.

Je ne veux pas vous analyser ; il faut que je vous copie, dans la crainte que nos lecteurs ne me soupçonnent d'altérer vos idées. Voici donc vos propres termes :

« Si le prix constant des blés intéresse peu les propriétaires des terres, il semble que le même prix doit être pareillement indifférent aux ouvriers d'industrie, puisque le prix de leur journée s'y proportionne. Cependant cette proposition n'est juste qu'à certains égards. Tâchons de faire la distinction qu'elle exige.

« Le prix constant des denrées est *indifférent à la classe d'ouvriers* qui n'a point à craindre la concurrence étrangère ; tels sont les hommes attachés à la terre, les

domestiques de toute espèce, les maçons, les charpentiers, et toutes les personnes enfin dont l'industrie ne consiste pas en *ouvrages transportables*, mais en services qui exigent leur présence.

« On peut ajouter encore à cette énumération, les *fabricants* des ouvrages transportables, mais d'un trop petit prix, ou d'un trop gros volume, pour que les étrangers, assujettis à payer des frais de transport, pussent devenir les concurrents des ouvriers nationaux.

« Toute cette classe d'hommes industriels est sûre que, dans un temps donné, le prix de ses travaux sera proportionné aux prix des subsistances. Ainsi, le prix constant des grains *est aussi indifférent* pour elle que pour la classe des propriétaires. »

Elle est longue, Monsieur, cette liste des citoyens qui n'ont rien à gagner aux soins que prend votre sollicitude bienfaisante. Voyons donc quels en sont les objets.

« Mais tous les ouvriers en galons, en broderies, en dentelles, en montres, en bijoux de toute espèce, etc. » (cet etc. est de votre texte) « peuvent craindre la concurrence étrangère, parce que les frais de transport ne forment pas un objet considérable sur une marchandise précieuse, ni même sur une marchandise commune quand elle est de petit volume.

« .... Il résulte de ces différentes circonstances, que beaucoup de fabricants *nationaux* ont un grand intérêt à la modération du prix des subsistances, afin que celui de leur ouvrage soit pareillement *modéré*, et que les propriétaires de richesses ne trouvent pas leur avantage à donner la préférence aux travaux des autres royaumes ; et cet intérêt des manufacturiers » (en galons, broderies et bijoux) « devient un intérêt social, puisque toutes les fois qu'on achète au-dehors des ouvrages de l'industrie, on favorise la population et la richesse étrangère aux dépens de la prospérité nationale ». Tel est, mot à mot, le chapitre vingt-deuxième de votre première partie, dont j'ai transcrit plus des trois quarts (pag. 118 et suivantes).

Il m'a paru nécessaire de montrer quelle est la portion du peuple à laquelle votre législation est *indifférente* selon vous-même, et quelle est la portion de ce même peuple à laquelle vous avez eu dessein de vous rendre *utile*.

Au reste, Monsieur, je dois commencer par vous rendre la justice qui vous est due. Vous convenez ici d'un fait très important, qui nous est contesté par des écrivains dont les lumières ou la bonne foi n'égalent pas les vôtres.

Dans Paris où l'on peut tout assurer et tout écrire, on nous certifiait, de la manière la plus positive, que les *salaires des ouvriers* n'avaient point augmenté du tout, ou du moins qu'ils ne s'étaient point accrus dans la même proportion que l'augmentation du prix des grains.

Vous avez l'esprit trop juste pour n'avoir pas senti, par la théorie, que c'est une supposition impossible ; et par les faits, que c'est une assertion fausse.

On trouve dans un journal politique et dans une petite brochure, qui porte pour épigraphe : *Panem nostrum quotidianum*, ce calcul singulier, que depuis dix ans les propriétaires des terres à blé et les fermiers ont dû gagner *six milliards* sur le pain du pauvre peuple (journal du 15 décembre 1774, pag. 234).

Or ces six milliards, les propriétaires et les fermiers *ne les ont pas dépensés* : car, pour *dépenser* 600 millions de plus par an, il faudrait de deux choses l'une, ou qu'il fût survenu dans le royaume au moins *un million et demi d'ouvriers de plus*, à raison de 450 liv. par an l'un portant l'autre, ce qui est un bon prix ; ou qu'on eût *augmenté* les *salaires* des anciens. Je déifie qu'on dépense autrement les 6 milliards.

Mais, suivant les mêmes auteurs, le royaume s'est *dépeuplé* depuis dix ans, bien loin d'avoir acquis un million et demi de nouveaux habitants.

Les six milliards sont donc restés en bel et bon argent comptant dans les coffres des propriétaires et des fermiers.

La somme est un peu forte ; vous êtes plus à portée que moi de vérifier qu'on ne verrait pas un écu dans notre Europe, si les propriétaires et les fermiers des terres à blé tenaient enfermés pour six milliards d'espèce numéraires ; ainsi vous n'avez pas été la dupe d'un calcul si bizarre. La spéculation seule vous aura fait sourire, et voilà tout.

D'ailleurs, en observateur attentif, vous aurez pu vous informer du fait.

Vous convenez en conséquence de cette vérité, « que dans un temps donné le prix des travaux se proportionne au prix des subsistances ». Mais vous avez cela de commun avec les autres écrivains, que vous supposez comme une vérité certaine et même, en quelque sorte, comme une vérité par nous reconnue, « que la liberté du commerce des grains a pour effet infaillible le *renchérissement* ».

Mais, dans le vrai, nous avons réclamé sans cesse contre cette assertion tant de fois répétée.

Il y a, Monsieur, un *problème fondamental* sur la liberté du commerce qui consiste à prouver qu'elle fait en même temps le *profit des producteurs* qui sont les fermiers et les propriétaires de la campagne, et le *profit des consommateurs* qui sont les ouvriers des villes.

Si vous aviez attaqué ce problème et les démonstrations que nous en avons tous donné depuis douze ans, je répondrais à vos difficultés sur ce point capital ; mais vous n'en dites pas un mot dans votre ouvrage.

Qu'en résulte-t-il ? que vous avez fait un gros livre sur une matière, sans l'avoir même entamée, *sans avoir seulement posé l'état de la question*.

## N°. PREMIER

*Que le but des partisans de la liberté n'est point de renchérir le prix du pain pour le consommateur. Que ce renchérissement n'est point l'effet des lois actuelles. Preuves de cette vérité, que le prix naturel, maintenu par la liberté, est également avantageux au producteur de la campagne et au consommateur de la ville.*

C'est donc la manie perpétuelle des anti-Économistes de supposer comme une vérité reconnue cette insigne calomnie, que nous désirons la *cherté du pain* : que cette *cherté* fut et sera toujours la suite naturelle et infaillible de la liberté.

C'est par cet artifice que les partisans très intéressés de tout impôt ruineux, de toute police réglementaire, de toute déprédition, s'efforcent de rendre la science économique odieuse au peuple des villes, et surtout à celui de la capitale.

Rien n'est plus grossier que cet artifice, et j'espère vous en convaincre dans un moment. Il réussit néanmoins par le nombre, par l'assurance, et par le zèle des sanguines du peuple et des trompettes qu'ils ont grand soin de salarier pour faire des dupes.

Vous êtes, Monsieur, trop honnête, trop éclairé, trop sage, pour avancer une semblable calomnie : mais sans l'énoncer formellement vous donneriez (sans doute involontairement) trop d'avantage à ce parti des exacteurs, si vous refusiez des éclaircissements.

Vous prenez pour base de tous vos raisonnements cette même supposition « que la liberté du commerce renchérit le pain du consommateur ». Vous ne daignez pas examiner cette proposition ; vous ne faites aucune mention de nos réclamations à cet égard ; vous n'attaquez ni les preuves de droit, ni les preuves de fait, par nous cent fois alléguées.

Mais au moins faut-il savoir ce que nous voulons avant de nous réfuter ; il le faut, surtout pour ne pas tomber dans l'inconvénient de nous attribuer le contraire de nos vues et de nos desseins.

Je suis donc obligé de vous le rappeler. Selon nous, le propriétaire traiterait librement avec son fermier, qu'il garantirait de tout impôt quelconque, de toute taxe, de toute prohibition, de toute contrainte,

Pour se procurer cette pleine franchise de ses fermiers, celle de tous les marchands, de tous les ouvriers et salariés quelconques, le propriétaire partagerait avec le souverain en lui donnant telle ou telle portion du prix de sa ferme.

Le fermier vendrait son grain à de bons meuniers qui sauraient tirer le meilleur parti possible de ces denrées, par la bonne mouture et le bon assortiment des farines.

Le meunier vendrait ses farines au boulanger, qui ferait de bon pain. La vente, l'achat, le transport, la garde des grains, le moulage, l'assortiment, le débit des farines, la fabrication, l'exposition et la vente du pain, seraient libres à tout le monde, *sans rien payer*, à toutes les heures du jour, et dans tous les lieux du royaume.

Nous disons d'abord *pourquoi pas* ?

C'est un grand argument que celui-là, quoiqu'il n'en ait pas l'air, à cause de la simplicité des expressions.

Cette *liberté*, cette *immunité*, sont l'état *primitif et naturel* des hommes. Ce sont très évidemment les règlements et les exactions, qui doivent paraître des *systèmes* nouveaux et inventés après coup.

Ces systèmes violent, selon vous-même, les droits de justice et de propriété. Il ne suffit donc pas d'avoir des *doutes* pour les adopter, il faudrait *une certitude*.

Ce n'est donc pas à nous à prouver, c'est à nos adversaires. Où est *le mal* occasionné par la liberté, par l'immunité (nous disons *le mal démontré*) qui naîsse essentiellement d'une manière directe et infaillible de la pleine franchise ?

Nous pourrions nous en tenir à cette réponse ; vous avez l'esprit trop juste et le cœur trop droit pour ne pas convenir qu'elle est très forte. Vous n'opposez que des doutes et des craintes, des possibilités, dont j'espère même qu'il sera facile de vous montrer le néant.

Mais nous allons plus loin ; nous disons : Il se trouve par l'ordre de la nature et par les décrets de la Providence des variétés dans les récoltes, suivant les années et les climats : il y en a de médiocres, il y en a de bonnes, de très bonnes, mais il y en a de mauvaises et de très mauvaises.

Sans le soin de celui qui garde et qui transporte, qu'arriverait-il ? Dans les bonnes années, les producteurs risqueraient d'être surchargés de grains qu'ils ne pourraient pas vendre. Dans les mauvaises, les consommateurs risqueraient de mourir de faim.

Les villes capitales souffriraient des disettes, même dans les années les plus abondantes, si on ne faisait pas venir leurs subsistances de cinquante lieues à la ronde. Deux ou trois récoltes mauvaises ou même médiocres affamerait une province, si les autres ne pouvaient lui donner aucun secours, après qu'elle aurait épuisé ses réserves.

Il faut donc un commerce qui *conserve* et qui *transporte* les denrées d'un lieu dans un autre ; première vérité convenue. Vous essayez, Monsieur, non pas de combattre directement cette proposition trop évidente, mais d'y jeter une espèce de louche dans les troisième, quatrième et cinquième chapitres de votre seconde partie. (pag. 202 et suiv.) Je dissiperai ces petits nuages.

Mais vous commencez par convenir (pag. 194 et 196.) de l'utilité, de la nécessité même de ce commerce. « Une province, dites-vous, a du superflu ; une autre est dans la disette ; il n'est rien de plus conforme à la justice et aux principes de société que de permettre à ces deux provinces de s'entraider mutuellement ; l'une en recevant un secours qui lui est nécessaire ; l'autre en échangeant un superflu qui lui serait inutile contre les biens dont elle est privée.

« ... Si le commerce achète dans une année très fertile, avec le dessein de garder jusqu'à la suivante, il rend encore service à la société, puisqu'il prévient une baisse trop sensible, et fait servir ses capitaux à conserver dans le royaume une denrée précieuse. »

Vous observez, à peu près comme nous, que le commerce qui conserve et qui transporte les grains, des temps et des lieux où ils *surabondent*, pour le soulagement des temps et des lieux où ils manquent, *égalise le prix* ; c'est-à-dire qu'il empêche les alternatives de *chertés affreuses* et de *nulle valeur*, qui se succéderaient alternativement sans cette communication.

Il ne tenait qu'à vous de calculer que ces alternatives sont également ruineuses pour le producteur des campagnes et pour le consommateur des villes.

Vous auriez trouvé ce calcul dans plusieurs de nos ouvrages, et notamment les *Nouvelles Éphémérides économiques* de cette année 1775, tome I.

En effet, Monsieur, qu'un homme de la ville achète deux ou trois septiers de blé par chaque année, sur le pied de 16 liv. le septier dans les temps d'abondance, vous convenez que c'est un très bas prix, puisque vous fixez à 20 francs le taux qui vous paraît exiger la sortie des grains hors du royaume ; mais que dans les mauvaises années il les achète à 48 liv. (nous verrons toute à l'heure que ce n'est pas une cherté fort extraordinaire), il n'en est pas moins vrai que 48 et 16 font 64, par conséquent le prix moyen est 32 : ainsi les septiers de blé coûteraient, en ce cas, l'un portant l'autre, 32 livres chaque à ce consommateur.

Un commerce qui conserverait les blés de la bonne année pour la disette, et qui les apporterait librement des pays abondants à ceux qui souffrent, *égaliserait mieux les prix* ; de manière qu'on achèterait le septier environ 24 francs dans le bon temps, et 34 dans le mauvais ; mais 34 et 24 ne font que 58 ; et la moitié de 58 n'est que 29.

Ainsi, Monsieur, le commerce libre serait profitable au consommateur des villes, qui ne débourserait au total que 58, au lieu de 64, pour avoir deux septiers de blé, l'un dans la bonne année, l'autre dans la mauvaise.

Dans le cas des variétés, ce consommateur achèterait son grain, l'un portant l'autre, à 32 liv. le septier ; au lieu que, dans le cas de l'égalisation des prix, il ne l'achèterait qu'à 29 livres, compensation faite de l'un par l'autre.

L'avantage des hommes de la ville est donc indubitable.

Celui des producteurs de la campagne ne l'est pas moins. En voici la raison bien frappante, quoique fort ignorée de la plupart de ceux qui raisonnent sur cette matière.

C'est, Monsieur, que le producteur n'a pas tous les ans autant de blés à vendre ; il s'en faut beaucoup ; au lieu que le consommateur des villes en mange à peu près autant tous les ans.

Dans les très mauvaises années, plusieurs cultivateurs n'ont rien ou presque rien de reste ; il arrive quelquefois qu'ils sont obligés d'acheter eux-mêmes de quoi semer partie de leurs subsistances.

Le blé a beau valoir cinquante francs et plus : ce prix excessif pour le consommateur ne fait aucune compensation en faveur du laboureur *qui ne vend pas* ; il fait *contre* celui qui est obligé d'acheter lui-même.

Voudrez-vous bien, Monsieur, me donner un petit moment d'attention ? je vous ferai faire une remarque très essentielle, qu'on ne ferait jamais de soi-même dans une ville.

Sur six septiers de grain récolté il est très rare que le cultivateur en puisse vendre deux ; six septiers sont le produit d'un très bon arpent ; mais il en faut semer un, il en faut manger trois.

Une récolte *médiocre* est celle qui rend un sixième de moins, vous en conviendrez. L'arpent ne produira donc en une année médiocre, que 5 septiers.

Mais, Monsieur, il faut toujours semer et manger également ; les 4 septiers se prélevent donc à l'ordinaire : on n'en peut vendre qu'un seul.

Un sixième de *déficit* sur la récolte fait donc une grande moitié de moins sur la vente.

Que Dieu détruise le quart des moissons au lieu du sixième, on ne cueillera que 4 septiers et demi au lieu de six. On ne pourra plus en vendre que la *moitié* d'un au lieu de deux.

Les trois quarts de la vente sont donc anéantis quand il se perd un quart seulement de la production totale.

Ne comptez le septier qu'à 15 francs ; les deux valent 30 livres ; mais pour se mettre au pair, puisqu'il n'en a qu'un demi à vendre, il faudrait que le septier se vendît 60 francs, quand il y a seulement diminution d'un quart sur la récolte ; il faudrait qu'il valût 30 francs, toutes les fois que la récolte est seulement diminuée d'un sixième.

Si la perte de la production totale est d'un tiers, notre cultivateur n'a rien du tout à vendre, quand même le blé monterait à 72 livres, il n'y gagne pas.

Enfin, si la perte est de moitié, ce qui n'est pas inouï, les prix sont excessifs ; mais le fermier, bien loin de vendre, est obligé d'acheter lui-même.

D'autant mieux que dans les mauvaises années, les blés d'ordinaire ne valent rien à semer.

L'intérêt du cultivateur n'est donc pas que le *blé soit cher* dans les années de disette ; il n'y gagne rien, il y perd.

Cet intérêt du cultivateur est celui que les économistes ont toujours pris en main, celui qu'ils ne cesseront de défendre, envers et contre tous, sans exception.

Oui, Monsieur, nous voulons meilleur marché dans les temps de disette : par exemple, que le plus haut prix soit d'environ trente francs, et de moins s'il est possible.

Mais nous ne voulons point de *bas prix* dans les bonnes années, parce que c'est la ruine des fermiers, des propriétaires, du clergé, de la noblesse, du souverain lui-même ; et par un contre-coup nécessaire, la ruine des manufacturiers, des marchands, des artisans *nationaux*, c'est-à-dire, qui travaillent pour la nation.

C'est ce *bas prix* qui cause ensuite les *chertés excessives*. Les cultivateurs qui vendent mal, n'ont ni le moyen, ni l'émulation d'améliorer leurs ateliers, leurs avances et leurs travaux ; les terres sont abandonnées : on les cultive mal. Arrivent les accidents : une partie de la denrée a été gaspillée ; on l'a laissé manger aux animaux, germer et pourrir faute de soin et d'intérêt, parce qu'elle ne se vendait pas. La disette venant, les gens de la ville achètent fort cher le blé des pays étrangers, ou de quelques monopoleurs privilégiés ; mais les cultivateurs ne retirent aucun profit de leur misère.

La liberté du commerce opère précisément le contraire ; elle soutient le prix dans les années abondantes. Supposons qu'elle le porte de 16 à 24 livres, alors le cultivateur vend deux septiers par arpent ; c'est 16 liv. de profit ; il a de l'émulation et des moyens, il *améliore* sa culture.

Arrivent les mauvaises années. L'augmentation qu'il a faite dans ses avances et dans ses travaux rend le mal un peu moindre ; le blé ne vaut que 32 à 34 livres, au lieu de 50 à 60 francs où il aurait monté sans la liberté du commerce, qui a conservé et qui apporte ; mais c'est un bien pour lui, plutôt qu'un mal.

Au lieu d'un demi septier par arpent, il en vendra les deux tiers : par exemple, à 33 livres, ces deux tiers font 22 francs. Joignez cette somme aux 48 livres qu'il a reçues dans la bonne année ; c'est 70 livres de recettes

Dans le cas d'alternatives causées par le défaut de liberté, sa recette aurait été, dans la bonne année, 32 francs pour deux septiers, à raison de 16 ; et 26 livres pour un demi septier à 52 francs ; en tout 58 liv. et 12 francs de perte sur les deux ans pour le fermier, par chaque arpent.

Cependant, Monsieur, je le répète (car, nous ne pouvons trop répéter), voici, dans les mêmes cas, le calcul du consommateur, 24 francs pour la bonne année, et 34 liv. pour la mauvaise, font 58 livres. Le prix moyen est 29 livres ; c'est le cas de l'égalisation des prix par la liberté.

Dans le cas des prohibitions, 16 et 52 font 68 ; le prix moyen est 34. La liberté du commerce, en égalisant les prix, les diminue donc pour le consommateur en même temps qu'elle les augmente pour le producteur.

Pourquoi ? c'est qu'elle augmente ces prix dans les années abondantes où le cultivateur vend beaucoup ; et qu'elle les diminue dans les années défectueuses, où il vend peu ou point du tout ; au lieu que le consommateur des villes mange à peu près également dans tous les temps.

C'est ainsi, Monsieur, que dans une société bien organisée, *le profit* des uns ne se fait pas *aux dépens des autres*, comme vous le dites ; mais au contraire, avec l'avantage de tous les autres.

Je reviens, et je demande comment il peut se faire que ce problème fondamental, par nous tant de fois et si clairement expliqué, soit totalement passé sous silence dans un ouvrage considérable que vous publiez sur cette matière ?

C'est là le point capital : vous l'avez peut-être envisagé comme une simple spéculation. En ce cas-là même, il valait au moins la peine d'être réfuté ; vous répondez à des objections bien moins spacieuses.

Mais, Monsieur, ce n'est pas une théorie que je viens de vous exposer ; ce sont les faits historiques, parfaitement d'accords avec le raisonnement : je vais encore vous en répéter la preuve pour la vingtième fois.

## N°. II.

*Preuves de fait que ce sont les règlements et les prohibitions sur le commerce des grains qui renchérissent le pain du consommateur des villes ; que c'est la liberté qui le diminue de prix, bien loin de le renchérir.*

On dirait, Monsieur, que vous avez senti la force du détail historique sur le prix des blés que je vais vous donner : vous avez fait, pour l'éviter, un chapitre sixième dans votre seconde partie (p. 228) sous ce titre sur « les arguments tirés des anciens faits ».

Dans ce chapitre, vous insinuez adroitement qu'il s'agirait de quelques petits faits antiques ; par conséquent peu certains ; d'ailleurs isolés, et de mince conséquence.

Vous nous faites dire (page 229) « en telle année, époque de prohibition, le blé fut à un prix excessif.

« À telle année, époque de la liberté, le blé fut à bas prix, et l'abondance régna partout. »

Permettez-moi de vous observer que nos détails historiques deviennent bien maigres sous votre plume : vous en jugerez vous-même ainsi que nos lecteurs.

Je vais transcrire, pour la troisième fois mot à mot, une partie du discours que M. de Chavannes, conseiller de Grand'chambre au Parlement de Paris, prononça le 28 novembre 1768, dans la grande assemblée de police qui se tint au Palais. Il dit :

« Que les chertés étaient fréquentes sous le régime de l'ancienne législation, et qu'en parcourant seulement les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et les temps de leur pleine majorité, on trouvera des chertés en 1621, 1626, 1630, 1660, 1693, 1698, 1709 ; que plusieurs avaient duré quatre à cinq années, quelques-unes davantage, et qu'on

voyait que quatre-vingt-huit ans que les majorités de ces deux règnes avaient duré, il y avait eu trente-quatre années de cherté, dans plusieurs desquelles le blé avait été porté jusqu'à 86, 89 et 97 livres le septier, et le pain jusqu'à douze et quinze sols la livre, monnaie actuelle ; que ces hauts prix ne s'étaient point soutenus pendant tout le temps des chertés ; mais que le prix commun, pendant cinq ans, avait été de 42 livres 18 sols ; pendant deux de 53 livres 19 sols ; pendant trois ans, de 38 liv. 9 sols ; et pendant deux ans, de 63 livres 17 sols ; qu'ainsi les temps de l'ancienne législation avaient été beaucoup plus malheureux que ceux-ci.

« Qu'on prétend à la vérité que c'était l'oubli des lois qui amenait la cherté, et que dès qu'on les faisait exécuter, le bon marché revenait avec l'abondance ; mais que pour juger de l'effet des règlements, il n'y avait qu'à consulter le *Traité de la police*, et y joindre les tableaux des prix de Rozoy, donné au public par M. Dupré de Saint Maur, dans son *Essai sur les monnaies* ; qu'on y verrait, au contraire, que les efforts des magistrats n'avaient point été couronnés des succès que méritait la pureté de leurs intentions.

« Que ce qu'on connaissait de ce qui s'était passé en 1621, se réduisait à une sentence de police rendue le 8 janvier 1622, qui n'empêcha point que le blé n'augmentât, et ne se soutint pendant deux ans, au prix de vingt-huit et de vingt-neuf livres au marché de Rozoy ; ce qui était regardé alors comme un prix excessif.

« Qu'en 1630, les premières inquiétudes se manifestèrent au mois de juillet ; qu'alors le blé était à Rozoy à vingt-neuf livres ; qu'on tint une assemblée générale de police ; qu'on distribua des commissaires sur les ports et dans les halles ; qu'on en députa six dans les provinces qui environnent Paris, pour faire arriver des grains ; que le commissaire Lamare dit qu'ils en firent en effet arriver, et que la cherté cessa avec la disette ; mais que n'étant pas entré à cet égard dans aucun détail, on ignore quel fut précisément à Paris l'effet de cet approvisionnement ; qu'il y avait toute apparence qu'il ne produisit qu'une diminution artificielle et éphémère, puisqu'il était constant, par les tables du marché de Rozoy, que le prix commun des blés fut à Rozoy, pendant toute l'année 1630, de 47 liv. 16 sols ; pendant l'année 1632, de 37 liv. 18 s. 10 deniers, et qu'il ne tomba à 28 liv. 10 sols qu'au mois d'avril 1633 ; qu'ainsi les descentes des commissaires ne produisirent aucune diminution réelle.

« Qu'en 1660, il paraissait que plus la police avait redoublé de sévérité, plus le blé avait augmenté de prix.

« Que, suivant le commissaire Lamare, il valait au mois de juin 1660, 25 liv. 10 sols ; qu'il fut porté en très peu de temps à 65 l. 10 sols. Après avoir sévi contre quelques marchands, on députa neuf commissaires au Châtelet, pour se transporter dans les provinces, informer des abus, faire ouvrir des magasins, et amener des blés à Paris. Ils partirent au mois d'octobre, et trouvèrent neuf mille quatre cents cinquante muids<sup>2</sup> 8 septiers de blé ; ils en firent partir trois mille six cents pour Paris, arrêtèrent le reste, jusqu'à ce qu'ils eussent des voitures, et le blé baissa, suivant le commissaire Lamare, à 44 liv. 10 sols.

« Que les choses avaient pu se passer ainsi à Paris ; mais que tous ces mouvements n'avaient eu aucune influence sur le marché de Rozoy ; qu'il n'éprouva dans cette

---

<sup>2</sup> C'est de quoi nourrir Paris un peu moins de quatre jours.

époque ni la cherté excessive de 65 livres, ni les diminutions si sensibles au marché de Paris, et que le blé, qui était, le 2 octobre 1660, à 48 livres 12 sols, se soutint à peu près au même prix jusqu'au mois d'octobre 1661.

« Qu'il s'était élevé un conflit entre les officiers du Châtelet et ceux du bureau de la ville ; que pendant ce conflit leur activité réciproque avait été suspendue, et que le blé était demeuré à Rozoy toujours au même état.

« Que ce conflit ayant été décidé le 19 août 1661, la vigilance de ces officiers se ranima sans doute, et le blé, suivant le commissaire Lamare, fut porté à Paris, au mois d'août, à 74 liv.

« Que les arrêts du Parlement, ceux du Conseil, se multiplièrent pour ramener l'abondance à Paris, pour y faire arriver, soit les blés des provinces voisines, soit ceux-qui avaient été achetés dans les pays étrangers.

« Que pour connaître quelle influence ces arrêts avaient eue sur le prix du blé, il fallait consulter les tables des prix du marché de Rozoy ; qu'on y verrait qu'il fut à Rozoy au 4 octobre, à 58 liv. 19 sols ; au 1<sup>er</sup> janvier 1662, à 58 liv. 16 sols 8 deniers ; au 1<sup>er</sup> avril à 66 liv. 17 s. 4 den. ; au 1<sup>er</sup> juillet, à 77 liv. 1 sol ; qu'il fut à Paris à un prix encore plus excessif, vers le mois de mai, puisqu'il y valut, suivant le commissaire Lamare, 97 liv. 7 s. et le pain 15 sols la livre ; qu'ainsi les saisies, ordonnances, sentences, arrêts multipliés pendant vingt mois, ne purent l'empêcher de venir à cet excès, et que ce ne fut que lorsque les blés que le Roi avait fait acheter arrivèrent, que le prix en diminua.

« Que les chertés 1672, 1698 et 1709, présentaient à peu près les mêmes tableaux et les mêmes résultats ; qu'il était vrai cependant qu'en 1694, le blé étant parvenu à 89 liv. puis retombé à 84 liv. le septier, on avait envoyé le 20 juillet six commissaires au Châtelet dans les provinces, pour en faire arriver à Paris ; qu'ils le firent, et que le blé diminua : mais que leurs soins n'en furent pas la seule cause ; que tous les efforts de la police, depuis dix-huit mois, avaient été impuissants ; que ceux-ci furent heureusement secondés de la récolte la plus abondante ; qu'il lui paraissait que ce fut à la récolte, encore plus qu'au voyage des commissaires, que le succès en fut dû, puisqu'en 1709 ils n'empêchèrent point le blé de monter à 86 livres 11 sols à Rozoy, et à un prix encore sans doute plus haut à Paris, au mois d'octobre, c'est-à-dire trois mois après le départ des commissaires pour la province ; que la certitude de la récolte abondante des mêmes grains fit ensuite diminuer le blé peu à peu, mais qu'il valait encore, au mois de juillet 1710, 41 livres 13 s. 9 den.<sup>3</sup>

« Que d'après ces différents faits, il lui était difficile de n'être pas convaincu de l'inutilité des efforts des magistrats contre la cherté des grains.

---

<sup>3</sup> (1) M. de C\*\* pouvait ajouter qu'en 1724, 1725 et 1726, le blé fut depuis 30 liv. jusqu'à 51 liv. 18 s.

En 1740 et 1741, depuis 31 liv. jusqu'à 57 liv. 12 sols, le pain à 9 sols la livre pendant plusieurs jours, et à 5 sols pendant un an presque entier.

« Qu'on ne pouvait espérer de véritable secours que du commerce et de la liberté qu'il demandait ; que cette liberté avait toujours été reconnue pour l'âme de tout commerce, et que ce principe était avoué par ceux-mêmes qui proposaient aujourd'hui de lui donner des entraves qui l'anéantiraient sans ressource. »

Ce n'est pas là un petit fait isolé comme vous le dites ; c'est trente-quatre ans sur quatre-vingt-huit.

Je ne portais le renchérissement excessif qu'à 64 livres ; mais vous voyez, par la taxe des marchés, qu'il a monté dans le temps des prohibitions, à 77, 80, 86, et 97 francs le septier, mesure de Paris.

Un témoignage aussi respectable et aussi bien circonstancié que celui de M. de Chavannes doit vous disposer à nous écouter sur cet historique.

Souffrez donc que je vous rappelle un excellent calcul fait par M. Dupont, dans le tome septième des Éphémérides, année 1770, toujours d'après la même table des marchés.

Il a pris une époque de cent trente-cinq années consécutives, depuis l'année 1610, où mourut Henri IV, et fut déplacé le bon Sully, partisan de la liberté, jusqu'en 1745.

Il a supposé qu'une famille de consommateurs, habitants de la ville, aurait acheté un septier tous les mois au prix courant ; ce serait, selon vous, six personnes à nourrir, et c'est un cas fort ordinaire.

Dans les cent quarante-cinq années, presque toutes de prohibitions, il y a eu des variations incroyables ; c'est-à-dire, des très bas prix, de 9 et 10 liv. monnaie actuelle, et des chertés de 60 à 97 liv.

Mais il y a un prix commun et moyen. Quel est-il, Monsieur, vous en souvenez-vous ? je suis sûr que non.

Combien cette famille de la ville aurait-elle acheté le septier de blé l'un portant l'autre, compensation faite des bas prix et des chertés ?

Avouez, Monsieur, que cette question-là est fort importante ; qu'elle mérite bien d'être examinée ; qu'elle devait être la base de votre ouvrage.

Eh bien, Monsieur, ce prix moyen des cent trente-cinq ans, écoulés depuis la mort d'Henri IV jusqu'en 1745, est (vous en allez être étonné comme bien d'autres, et vous l'oublierez peut-être comme bien d'autres) ... Ce prix commun est ... tâchez de deviner. Celui précisément de la halle de Paris, *trente-deux livres quinze sols neuf deniers*.

Ces deux faits là sont également certains ; le premier, que le prix du marché de Paris n'a pas passé cette année 32 livres 10 sols, pour ce qu'on appelle le bon blé moyen.

Le second, que le prix commun et moyen des règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, jusqu'en 1745, a été 32 livres 16 sols 9 den. pour chaque septier, acheté par le consommateur, l'un portant l'autre.

Il y en a un troisième également certain, également important : c'est que sur cent quarante-cinq ans, il n'y en a eu que neuf où le prix ait été réellement à 32 livres.

Par conséquent, il y a eu cent trente six ans de variations ; et sur ces cent trente-six, il y en a eu soixante-quatre où les prix ont passé ces 32 livres 16 sols 9 deniers de notre monnaie actuelle.

Soixante sur cent trente-six : ce n'est pas une année comme vous nous le faites dire ; ce n'est pas là un petit fait incertain et isolé ; c'est le véritable état des choses ; c'est l'expérience en grand et très grand, autant qu'il soit possible de la faire.

Je vous engage, Monsieur, à vérifier vous-même tous les calculs de M. Dupont, et les sources qu'il indique : cet historique est sûrement une partie très essentielle qui manque à votre ouvrage.

Voyez, je vous prie, de quelle modération j'usais avec vous tout à l'heure ; je ne portais l'avilissement des prix qui ruine les cultivateurs, les propriétaires, et tout le reste de l'État, qu'à 16 francs ; et il fut un temps où ils tombèrent à neuf ou dix : je ne portais le renchérissement qui ruine les villes, sans profit pour la campagne, qu'à 60 livres ou environ : vous verrez qu'il fût aux environs de 90 francs.

Calculez, si vous le pouvez, quels préjudices causèrent alternativement aux villes et aux campagnes ces variations prodigieuses.

Mais, Monsieur, nous ne sommes pas quittes sur ce chapitre du détail historique : vous avez adopté le préjugé populaire, accrédité par nos ennemis, que nous avons pour but le renchérissement du blé pour le consommateur des villes ; vous nous en devez raison.

Nous sommes dans une nouvelle époque depuis 1754. En cette année, un premier arrêt du Conseil rétablit l'antique et primitive liberté du commerce des grains.

On ne doit pas même pardonner au peuple de Paris de ne faire aucune attention à ce qui se passe dans cette même époque ; à plus forte raison trouverez-vous juste que nous reprochions une semblable négligence aux personnes instruites qui raisonnent et qui font des livres sur cette matière.

Admettons, si vous le voulez, que la liberté ait influé sur tout ce qui s'est passé depuis 1754 jusqu'en 1775 : voilà vingt-et-un ans.

Dans cet espace de temps, nous avons eu quatre mauvaises récoltes, 1767, 1769, 1770, 1774.

Vous n'êtes pas capable de me disputer le fait très certain et très notoire, que ces quatre récoltes ont été mauvaises. Outre que vous êtes instruit et honnête, vous savez bien que quatre années, dans une époque de vingt-et-un ans, sont malheureusement un évènement ordinaire, sur lequel il faut compter.

Nous avons eu des années médiocres sans doute, c'est encore la marche ordinaire de la nature, et enfin des années abondantes.

Qu'est-il arrivé surtout quand la liberté du commerce a été un peu mieux observée ? Il n'y a pas eu de très bas prix, et les cultivateurs ont réparé leurs affaires délabrées : nous en convenons de bonne foi.

Mais, Monsieur, il n'y a pas eu de *chertés excessives* comme autrefois. Il n'y en a pas dans ce moment.

Dans quel temps, dans quel lieu depuis 1754, a-t-on acheté le froment plus de 50 francs, plus de 60, plus de 70 et 80 le septier de Paris ? Il y fut en 1740 et 1741 ; en 1725 et 1726 ; c'est le temps de la génération présente. Il y fut en 1709 et 1710. Il y fut en 1693 et 1694 ; il y fut en 1661 et 1662 ; il y fut en 1630, en 1626 et 1627.

Oui, Monsieur, au-delà, beaucoup au-delà de 50 francs ; ce fut alors le prix du septier, mesure de Paris, qui n'a valu cette année que 32, et tout au plus 34 le meilleur.

La nouvelle législation *diminue donc les chertés*, suivant le peuple même, bien loin de *les augmenter*. Elle les diminue donc de la manière la plus sensible à son avis, puisqu'il se trouble et s'échauffe à présent, quand le meilleur et le plus beau froment vaut 34 francs : je ne connais depuis vingt-et-un que trois époques où il ait passé ce prix de 32 francs, 1768, 1771 et 1775 ; mais c'est la faute de trois mauvaises années.

Trois sur vingt, font une sur sept : voilà l'état nouveau. Soixante-quatre sur cent trente-six ; c'est-à-dire, près de la moitié : voilà l'état précédent.

Et encore avec quelle différence ? Dans le nouvel état, il n'a jamais passé 40 liv. dans Paris, et dans presque tout le royaume ; dans l'ancien il a passé 50, 60 et 80.

Ce n'est pas tout encore : il y eut cherté en 1771, cherté plus forte que celle d'aujourd'hui.

Mais, Monsieur, de quel front nos adversaires osent-ils mettre cette cherté là sur le compte de la liberté ?

Ne fut-elle pas abolie cette liberté en 1770, par des arrêts et des lettres-patentes qui sont connus de tout le monde ?

Pourquoi dissimuler ce fait qu'on ne peut nier ? Ils furent mis en vigueur en 1771, et ils furent exécutés avec la plus extrême sévérité partout, les anciens règlements abrogés par M. Bertin, en 1763.

Il y eut cherté en 1771 ; il n'y a pas eu même de bon marché en 1772 et 1773, quoique les récoltes fussent abondantes.

Ce sont donc encore trois années d'expérience qu'il faut joindre aux chertés qui sont arrivées sous l'empire des règlements.

Des écrivains qui se permettent de créer les faits, peuvent, Monsieur, englober sous une même époque tout ce qui s'est passé depuis 1754 ou 1763. Mais un auteur probe et grave comme vous, doit éviter de pareilles confusions.

Rendez au règne des prohibitions, des exactions, des monopoles, les années 1771, 1772, 1773, et partie de 1774 ; et raisonnons d'après la vérité.

Il y eut cherté en 1768. Oui, Monsieur ; mais une cherté qui ne fût pas excessive : une cherté de moitié moindre que celles du temps précédent. Quelle en fût la *cause* ? Est-ce la *liberté* ; la seule *liberté* ? Vous n'oseriez le dire, vous qui avez de la raison et de l'honneur.

La récolte de 1767 fut détestable, parce qu'il survint une gelée terrible au mois d'avril, la nuit de Pâques ; cette gelée perdit tout.

Il est étrange qu'un événement récent, si public, soit si parfaitement *oublié*.

La liberté durait en grande partie depuis 1754 et 1763 ; elle n'avait point fait de *cherté*. La gelée de Pâques 1767 en fit une ; mais modérée. Premier exemple.

Il y a cherté en 1775 ; hélas oui, Monsieur, et nous en sommes fâchés. Mais, quelle *cherté* : le blé n'a monté qu'à 34 liv. le septier de Paris.

La récolte 1774 a-t-elle été bonne ou mauvaise ? Celle de 1775 était-elle ou non problématique en avril quand il survint une sécheresse, dont nul homme vivant n'a peut-être vu d'exemple ?

Vous n'oserez pas encore nous contester des vérités connues de tout le monde.

Qu'en devons-nous conclure ? Que bien loin d'augmenter le renchérissement, la liberté le diminue.

Les partisans de toute exaction, de tout monopole, prennent peut-être bien leur temps auprès de la populace, qui ne voit rien qu'au jour le jour.

Mais les honnêtes gens, qui ne sont pas peuple, devraient-ils être séduits de même ?

Après une très mauvaise récolte, que le meilleur blé soit à 34 livres le septier, s'il y a de quoi s'étonner, c'est que la cherté soit si modérée, puisqu'autrefois il en aurait valu plus de 50, et peut-être plus de 70.

Mais, à qui donc profitaient le bas prix excessif de bonnes années, et les chertés excessives des mauvaises ; c'est la question que vous pourriez me faire : je dois y répondre, et je vais le faire avec franchise.

N°. III.

*Exposition de l'ancien état du commerce des grains sous l'empire des règlements ; que ce commerce était nécessairement entre les mains de vrais monopoleurs ; qu'il s'exerçait deux espèces de monopoles très profitables aux intéressés, mais très préjudiciables aux producteurs et aux consommateurs.*

Tout le système des règlements peut se réduire à ce point capital, *faire garnir les marchés*. Je l'ai dit, Monsieur, et je le répète, ces mots sacramentels sont le Mont-joie Saint-Denis de l'armée monopoliste,

« Défense absolue d'acheter et de vendre hors du marché : ordre aux fermiers de garnir les marchés ». Il n'en faut pas davantage pour nécessiter le monopole des grains, et pour fonder l'opulence des *acheteurs* et des *vendeurs* de priviléges.

J'ai détaillé, Monsieur, cette vérité dans un Mémoire historique sur le monopole exercé dans le royaume, depuis l'année 1770 jusqu'à la fin de 1774. Trouvez bon que je vous y renvoie, pour éviter des répétitions éternnelles<sup>4</sup>.

Dans l'ancien système, le commerce intérieur des grains ne pouvait se faire en grand, de province à province, non plus que le commerce extérieur d'importation et d'exportation avec les pays étrangers, sans une permission, sans un privilège.

Un commerce en grand est absolument incompatible avec la police des marchés, avec les exactions et les formalités qu'entraînent les règlements.

Vous en convenez vous-même ; car, c'est dans la vue d'arrêter ce commerce en grand, qui vous paraît *dangereux*, quand le blé se vend plus de 30 livres le septier, que vous proposez pour premier et principal article de législation, sur le commerce intérieur, « Le

---

<sup>4</sup> *Nouvelles Éphémérides Économiques* 1775, tome premier, et brochure séparée intitulée *Lettres et mémoires à un magistrat du Parlement de Paris, sur l'arrêt du 13 septembre 1774.*

rétablissement de cette police des marchés, toutes les fois que le froment passerait le prix de 30 francs le septier, mesure de Paris ».

Telle est, Monsieur, l'analyse exacte du chapitre sixième de votre troisième partie (pages 121 et suivantes).

« Tant que les blés n'ont pas atteint le prix auquel ils peuvent s'élever sans grands inconvénients, il faut laisser la liberté la plus entière d'acheter et de vendre, soit dans les marchés, soit dans les greniers, soit qu'on veuille vendre sur le lieu même.

« Mais, quand la denrée serait parvenue à un haut prix, je voudrais prévenir les renchérissements *qui dérivent de l'intervention inutile des marchands*. Je voudrais alors rapprocher les propriétaires des consommateurs, en ordonnant que, passé un tel prix, on ne pourrait plus vendre hors des marchés. » (page 122).

« D'un autre côté, les prétentions exagérées des fermiers et des propriétaires, seraient peut-être prévenues *par l'obligation de porter les blés aux marchés* (page 124). »

« La distinction que je propose me paraît sage. *L'intervention des marchands est inutile*, pour les opérations les plus ordinaires, qui sont la vente des blés dans les lieux voisins, puisque les propriétaires et les fermiers peuvent envoyer eux-mêmes leurs blés aux marchés : ainsi, *j'éloigne cette intervention*, quand les blés sont à haut prix, puisqu'elle ne fait que renchérir la denrée ».

La police des marchés est donc, selon vous-même, le moyen le plus certain d'éloigner le commerce : c'est une de ces vérités que le Roi s'est donné la peine d'expliquer à son peuple, dans le préambule de l'arrêt du 13 septembre dernier.

Ce principe de spéculation est confirmé par la pratique de tous les entrepreneurs, vivriers, étapiers, commissionnaires et permissionnaires quelconques. Il n'en fut jamais un seul qui n'eût mis très clairement pour première condition dans son marché « qu'il pourrait acheter, sans formalités et sans droits, dans les granges et greniers ».

Et vous-même, Monsieur, pour appuyer de plus en plus cette idée, vous supposez dans ce même chapitre, le cas de nécessité, où il faudrait secourir une autre province réduite à la disette, en achetant du blé, même dans celle où le septier serait à 30 liv. ou au-delà.

« Je voudrais », dites-vous (page 128), « qu'on pût faire *en tout temps* des achats hors des marchés, sans aucune restriction de prix, pourvu que les achats fussent destinés pour une autre province, et qu'on le fit connaître ».

Cette vérité capitale étant une fois connue, cherchons, Monsieur, à découvrir les deux espèces de monopoleurs qui s'engraissaient de la substance publique : je nommerai les uns *permissionnaires*, et les autres *commissionnaires* : ces deux mots sont commodes et faciles à retenir.

Voici tout le secret des *permissions*. Les règlements empêchaient de transporter des blés hors du royaume, et même de les voiturer d'une province dans une autre : aucun marchand, aucun fermier, aucun propriétaire, ne pouvant les déplacer de l'arrondissement de son marché, auquel il était assujetti.

Cependant, il arrivait toujours par la variété des saisons et des climats, que certaines provinces étaient dans une très grande abondance, d'autres dans une trop grande disette.

Il y avait, Monsieur, de petits moyens *innocents* d'augmenter encore l'abondance, ou du moins le bas prix dans les unes, et la disette, ou du moins la cherté dans les autres ; il faut que je vous les dise.

Soit que les vivriers de terre et de mer fussent ou non d'intelligence, ainsi que les approvisionneurs des hôpitaux de la capitale et des grandes villes, on pouvait exécuter, ou même feindre des *achats* dans les endroits disetteux, pour augmenter encore la cherté ; exécuter ou feindre des ventes dans les endroits où était le bas prix.

La police des marchés est excellente pour cette petite manœuvre : Quatre hommes à vous se présentent dans une halle ; deux sont vendeurs et deux sont acheteurs. Combien le blé, *tant. Fermez le sac.* Voilà le prix haussé. Combien le blé, *tant.* Je n'en veux donner que tant ; *il est à vous* : voilà le *prix baissé*. Quelques petits bruits semés, quelques mots à demi lâchés, dans les places et dans les cabarets, secondent l'artifice, et voilà d'une part le bas prix assuré dans un pays, la cherté confirmée dans l'autre...

Bien entendu que nous avons en poche la bienheureuse permission d'acheter dans cette province où est le bas prix, et de vendre dans celle où est la cherté.

Bien entendu que ces permissions nous ont été *données* (comme de telles permissions *se donnent*) par d'honnêtes gens, qui sont incapables d'en donner de semblables à d'autres.

Nous achetons *seuls* dans les granges et greniers, nous transportons avec *privilège* dans la province *disetteuse* : nous faisons *un bon coup* : nos protecteurs et nos protectrices ne sont pas fâchés de nous avoir procuré cette petite fortune.

Telle est, Monsieur, l'histoire des *permissions*. Je puis y joindre un petit supplément. Il y avait une manière de commerçer ces permissions-là mêmes. L'invention était jolie, quoique fort simple : vous *obteniez* (comme cela *s'obtenait*) une bonne permission en gros ; et vous revendiez en détail plusieurs petites permissions argent comptant, à *tant par septier* : vous n'aviez point d'embarras, point de risques à courir ; tout était clair dans une pareille affaire.

Ne pensez-vous pas, Monsieur, que c'est à ces *marchands-là* qu'il faudrait réserver tout ce que vous dites d'un peu trop dur aux propriétaires, aux cultivateurs, aux francs et honnêtes négociants, qui achètent à leurs risques, périls et fortune, *en pleine concurrence*, pour revendre de même ?

Vous avez observé dans votre seconde partie, chap. 5 (page 223) que « de tout temps on a donné le nom de *monopoleur* à ceux qui abusaient de la *liberté* dans ce genre de trafic. » Vous tâchez de confirmer cette opinion populaire.

Vous persiflez dans la page suivante les auteurs nouveaux qui disent « que les monopoleurs sont ceux qui abusaient du *défaut général de liberté*, pour se rendre *seuls acheteurs et seuls vendeurs*, par un privilège exclusif, ou par une permission spéciale. »

*Seuls vendeurs, seuls acheteurs*, parce qu'aucun autre n'avait la permission d'acheter dans les lieux surabondants, ni celle de transporter dans ceux où régnait la disette.

C'est là, Monsieur, malgré vos railleries, ce que signifie le mot grec monopoleur : la chose existait, et beaucoup trop, non par *l'abus*, comme vous le dites, mais au contraire par le *défaut de liberté*.

Si tout le monde avait eu, par une loi comme aujourd’hui, permission d’acheter où était le bas prix, les producteurs auraient mieux vendu. Si tout le monde avait eu permission de venir vendre où était la cherté, les consommateurs auraient eu meilleur marché : il n’y aurait eu *monopole* ni sur l’achat, ni sur la vente.

C’est une chose étrange qu’on veuille obscurcir et défigurer dans notre langue ce mot de *monopoleur* ; et, en vérité, Monsieur, je ne comprends pas pourquoi vous vous attachez aussi à un pareil projet.

En France, la Ferme générale a le monopole du sel et du tabac. Les millionnaires de la manufacture de Saint-Gotin ont le monopole des glaces. Une autre compagnie a le monopole des poudres et salpêtres ; c’est le mot et la chose.

Moyennant la défense générale, établie par la *police des marchés*, par le reste des règlements, les *permissionnaires* avaient le monopole des blés. Ils en profitaient comme tous les monopoleurs, pour acheter à très bas prix, vendre très cher, et faire promptement de grandes fortunes.

À quoi bon, s’il vous plaît, dissimuler cette vérité-là ? À quoi bon donner au mot *monopoleur* une signification qu’il n’a point, et qu’il ne peut avoir ? À quoi bon équivoquer sur l’opinion populaire, afin d’induire le public en erreur ?

Le peuple regarde tout homme qui fait en grand le commerce des blés, comme un *monopoleur* : c’est une vieille habitude. En ce sens, elle est fondée sur la raison.

C’est que depuis la mort du bon Henri IV, il n’y a point eu de *liberté* parfaite et permanente ; si ce n’est un petit essai bien contrarié dans les détails, depuis 1754 jusqu’en 1768.

Dans ce défaut de *liberté générale*, le commerce en grand n’a jamais été fait que par des *permissionnaires*, et *monopoleurs*, car c’est la même chose, où par des *commissionnaires*, encore plus *monopoleurs*, comme il serait facile de vous le prouver, si je ne l’avais déjà fait, sans réplique.

Le peuple français n’a donc vu pratiquer en grand le commerce des blés que par *monopole*, pendant plus d’un siècle et demi : c’est, pourquoi l’idée de *monopoleur*, et celle de marchand de blé, se sont identifiés dans sa tête : je le répète, n’est-il pas singulier qu’on veuille obscurcir des idées si naturelles ?

Quant aux *commissionnaires* pour le compte du Roi, j’ai détaillé dans les Nouvelles Éphémérides le caractère de leur monopole, plus dangereux encore que celui des simples *permissionnaires*.

Voilà, Monsieur, où passait une partie des sommes que perdaient alternativement les villes et les campagnes : le reste était en frais et faux frais, en pertes et gaspillages. Si la liberté a beaucoup d’ennemis, croyez, Monsieur, que les *permissions* et les *commissions* en sont la cause.

Mais la liberté n’a-t-elle pas des inconvénients ; n’a-t-on point de dangers à craindre de sa part ?

Vous avez été bien affecté de ces questions : vous avez conçu de grandes alarmes ; il faut les calmer.

Tous vos raisonnements sur le commerce intérieur des blés, se réduisent, Monsieur, quand on les examine de près, à une seule et unique supposition.

#### N°. IV.

*Examen des doutes et des craintes de M. N\*\*. Les propriétaires, les fermiers et les marchands peuvent-ils faire le mal qu'il semble redouter pour le commerce intérieur ? Ses idées sur l'exportation sont-elles analogues aux autres ? Sont-elles certaines et indubitables ?*

Si l'on accorde *pleine liberté*, peut-être que les propriétaires, les fermiers, les marchands ne voudront pas vendre quand les blés seront *chers* ; au contraire, ils voudront *acheter, garder et transporter*.

Tel est, Monsieur, l'épouvantail que vous présentez au peuple des villes : on aura beau presser toute la troisième partie de votre ouvrage, on en exprimera pas d'autre substance.

Considérons d'abord que c'est là tout au plus un doute, une crainte. Vous n'oseriez pas dire : « Il est indubitable que tous les propriétaires, tous les fermiers, tous les petits blatiers, tous les gros négociants s'accorderont pour ne pas vendre de blé quand il sera cher. »

Vous êtes trop sensé pour articuler cette proposition comme une vérité de fait indubitable et démontrée.

Si je vous pressais beaucoup, je vous ferais avouer que la majeure partie des propriétaires et des fermiers ont besoin de vendre leurs blés pour avoir de l'argent.

Si je vous disais : « le plus grand nombre de ces fermiers, ainsi que des grands et petits propriétaires, ne thésaurisent pas, et ceux mêmes qu'on appelle *riches*, n'ont communément qu'une épargne modique ou passagère. » Je ne ferais que vous copier mot à mot (tom. 2. page 212), en ce point comme en beaucoup d'autres : vous connaissez le vrai, vous lui rendrez hommage avec franchise.

J'ajoute seulement que l'intérêt des propriétaires et des fermiers n'est jamais de *thésauriser* ; leur argent vaut bien mieux en avances foncières sur le sol, ou en avances mobilières de culture dans un coffre-fort.

Cependant, Monsieur, il faut payer les impôts et la dépense journalière ; il faut acquitter les pactes de la Ferme. De là vient, comme vous le devinez fort bien, le *besoin de vendre*.

Quelques avares spéculateurs pouvant *garder* jusqu'à l'extrême, se déterminent à courir les risques d'une conservation trop longtemps prolongée. C'est là, je crois, tout ce qu'on peut vous accorder de plus favorable.

Mais ce petit nombre d'hommes cupides ne conserve pas de gros magasins qui coûtent trop de frais, et qui leur occasionneraient trop de risques.

Tôt ou tard ils vendent enfin ces avaricieux mêmes, et souvent ils vendent à perte pour eux, c'est-à-dire à profit pour le consommateur.

Mais à la place de ces petits greniers resserrés, la liberté du commerce attire, en cas de cherté, premièrement le commun des marchands qui avaient acheté dans le pays même, au temps où les grains étaient à bon marché.

Vous conviendrez avec moi, Monsieur, que le procédé le plus ordinaire des négociants est de vendre le plus tôt qu'ils peuvent, dès qu'ils trouvent un bénéfice assez bon.

La liberté du commerce appelle en second lieu *tous* les blés des provinces intérieures du royaume.

Quand on est certain qu'il n'y a plus de prohibitions, plus de permissions particulières, plus de formalités et d'exactions, plus de commissionnaires pour le Roi qui vendent à perte exprès pour dérouter et ruiner les autres marchands, on s'empresse de porter les grains des pays abondants à ceux qui sont dans le besoin.

En troisième lieu, la liberté parfaite appelle même les grains et les farines des pays étrangers.

Vous remarquerez enfin, avec nous, que les causes de cherté sont moindres dans cet état de liberté, parce que le gros des cultivateurs et des propriétaires, enrichis par la bonne vente dans les années d'abondance, se sont servis de ce profit, non pour *thésauriser de l'argent mort*, ce qui serait pour eux une folie, mais pour augmenter et améliorer la culture, ce qui est une grande sagesse.

Ce refus obstiné de vendre, même quand les grains sont chers, n'est donc qu'une crainte bien peu réfléchie. Communément parlant, les marchands du lieu, ceux des provinces du royaume, ceux qui tirent de l'étranger, vendront à l'envi des propriétaires, des fermiers, des seigneurs et des décimateurs.

Ce n'est pas là, Monsieur, une supposition ; c'est une vérité que la raison et l'expérience ne nous permettent guerre de révoquer en doute.

Elle fait peur à la cupidité mêmes des possesseurs du blé, qui seraient tentés de le garder. Le risque de perdre est trop grand et trop manifeste.

D'ailleurs, Monsieur, le gouvernement n'a-t-il pas un moyen simple et facile d'encourager l'arrivée des blés étrangers dans une province où l'on ne voudrait pas vendre, c'est d'accorder une bonne récompense à ceux qui les apporteront ? Ce remède ne doit être employé que très rarement, parce que la maladie qui le rend nécessaire l'est beaucoup ; mais il est connu ; vous venez de le voir mettre en usage ; quoiqu'on en puisse dire, il a produit son effet. Peut-être même en a-t-il eu trop et beaucoup trop : vous m'entendez, sans que je m'explique davantage.

Mais en attendant que les secours arrivent des provinces voisines, est-il impossible qu'il se fasse des spéculations folles ? Les auteurs perdront : la bonne heure. Ils seront obligés de vendre à plus bas prix, au lieu des vendre plus cher. Mais pendant quelques jours il y aura un renchérissement considérable ; le pauvre souffrira, le peuple prendra l'alarme : ne faut-il pas prévenir ce mal et y remédier ?

Il le faut, Monsieur, nous ne cessons de le dire depuis dix ans ; le moyen est également simple, également connu, sans prohibition, sans contrainte, sans approvisionnement d'ordonnance qui enrichisse des commissionnaires.

Qui est ce qui souffrirait véritablement d'un petit renchérissement occasionné par de fausses mesures des gens avides, qui perdront au lieu de gagner ? Ce sont les pauvres, parce qu'en pareil cas, ils ne trouvent ni ouvrages, ni salaires proportionnés au prix du pain.

Les riches, les hommes occupés et payés aux prix des subsistances, ne perdent rien, puisqu'ils trouveront ensuite un meilleur marché proportionnel pour le moins au petit renchérissement passager.

Mais les pauvres qu'on n'occupera point, ou qu'on ne voudra pas payer assez pour qu'ils puissent vivre ? Eh bien, Monsieur, il faut les faire travailler et les nourrir.

Le Roi n'a-t-il pas préparé et ordonné partout des ateliers et des travaux de charité pour ces cas-là, quelques rares qu'ils puissent être ?

Je reviens encore à vous demander pourquoi vous ne faites aucune mention dans votre ouvrage de ces deux précautions essentielles dans le cas de la liberté ? Nous n'avons cessé de les rappeler clairement depuis dix ans dans tous les nôtres, et nous avons eu la satisfaction de voir adopter par le gouvernement.

M. Albert, aujourd'hui lieutenant général de police de Paris, proposa les ateliers de charité sous le ministère de M. d'Invaux ; ils viennent d'être multipliés sous les ordres de M. Turgot.

Un approvisionnement d'ordonnance, fait par commission pour le compte du Roi, qui vend à perte, soulage très peu les pauvres ; mais en récompense il fait du bien aux riches, et même il en fait de nouveaux *riches* ; car les commissionnaires ne manquent jamais d'arranger leurs affaires.

En approvisionnant à perte, on peut diminuer un peu le blé pour tout consommateur, même pour les gens aisés et pour les plus opulents. Mais le pauvre qui n'a ni ouvrage, ni salaires, n'en est pas plus avancé ; que le pain se vende trois sols et demi ou trois sols neuf deniers la livre, peu importe à un ménage qui chôme d'occupation et n'a nulle solde à recevoir.

Le Roi donne donc l'argent de son peuple tiré du Trésor royal, encore faut-il payer le droit de commission, et le profit est pour les gens aisés, non pour les pauvres.

Profit douteux ; car 1°. s'il y a de la fraude de la part des commissionnaires (et qui serait assez hardi pour répondre qu'il n'y en aura pas ?) le Roi perdra, et les consommateurs ne gagneront point. D'ailleurs sitôt qu'il y a des approvisionnements d'ordonnance, le commerce libre se retire, et la cherté en est d'autant plus grande.

Enfin, après l'approvisionnement d'ordonnance il ne reste rien.

Au contraire, par un atelier de charité, l'argent du Roi va tout droit aux pauvres, aux pauvres seuls, sans dangers qu'il soit détourné : le commerce, bien loin d'être effrayé, est au contraire encouragé, dès que les pauvres même ont de quoi payer la denrée qu'on apportera. Enfin il reste l'ouvrage fait par les travailleurs, et cet ouvrage vaut leur salaire.

Puisqu'il est vrai que le gouvernement actuel, en nous rendant la liberté, annonçait et préparait ces gratifications aux importateurs des blés étrangers dans la capitale ou dans les provinces, et ces ateliers de charité pour les pauvres, comme des ressources contre la cherté, comment se fait-il qu'on n'en trouve pas le moindre mot dans un gros livre où vous paraissiez vouloir épouser cette matière ?

Par quel hasard passez-vous cet article très important sous le plus profond silence, tout de même que le détail historique des soixante-quatre chertés survenues pendant l'empire des règlements et pendant l'absence de la liberté, sans compter celles de 1771, 1772, 1773 et moitié de 1774 ?

L'année dernière ayant été mauvaise, et presque généralement fort mauvaise, celle-ci devenant problématique, on a regardé *comme cherté* le prix de 32 francs, qui cependant, comme vous l'avez vu, n'était que le *prix moyen* de tout le blé, l'un portant l'autre, pendant les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, jusqu'en 1745.

Mais on n'a pas eu pour ce renchérissement (quoiqu'infiniment *diminué par la liberté*) cette indifférence que vous semblez supposer au gouvernement restaurateur de la *liberté* : on a pris des précautions, on a pris toutes celles qui peuvent s'accorder avec la liberté.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot sur un article qui me paraît toujours de grande importance, malgré les railleries de quelques beaux esprits, malgré le dédain et l'oubli presque général.

Le soin de perfectionner dans le royaume la mouture et la boulangerie, fut pris en considération par M. Bertin, quand il établit la liberté. Le gouvernement actuel suivra sans doute les mêmes traces.

Vous pouvez connaître, Monsieur, le bien qui résulterait de la perfection de ces deux arts nourriciers. On perd dans plusieurs provinces du royaume à peu près un cinquième de la farine et du pain qu'on pourrait tirer de ses blés.

Un fait certain, c'est qu'au moyen de sa mouture et de sa boulangerie, le sieur Bucquet vendait à Paris, à la fin d'avril et au commencement de mai, de très beau pain blanc à douze sols et demi les quatre livres ; qu'il débitait du bon pain de ménage de pur froment, composé de toutes farines (en n'ôtant rien que quarante livres de son sur le septier de Paris, pesant deux cents quarante) et que le prix était de dix sols et demi les quatre livres.

Ce pain est celui des gentilshommes, des ecclésiastiques, des bourgeois propriétaires et des plus riches cultivateurs, dans les trois quarts du royaume.

Si la liberté hausse les prix pour le consommateur dans les années abondantes, pour diminuer ensuite la cherté dans les années stériles, c'est un grand adoucissement pour la partie du peuple qui doit acheter son pain, d'en diminuer encore la valeur par une meilleure manière de moudre les grains, d'assortir les farines, et de les employer dans la boulangerie.

Enfin les droits de halles, de marchés, de minages, etc., formaient une charge sur le pain du pauvre peuple ; vous avez eu la bonté de louer le zèle avec lequel je les avais attaqués ; vous n'avez point contesté mes calculs.

Le gouvernement les détruit, et prend sur lui de dédommager les seigneurs qui les tiennent à titre patrimonial.

Tous ces moyens de soulager le peuple et de diminuer le prix du pain qu'il achète, sont compatibles avec la liberté parfaite du commerce.

Sont-ils ou ne sont-ils pas plus *efficaces* que les approvisionnements d'ordonnance ? Convenez, Monsieur, que ce problème valait bien la peine d'être examiné ; j'ose vous en demander l'éclaircissement.

Mais faites-moi la grâce de lire mon détail historique sur ces mêmes approvisionnements, imprimé dès le mois de janvier, dans le premier tome des *Nouvelles Éphémérides économiques*<sup>5</sup>.

Je vous proteste, Monsieur, que les faits, bien loin d'être exagérés, y sont au contraire fort adoucis. Il m'est revenu, qu'un des auteurs de ce gaspillage, justement flétrit par l'équité du Prince et par celle du public, a eu le front de s'en plaindre. S'il m'avait été permis de tout dire... et si la justice..... mais, patience.

Quoiqu'il en soit, Monsieur, voilà déjà deux questions fondamentales qui manquent à votre ouvrage, et qui vous mettent dans la nécessité de le refaire.

Mais à la place de ces deux problèmes, dont vous n'avez pas dit un seul mot, vous employez un tiers de votre ouvrage à disséquer sur le grand épouvantail du peuple, *l'exportation des blés hors du royaume*, dont il n'est pas question dans la nouvelle loi.

Trouvez bon que, sur cet article, je me conforme à la prudence du gouvernement, qui diffère à s'expliquer sur cette matière.

Je ne vous dispenserai pas néanmoins d'une obligation que vous avez contractée envers le public, en joignant vos idées sur cette exportation avec celles qui composent votre troisième partie. Vous devez nous instruire du moyen de les concilier ensemble.

Quand vous parlez de *l'exportation*, vous supposez que tous les propriétaires, tous les cultivateurs, tous les marchands, voudront vendre leurs grains aux étrangers, sans mesure ni discrétion, même quand ils seront devenus rares et chers par conséquent.

Quand vous parlez du commerce intérieur, vous supposez que ces propriétaires, ces cultivateurs, ces marchands, ne voudront plus rien vendre, dans le même cas.

J'en appelle à tout lecteur de bonne foi : voilà, Monsieur, l'analyse de votre seconde et de votre troisième partie.

J'avais ouï dire, dès le mois de septembre, à un de vos amis, que votre ouvrage contenait *des difficultés insolubles*. Ce sont ses termes : je ne le croyais pas alors, je le crois aujourd'hui très fermement.

Les dangers de la liberté, quant au commerce intérieur, viennent de ce que les propriétaires de la denrée refusent toujours trop de vendre pour augmenter leur empire sur le pauvre peuple.

Les dangers de la liberté, quant au commerce étranger, viennent de ce que les mêmes propriétaires veulent toujours trop vendre.

Ces deux suppositions réunies forment certainement une difficulté que je n'entreprendrai pas de résoudre, à moins que vous ne commenciez par m'expliquer comment on peut les concilier et les placer en même temps dans sa tête, à côté l'une de l'autre.

Aux terreurs populaires, que vous avez cru devoir adopter et confirmer dans votre ouvrage, faute d'avoir examiné les deux problèmes, qui sont précisément et uniquement l'état de la question, vous proposez d'appliquer, comme excellent remède, un nouveau

---

<sup>5</sup> On le distribue séparément sous le titre de *Lettres et mémoires à un magistrat du Parlement de Paris, sur l'arrêt du 13 septembre 1774*.

système de législation, que je dois examiner en finissant. Je ne serai pas long dans cette discussion.

N°. V.

*Nouveau système législatif, imaginé par M. N., outre son inutilité démontrée, ce système n'est-il pas évidemment injuste ?*

Je commence, Monsieur, par les remerciements qui vous sont dus de la part des Économistes.

Votre ouvrage est au fond une excellente apologie des nôtres. La plupart de ceux qui l'ont tant prôné, seront peut-être fort étonnés de cette découverte.

Vous convenez qu'il faudrait donner pleine liberté du commerce étranger quand les blés sont au-dessous de vingt francs le septier.

Vous convenez qu'il faut laisser là tous les règlements du commerce intérieur quand le froment ne passe pas trente francs.

Eh bien ! Monsieur, quand nous avons réclamé contre les prohibitions de tout commerce étranger, les blés étaient à 15 liv. et au-dessous.

Quand nous avons insisté pour l'abolition des règlements sur le commerce intérieur, ils n'étaient qu'à 24 ou 25 francs.

Vous convenez que toutes les lois faites depuis Henri IV et Sully ne valaient rien ; vous en démontrez à merveille toute l'absurdité : nous avions donc raison de les attaquer. Quant à votre système, aucun de nous, il est vrai, n'avait eu le talent de le deviner : nous ne pouvions le combattre avant de le connaître.

Je n'ai pas même dessein de le juger aujourd'hui. Si vous demandez pourquoi, je vous le dirai franchement : j'attends que vous soyez confirmé vous-même dans votre opinion.

Si l'examen des problèmes fondamentaux, que vous avez négligé d'approfondir, vous fait changer d'avis, nous n'aurons plus rien à nous dire. Si vous persistez, nous aurons une occasion nouvelle d'entrer en explication ; et c'est un honneur, dont je serai toujours très jaloux.

Je me borne donc à vous proposer encore une de ces idées simples, que nous répétons sans cesse, et qu'on fait toujours semblant de ne pas entendre, parce qu'il est plus aisé de passer sous silence que de répondre.

Il faudrait au moins de *l'égalité* entre les conditions, qu'on impose aux producteurs de la campagne pour leurs grains, et celles qu'on prescrit aux consommateurs de la ville, pour *leur argent*.

Si les gens de la ville ont besoin de blé pour vivre, les gens de la campagne ont besoin d'argent précisément pour être en état de faire naître le blé. Quand ils ne paient pas les fermes, les rentes, les impôts, les ouvriers et les marchands, ils sont poursuivis, saisis, empoisonnés, ruinés, eux et leur culture.

L'argent nécessaire aux cultivateurs est donc, si j'ose ainsi parler, *la nécessité de la nécessité*.

D'après cette proposition claire et très indubitable, nous proposons un cartel à cette foule de législateurs qu'on trouve partout. Car chacun a dans sa tête une loi toute prête sur le commerce des grains.

Nous leur disons, faites votre loi sur les *grains* des producteurs de la campagne, en faveur de ceux qui les achètent.

Mais nous mettrons au revers une loi toute pareille sur l'argent des consommateurs de la ville.

Si vous établissez qu'on ira prendre un état exact du grain qui se trouve dans les granges, établissez qu'on prendra celui de l'argent qui se trouve dans les bourses et les coffres-forts.

Si vous forcez les producteurs à venir *exposer* tour à tour leurs grains dans les marchés, forcez les capitalistes à *exposer* leur argent.

S'il y a un droit de halle du trentième ou quarantième, ou de telle autre quotité, faites qu'on en prenne la moitié sur le grain, et la moitié sur l'argent, qui seront *exposés*.

Si les grains, une fois entrés au marché, n'en peuvent plus sortir, que l'argent soit dans le même cas.

Si vous obligez, après la troisième exposition, le propriétaire du blé à le donner pour la somme d'argent qu'on en offre, obligez le propriétaire d'argent, à la troisième exposition, de donner son sac pour la quantité de grains qu'on veut lui donner.

Telle est, Monsieur, la conduite qu'il faut tenir pour n'avoir pas deux poids et deux mesures ; l'agriculture et l'industrie des autres arts, fussent-elles deux sœurs, comme vous le croyez : à plus forte raison, si l'une est la mère et l'autre la fille, comme nous en sommes persuadés.

Ce principe seul paraît condamner votre législation.

Quand les blés sont rares et chers, vous voulez qu'on force les propriétaires et les cultivateurs à venir les apporter aux consommateurs qui en ont besoin. Vous excluez tous les autres acheteurs, et vous admettez pour tempérer encore mieux l'empire des producteurs, quelques *honnêtes commissionnaires* pour le Roi.

Ce n'est pas là ce que je dispute en ce moment ; mais quand les blés sont trop communs et à trop bas prix, alors c'est l'argent qui est trop rare et trop cher pour des producteurs de la campagne qui en ont besoin.

Vous devriez donc obliger, à leur tour, les gens de la ville à venir apporter leur argent aux producteurs de la campagne. Vous devriez donc écarter la concurrence des autres qui voudraient recevoir cet argent. Vous devriez donc établir quelque sorte de commission royale pour donner cet argent, à de bonnes conditions, aux producteurs des grains.

Je vois qu'au lieu de ces soins-là, vous leur dites tout bonnement, tâchez de vendre vos grains aux étrangers, et tirez-vous d'affaire comme vous pourrez.

Voilà certainement les deux poids et les deux mesures : vous ne traitez pas également les deux sœurs. Quand vous les supposeriez sœurs jumelles, au moins l'agriculture serait-elle l'aînée, et c'est elle que vous disgraciez.

On voit même que vous avez regretté au peu que vous faites pour elle.

Vous ne permettez pas d'exporter les blés, mais seulement les farines ; vous le savez bien, on ne peut exporter que les plus belles et du meilleur blé, encore ce commerce est-il très dangereux, parce que les farines s'altèrent très facilement, et ne peuvent plus se rétablir ; au lieu que le blé se transporte à pleins navires, se gâte beaucoup moins, se rétablit très bien au moyen du crible et de l'étuve.

Votre arrangement de farines est donc dans le fait la manière de retirer d'une main ce que vous avez l'air de donner de l'autre. Les agriculteurs rêvent un peu plus creux que les gens de la ville, je vous en préviens ; ils ne seront pas dupes de vos subtilités soi-disant politiques.

Tenez, Monsieur, il n'y a qu'un mot qui serve, comme disent les bonnes gens ; *vous sacrifiez la mère à la fille* : voilà tout votre ouvrage.

Nous l'aimons beaucoup, nous autres Économistes, cette fille de l'agriculture, cette industrie du commerce, des manufactures et de tous les arts ; elle est très utile, très agréable ; nous ne cessons de le répéter : mais c'est par amour pour elle que nous chérissons principalement sa mère : *l'agriculture*, qui journellement lui donne la naissance, et qui la nourrit sans cesse.

Cette fille-là n'est jamais sevrée ; Monsieur ; elle a toujours besoin des mamelles de sa mère. C'est le sens profond de cet antique symbole de Cybèle mère des Dieux, et des Génies attachés à son sein.

Enfants, ne faites pas mourir d'inanition vos nourrices : voilà, Monsieur, toute la science économique, et je crois un arrêt irrévocable de la saine raison contre tous les systèmes de Colbert, indignes d'un suffrage tel que le vôtre.